



Version finale
Juin 2021

Partenaires financiers :



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1 – ÉTAT DES LIEUX ET OBJECTIFS DU SCHEMA D’ACCUEIL DU PUBLIC (SAP)..... | 6 |
| LE PROJET DE GRAND SITE | 6 |
| INTERETS GEOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES..... | 8 |
| INTERETS PATRIMONIAUX CULTURELS..... | 9 |
| DONNEES FONCIERES..... | 9 |
| QUELQUES DONNEES DE FREQUENTATION..... | 10 |
| LES ENJEUX DE L’ACCUEIL..... | 10 |
| UNE VISION DE L’ACCUEIL POUR L’ESTEREL..... | 11 |
| DES ENJEUX FORTS POUR LE SCHEMA D’ACCUEIL DU PUBLIC..... | 11 |
| ORGANISATION DE LA STRATEGIE D’ACCUEIL..... | 12 |
| 2 – MOBILITES ET ACCES AU GRAND SITE..... | 14 |
| OBJECTIF 1 – DEVELOPPER L’ACCES AU MASSIF EN MOBILITES DOUCES OU COLLECTIVES..... | 15 |
| OBJECTIF 2 – RENDRE PERFORMANTE ET ATTRACTIVE LA COMMUNICATION-INFORMATION SUR L’ACCES AU SITE | 19 |
| OBJECTIF 3 – DIMINUER L’ACCES EN VOITURE VERS LES ZONES FRAGILES DU SITE CLASSE A L’INTERIEUR DU MASSIF POUR LE REMPLACER PAR D’AUTRES | |
| MOBILITES | 27 |
| RECAPITULATIF DES PROJETS COMMUNAUX INTERCOMMUNAUX A PRENDRE EN COMPTE EN LIEN AVEC LE CHAPITRE 2..... | 32 |
| 3 – ORGANISATION SPATIALE DE L’ACCUEIL SUR SITE..... | 35 |
| LES ZONES D’ACCUEIL CARDINALES / PORTES DE NIVEAU 1 DU GRAND SITE..... | 35 |
| LES SITES EMBLEMATIQUES DE L’ESTEREL..... | 42 |
| LES PORTES D’ENTREE AU GRAND SITE DE NIVEAU II..... | 48 |
| LES PORTES DE NIVEAU III | 50 |
| LES VILLES ET VILLAGES D’ACCUEIL : UN PRINCIPE ET UNE CHARTE..... | 52 |
| 4 – LE RESEAU D’ITINERAIRES | 55 |
| ÉTAT DES LIEUX ET OBJECTIFS DU RESEAU | 55 |
| LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION ET DE SELECTION DU RESEAU D’ITINERAIRES | 57 |
| L’ORGANISATION DE L’OFFRE..... | 62 |
| LE DEPLOIEMENT DU RESEAU ET SON ENTRETIEN..... | 79 |
| RAPPEL DES POINTS NOIRS RELEVES PAR LES ASSOCIATIONS EN PHASE DIAGNOSTIC | 82 |

| | |
|--|------------|
| 5 – LE PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION : « RACONTE-MOI L’ESTEREL » | 87 |
| PREALABLES..... | 87 |
| LES PRINCIPES DE VALORISATION SUR LE TERRAIN..... | 87 |
| CONCEPT 1 : LA VALORISATION DES GRANDS SITES EMBLEMATIQUES..... | 87 |
| CONCEPT 2 : L’AVENTURE VOLCANIQUE | 89 |
| CONCEPT 3 : LES PAYSAGES EMOTIONS, 5-10 BELVEDERES A VALORISER..... | 93 |
| CONCEPT 4 : LES BALADES DECOUVERTES | 95 |
| CONCEPT 5 : LE PRINCIPE DES VISITOR’S CENTER ECLATE..... | 97 |
| CONCEPT 6 : UN PROJET PEDAGOGIQUE DE SENSIBILISATION | 99 |
| 6 – LA SIGNALÉTIQUE SUR SITE | 102 |
| PRINCIPE DE SIGNALÉTIQUE POUR LES ZONES D’ACCUEIL DE NIVEAUX 1, 2 ET 3..... | 103 |
| LA SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE DES ITINÉRAIRES..... | 105 |
| LES SUPPORTS D’INTERPRÉTATION SUR LE TERRAIN | 110 |
| LES AUTRES FORMES DE SIGNALÉTIQUE..... | 111 |
| 1 ^{ÈRE} EVALUATION DES BESOINS EN SIGNALÉTIQUE..... | 113 |
| 7 – L’INFORMATION ET LA COMMUNICATION | 115 |
| EN PREALABLE..... | 115 |
| LES SUPPORTS DE COMMUNICATION A REALISER..... | 115 |
| LES PRINCIPES DE LA COMMUNICATION A METTRE EN PLACE | 117 |
| COMMUNICATION, INFORMATION ET SECURITE..... | 122 |
| LISTE DES ANNEXES..... | 124 |

« Le schéma d'accueil est un plan d'organisation et d'actions permettant d'assurer la préservation du patrimoine et d'organiser l'accueil du public sur un espace naturel. »

01

Etat des lieux et objectifs



Partie 1 État des lieux et objectifs



1 – État des lieux et objectifs du Schéma d'Accueil du Public (SAP)

Le projet de Grand Site

Un site d'exception

Le massif de l'Estérel revêt une valeur naturelle et paysagère exceptionnelle qui en font un lieu unique et fragile. De grande notoriété et de forte fréquentation, c'est également un espace vivant qui constitue un capital majeur pour le développement territorial et l'économie touristique locale.

Une ambition d'excellence

Le SIPME pilote depuis 2010 la mobilisation locale souhaitée par les élus dans le but de valoriser ce territoire, tout en répondant à ses enjeux de préservation et de gestion. C'est ainsi que, dans la continuité de la Charte Forestière du Territoire Grand Estérel (CFTGE) signée en 2015, le massif de l'Estérel s'est engagé dans une « Opération Grand Site » (OGS) en vue d'obtenir le label « Grand Site de France ».

Être un « Grand Site de France », c'est bâtir autour d'un cœur patrimonial protégé d'excellence, le site classé, un projet concerté de préservation, de gestion, de mise en valeur et de qualité d'accueil.

La démarche OGS est donc :

- un projet transversal de territoire,
- impliquant une synergie d'acteurs et de moyens,
- au croisement des politiques environnementales, culturelles, touristiques, d'urbanisme, de mobilité, de gestion du risque incendie et de développement durable.

Le projet OGS : les dates clés

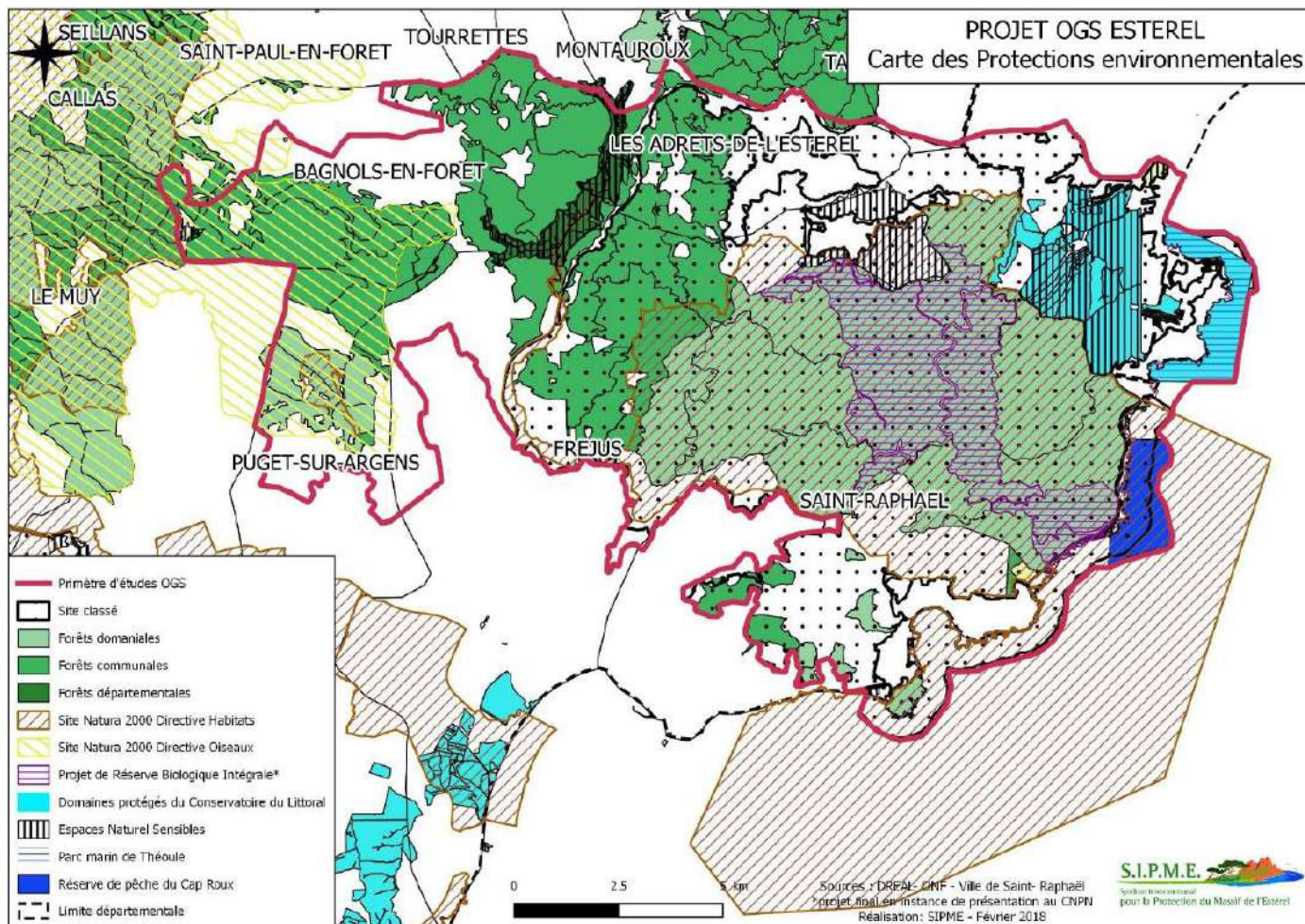
- 2016-2017 : Constitution de la candidature OGS pour l'Estérel et réalisation d'une étude de fréquentation du massif.
- Juillet 2018 : Lancement de la réalisation d'un Plan de Paysage - PP et d'un Schéma d'Accueil du Public- SAP.
- 1er octobre 2018 : Validation ministérielle de la candidature OGS Estérel.
- Juillet 2018-Mai 2019 : Réalisation du diagnostic paysager et d'accueil du public
- Mai 2019- Avril 2021 : Concertation avec les acteurs et définition des orientations stratégiques paysagères et d'accueil du public.
- Décembre 2020 – Février 2021 : Concertation avec les communes (vérification et validation des propositions pré-fléchées dans les travaux du PP et du SAP, et identification de projets communaux complémentaires entrant dans une logique de Grand Site).
- Mai 2021 : Validation politique par le Comité de Pilotage (COPIL OGS Estérel) des Orientations stratégiques du PP et du SAP.
- Projet de présentation du programme OGS aux instances nationales en 2022.

Un SAP sur le périmètre 2018

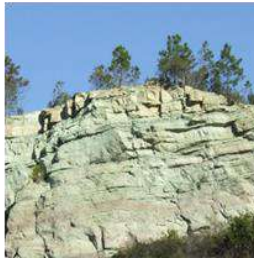
L'étude conduite pour le présent SAP n'a porté que sur le périmètre OGS validé en 2018, et non sur l'intégralité du périmètre volcanique caractérisant l'Estérel. Cependant une coordination a été établie avec l'ONF qui a réalisé en 2018 un SAP sur les forêts publiques du secteur Ouest du massif (Colle du Rouet et rocher de Roquebrune). Certaines parties du document présentent des informations concernant la commune de Roquebrune-sur-Argens, qui prévoit d'intégrer à court terme le périmètre OGS pour sa partie Nord-Est et pour le site du Rocher.

Partie 1
Etat des lieux et objectifs

Carte 1 : Principales protections environnementales du périmètre d'étude de l'OGS
(SIPME 2017 Note argumentaire pour le lancement de l'OGS Estérel)



Partie 1 Etat des lieux et objectifs



Intérêts géologiques et écologiques

De l'histoire géologique du massif aux paysages d'aujourd'hui

L'histoire géologique de la zone prise en compte dans le périmètre de l'OGS Estérel se révèle exceptionnelle. Elle débute il y a environ 340 MA lors de la formation de la chaîne de montagne hercynienne et s'achève avec la mise en place de l'Estérellite (55 MA) et les mouvements tectoniques conduisant à l'ouverture de la Méditerranée (avec la séparation du bloc corso-sarde) et à l'orogénèse alpine.

Les différentes couches géologiques (typologies de roches) et le jeu de la tectonique influencent très fortement les différents types de paysages constitutifs du massif, marqués notamment par l'histoire volcanologique du massif (280 MA – 240 MA Permien et début du Trias) qui, par ses roches rouges, donne à ce lieu ce charme incomparable.

La tectonique, en faisant jouer un ensemble de failles Nord-sud et Est-ouest, définit une série de compartiments géologiques. Ils sont à l'origine de la diversité des paysages et donnent à raconter une histoire géologique de 340 Millions d'années.

Ce patrimoine géologique, composante essentielle de l'histoire du massif et des paysages actuels, doit être considéré comme un élément fondateur du projet de Grand Site.

Une richesse écologique

Le massif de l'Estérel est marqué par un relief complexe soumis à des expositions contrastées au soleil et au vent, des sols variés, une présence de l'eau hétérogène... L'ensemble de ces facteurs donne lieu à une multitude d'habitats et une biodiversité d'une grande richesse.

Ces intérêts écologiques sont soulignés par la présence de plusieurs périmètres de protection sur la zone de l'OGS : sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, projet de Réserve Biologique Intégrale, domaines protégés du Conservatoire du Littoral, Réserve marine de Théoule, Cantonnement de pêche du Cap Roux.



Partie 1 Etat des lieux et objectifs



Intérêts patrimoniaux culturels

Le patrimoine culturel retraçant l'histoire humaine de l'Estérel représente à la fois l'histoire identitaire des lieux et un élément majeur de la valorisation du massif auprès du public.

- On trouve une diversité d'éléments marquants encore visibles :
- 🌸 patrimoine préhistorique et protohistorique (menhirs et dolmens, grottes, oppida) ;
 - 🌸 patrimoine romain (aqueduc, etc.) ;
 - 🌸 anciennes carrières (meulières notamment) ;
 - 🌸 traces des activités post XVIIème (exploitation forestière, activités traditionnelles, activités industrielles) ;
 - 🌸 patrimoine bâti (villages perchés, châteaux médiévaux, moulins, patrimoine de villégiature d'une grande diversité) ;
 - 🌸 patrimoine ferroviaire et viaire (route de la Corniche d'Or) ;
 - 🌸 patrimoine militaire sur terre et sous-marin ;
 - 🌸 patrimoine religieux (oratoires, Chapelle Cocteau, Notre-Dame d'Afrique, Grotte de St Honorat, etc.).

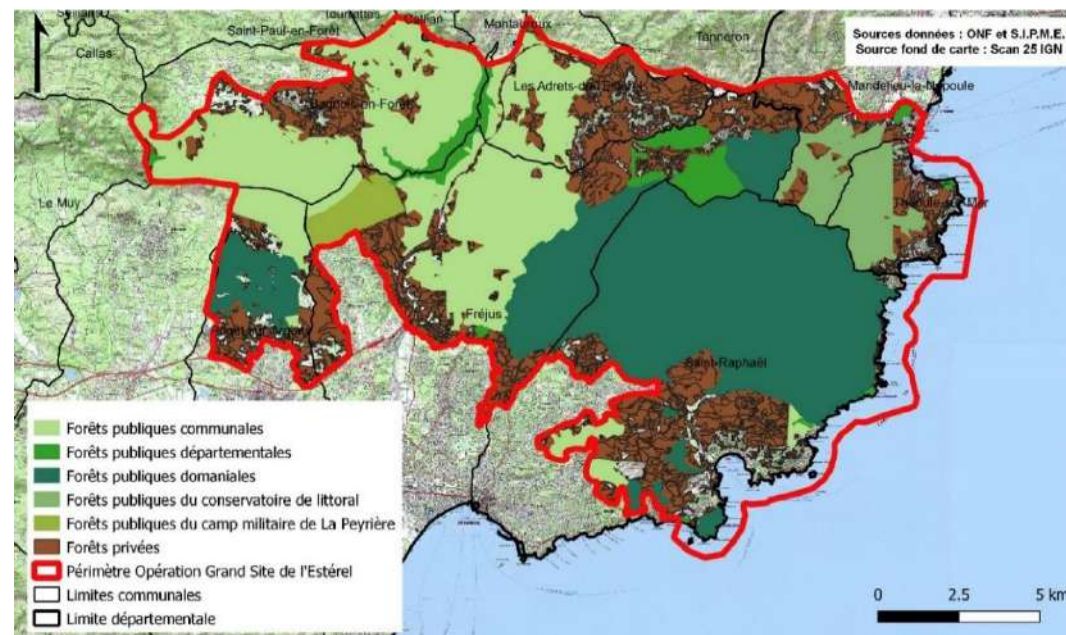
Et d'autres plus immatériels avec notamment les mythes et légendes.

Données foncières

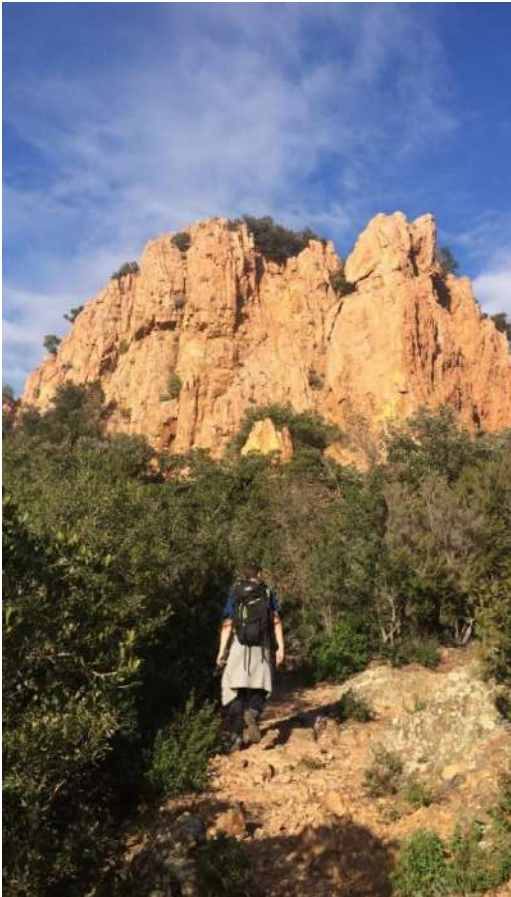
Le territoire de l'OGS 2018 représente plus de 236 km² (222 km² terrestres et 14 km² marins). Sur terre, il est couvert en large majorité par des espaces naturels publics (les forêts publiques représentent 67% de l'espace forestier du Grand Site, qui représente quant à lui 92% du périmètre OGS terrestre), comprenant :

- 🌸 des forêts domaniales, propriétés de l'Etat,
- 🌸 des forêts communales,
- 🌸 des forêts départementales,
- 🌸 des forêts propriétés du Conservatoire du Littoral.

Carte 2 : Répartition des espaces forestiers de l'OGS Estérel (SIPME 2019)



Partie 1 Etat des lieux et objectifs



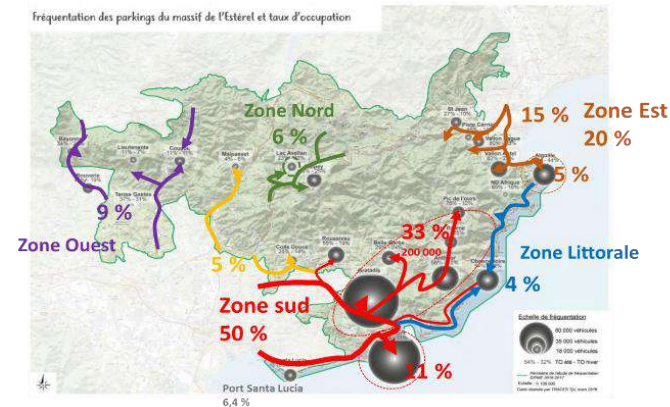
Quelques données de fréquentation

Dans le cadre de l'étude de fréquentation 2018 pilotée par le SIPME, la fréquentation totale du massif de l'Estérel a été évaluée à **2 150 000 visites/an** et se caractérise principalement par :

- 📍 une présence forte sur l'espace forestier ;
- 📍 une fréquentation toute l'année, mais plus importante sur l'automne et le printemps ;
- 📍 60% de visiteurs locaux excursionnistes ;
- 📍 des disparités géographiques très marquées avec deux pôles majeurs de fréquentation que sont la zone sud, puis la zone Est/Alpes-Maritimes ;
- 📍 des profils d'activités et de publics différents selon les sites ;
- 📍 des pratiques pédestres (randonnée / promenade) largement dominantes, suivies par les différentes formes de vélo et tout particulièrement le VTAE (en fort développement depuis 2018), puis par les activités liées à la mer.

Les enjeux de l'accueil

Fréquentation des parkings du massif de l'Estérel et taux d'occupation



Carte 3 : Schéma des poids estimés du stationnement et situation des principaux flux motorisés (Altea 2019 selon Etude de fréquentation Grand Estérel SIPME-Traces TPI)

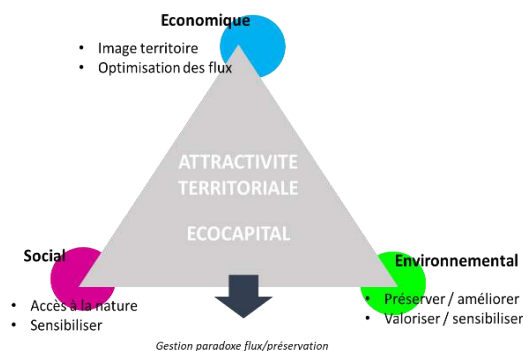
En termes d'accueil du public, l'état des lieux a montré des enjeux forts en matière :

- 📍 d'accès motorisés et de stationnement, une très grande partie des visiteurs venant en voiture. Il existe donc à la fois des problèmes de stationnement sur certains sites, des besoins en signalétique et information et des nécessités de développement des mobilités douces ;
- 📍 d'évolution des circulations à l'intérieur du massif (routes et pistes) dans les zones sensibles comme le Plateau d'Anthéor ;
- 📍 de sensibilisation des visiteurs et des habitants à la fragilité des milieux naturels, à la pression humaine sur ces milieux et au risque incendie ;
- 📍 d'amélioration du réseau d'itinéraires souvent dégradé ;
- 📍 de renforcement et d'homogénéisation de la signalétique ;
- 📍 de cohabitation des différents types de publics ;
- 📍 de préservation et de valorisation/découverte du patrimoine naturel et culturel et tout particulièrement ce qui fait la spécificité du Grand Site : son histoire volcanique ;
- 📍 d'implication de l'ensemble des communes et des acteurs du tourisme et des loisirs dans un projet d'accueil de niveau « Grand Site de France ».

Partie 1 Etat des lieux et objectifs

L'Estérel représente un site naturel de niveau mondial par la qualité de ses paysages. Il raconte une histoire géologique, de nature volcanique exceptionnelle.

Mais l'Estérel est aussi un site fragile, menacé par le grignotage urbain de ses franges qui en fragilise la qualité paysagère, par les incendies qui en détruisent sporadiquement l'espace forestier et par l'impact des activités humaines qui peuvent dégrader certains de ses milieux.



Une vision de l'accueil pour l'Estérel

L'accueil du public doit donc trouver une juste place dans ce contexte à l'équilibre délicat. Il doit permettre d'accueillir les populations urbaines locales, dont le besoin d'immersion dans la nature est vital (il a été récemment renforcé encore par la crise sanitaire 2020-21) et les touristes, pour qui, il constitue un joyau à visiter. Il doit répondre aussi à l'enjeu de préservation des milieux naturels et des patrimoines au profit des générations actuelles et futures notamment en sensibilisant, en informant et en orientant les publics.

Des enjeux forts pour le Schéma d'accueil du public

Des enjeux économiques

L'Estérel est un élément fort d'attractivité globale du territoire (enjeu touristique et de cadre de vie). Il lui donne une valeur intrinsèque en permettant notamment de le distinguer de nombreux territoires littoraux urbanisés et uniformisés. Dans le cadre du Schéma d'accueil, optimiser la communication et les flux pour y attirer des touristes et permettre aux habitants de pratiquer cette nature contribue fortement à renforcer cette attractivité.

Des enjeux environnementaux

Il existe pour l'Estérel un enjeu de préservation voire d'amélioration des milieux naturels et paysagers, c'est-à-dire de l'éco capital du territoire. Le Schéma d'accueil du public participe fortement à cette préservation par les itinéraires et les activités qu'il promeut ou interdit (éviter certains sites à fort enjeu écologique ou patrimonial, délester certaines zones sur fréquentées en valorisant de nouveaux itinéraires balisés, mettre en valeur certains patrimoines par la desserte en itinéraires

balisés, etc.). Le SAP a un rôle très fort à jouer dans la sensibilisation des différents publics.

Des enjeux sociaux

Ils concernent l'utilisation des espaces naturels à des fins récréatives mais aussi la préservation de l'identité mémorielle du massif, aussi bien que l'accès à tous au massif. La sensibilisation des « enfants habitants » est également un élément clef du futur. La prise en compte des handicaps est également importante dans l'accessibilité aux espaces naturels (voir chapitre dédié page 83-85 du diagnostic SAP de 2019). Le Label Tourisme et Handicap, peut servir de guide pour l'action. Le SAP, en valorisant et orientant ces différents éléments, permet de donner une direction à cette action.

Les valeurs portées par le Schéma d'accueil du public

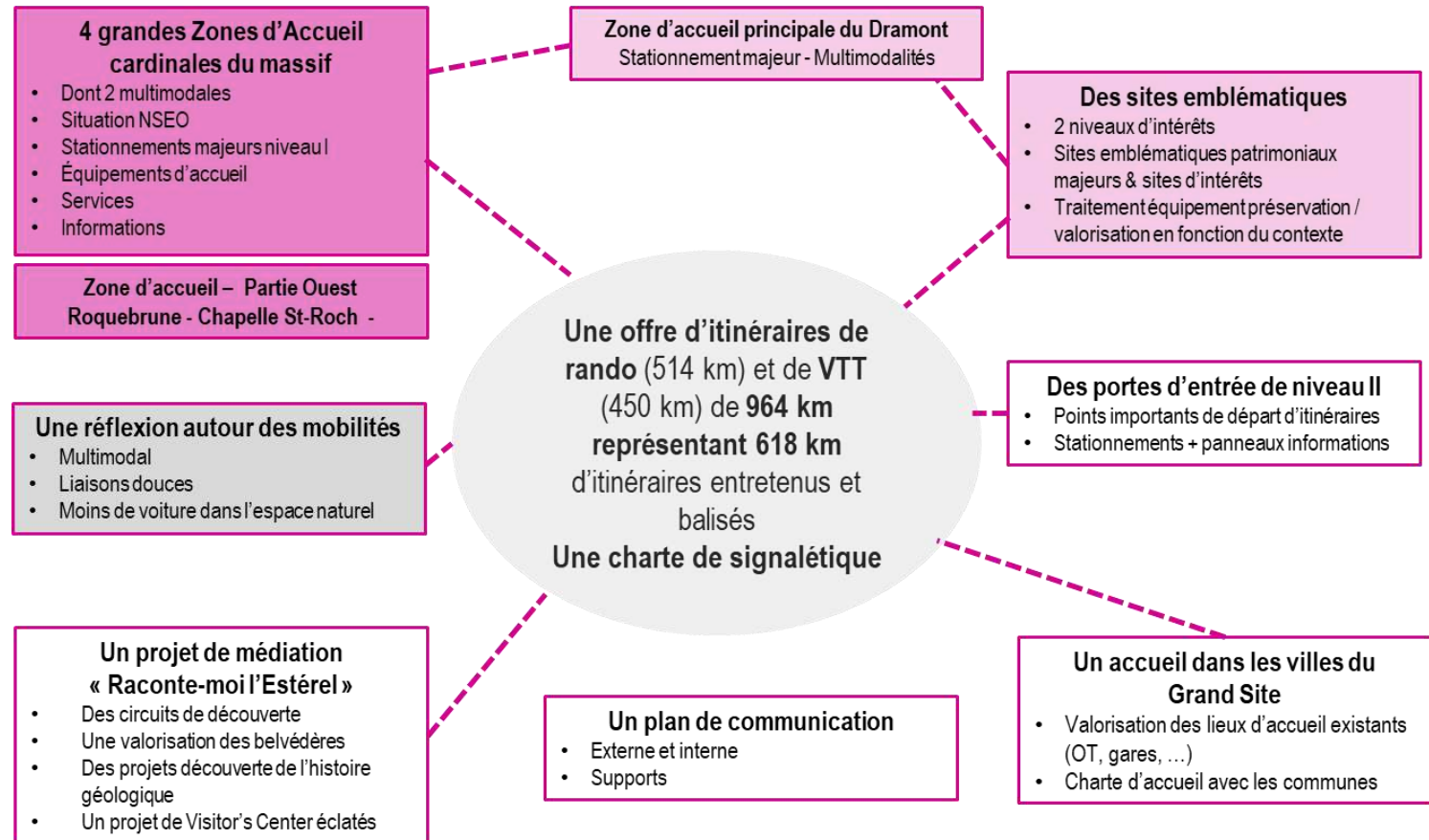
- 👉 La priorité absolue de ce schéma est la conservation des trésors naturels et culturels du massif de l'Estérel pour aujourd'hui et pour le futur.
- 👉 L'accueil doit être un accueil pour tous, ouvert aux différentes pratiques et pratiquants (notamment en situation de handicap) dans le respect de l'environnement.
- 👉 Ce schéma doit se projeter dans une vision évolutive de l'énergie, des mobilités et du climat pour penser l'accès au massif dans un futur différent au niveau des mobilités.
- 👉 Les décisions prises, les arbitrages effectués, la médiation doivent se fonder sur des éléments scientifiques objectifs.
- 👉 Un engagement significatif de la communauté (élus, institutions gestionnaires, habitants, professionnels) est un élément clef de la réussite de ce schéma.
- 👉 Il doit, dans sa gestion, s'inscrire dans une vision partagée avec les propriétaires et utilisateurs qui seront concernés par l'accueil du public.

Partie 1 Etat des lieux et objectifs

LES PRINCIPES À RETENIR

- **Des règles de fréquentation différentes** selon la sensibilité écologique des espaces naturels et l'intensité de la fréquentation
- **Des réseaux d'itinéraires différents** selon les types de pratiques (randonnée, VTT, équestre) avec portions multi pratiques ou mono-pratique
- **Un principe d'aménagement et de signalétique harmonisé** à l'échelle du Grand Site (avec quelques adaptations départementales) pour faciliter l'orientation des visiteurs et faire ressortir l'identité du site
- **Une mise en valeur et une préservation des patrimoines cohérente à l'échelle du Grand Site** via la définition d'un Plan d'interprétation des patrimoines spatialisé et d'un projet de médiation « Raconte-moi l'Estérel »

Organisation de la stratégie d'accueil



02

Mobilités et accès au Grand Site

Changeons de paradigme...



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Dans le futur qui s'annonce, les mobilités vont connaître de profondes évolutions.

Ces évolutions seront le fait aussi bien des contraintes énergétiques, de la prise en compte du réchauffement climatique, que d'innovations technologiques ou encore d'évolutions sociétales profondes.

Le massif de l'Estérel a longtemps été marqué par notre culture du « tout voiture » et par un accès libre à cet espace naturel.

Si l'accès en véhicule individuel à l'intérieur des sites sensibles du massif a progressivement reculé, 93 % des arrivées sur site se font encore en voiture.

2 – Mobilités et accès au Grand Site

Pour s'inscrire dans les tendances du futur et renforcer à la fois l'attractivité du territoire et les prises en compte écologiques et climatiques, nous allons devoir progressivement changer de paradigme et faire bouger les curseurs.

Cette évolution doit se faire autour de 3 axes majeurs de réflexion :



Développer l'accès au massif en mobilités douces ou collectives



Rendre performante et attractive la communication-information sur l'accès au site



Diminuer l'accès en voiture vers les sites fragiles à l'intérieur du massif pour le remplacer par d'autres formes de mobilités



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Objectif 1 – Développer l'accès au massif en mobilités douces ou collectives

1A - Améliorer l'accès en mobilités douces à vélo ou à pied depuis les pôles émetteurs

L'objet est ici de favoriser le développement d'accès au Grand Site sécurisés et signalisés, cyclables mais également piétons, depuis les pôles urbains et les pôles émetteurs comme les campings. Cette action relève généralement de la compétence des communes ou des intercommunalités, voire localement du Département sur certaines voiries.

État actuel

En termes d'aménagements cyclables, le principal itinéraire actuellement existant borde partiellement la RD 100 ou avenue des Golfs.



Par ailleurs, les communes sont déjà au moins partiellement engagées dans des réflexions sur les aménagements cyclables. Il est donc important de transposer les liaisons à enjeux pour le Grand Site dans les PDU et si besoin les PLU (les liaisons à enjeux repérés sont répertoriées dans la carte ci-après).

Les liaisons clefs

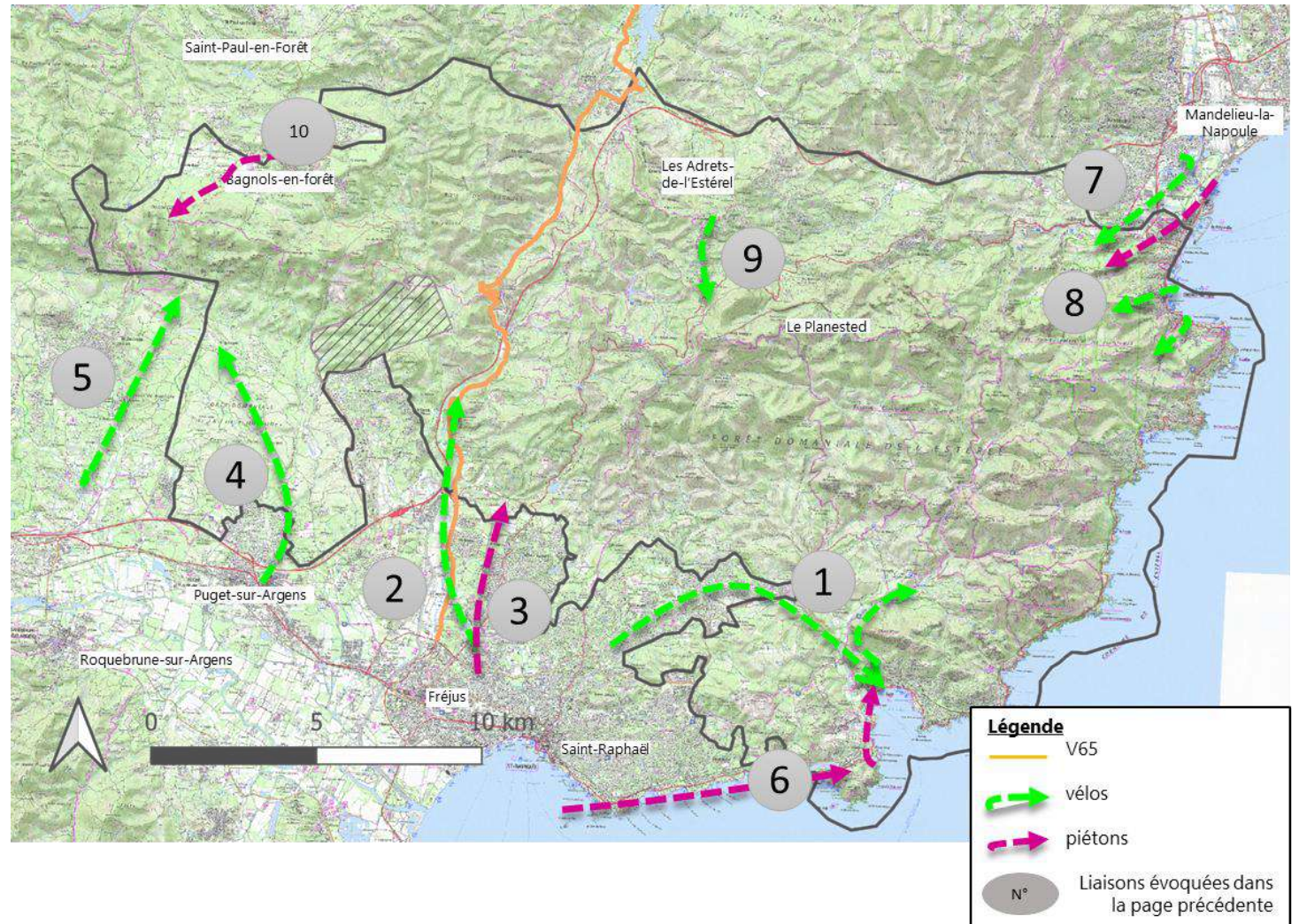
Ces liaisons sont principalement :

1. Avenue des Golfs RD 100 : piste cyclable en grande partie existante, enjeu de meilleure connexion à la porte de Gratadis et Agay et au départ à St-Raphaël ;
2. Connexion vélo à fort enjeu notamment VTT et VTTAE entre le cœur de Fréjus dont la base nature et la zone de Malpasset – Cette connexion se fait sur la base de l'itinéraire de la V65 (itinéraire en projet) ;
3. Enjeu pédestre directement depuis le cœur de Fréjus au massif en valorisant le patrimoine romain ;
4. Enjeu d'accès vélo VTC/VTT/VTTAE signalé depuis Puget vers la forêt domaniale de Terres Gastes puis vers la zone de la Lieutenante ;
5. Enjeu de circulation cyclable dont VTC/VTT/VAE entre la zone de la Bouverie, les campings et la partie basse des gorges du Blavet ;
6. Enjeu de valorisation de la liaison pédestre existante (sentier littoral) entre la commune de St-Raphaël et la zone du Dramont et la Zone Dramont vers Agay
7. Enjeu de liaison pédestre et VTT entre la ville de Mandelieu-La Napoule et la zone de Maure Vieille (réflexion en cours)
8. Théoule-sur-Mer : accès facile VTT/VTTAE et pédestre au massif ;
9. Les Adrets : besoin d'un accès vélos et piétons sécurisés entre le cœur de village jusqu'au secteur du Logis de Paris.
10. Liaison pédestre entre Bagnols-en-Forêt et le cœur du Grand site Gorges du Blavet-Pierre du Coucou

Ces liaisons doivent donner lieu à une inscription, par les communes, dans une planification, puis à une étude préalable avant de passer en phases projets.

Partie 2
Mobilités et accès au Grand Site

Carte 4 : Liaisons à enjeux en matière de mobilités douces



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Une porte d'entrée multimodale est un lieu d'accueil où se connectent, de manière organisée, un ensemble de moyens de transport, si possible collectifs, d'arrivée sur site (train, bus, bateau, etc.) avec un ensemble de moyens de découverte doux (pédestre, cycliste, navette, etc.) du territoire.

1B - Créer deux pôles multimodaux d'accès au cœur du Massif

Cadrage

Deux sites peuvent se prêter à une évolution progressive vers un rôle de porte d'entrée multimodale de découverte du Grand Site de l'Estérel.

- ☉ La zone d'Agay – Gratadis – Dramont,
- ☉ Le village de Théoule-sur-Mer.

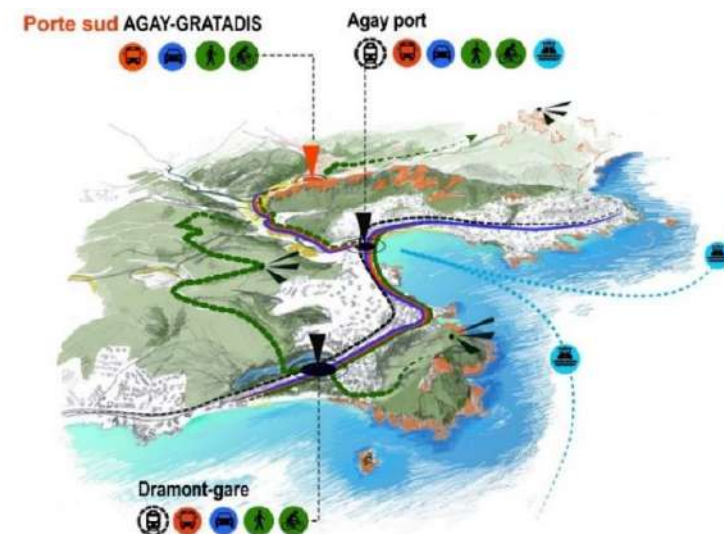
La zone d'Agay - Gratadis – Dramont

Caractéristiques

C'est la zone majeure d'accès au cœur du massif de l'Estérel. Sa vocation de pôle multimodal pourrait se marquer par :

- ☉ un accès en train mis en valeur avec les gares d'Agay et du Dramont,
- ☉ la mise en place d'une navette routière (au moins temporaire) avec un accès au cœur du massif,
- ☉ le développement des navettes maritimes entre St-Raphaël et Agay,
- ☉ la création d'un accès sécurisé à vélo Agay – Gratadis (poursuite de la piste cyclable de la RD 100),
 - La commune a un projet de déplacement du lit de l'Agay, pour prévenir les risques d'inondation. Dans ce cadre, il pourrait être étudié la possibilité de création d'un itinéraire de déplacement doux le long des nouvelles berges.
- ☉ la qualification et le balisage d'une connexion pédestre au site de Gratadis par le Rastel d'Agay,
- ☉ une bonne gestion du stationnement Agay-Gratadis-Dramont,
- ☉ le développement de la location de vélos (déjà existante),
- ☉ la qualification et le balisage d'une connexion pédestre entre le Dramont et Agay (existant),

- ☉ la requalification du stationnement de Gratadis-Belle Barbe-Anthéor.



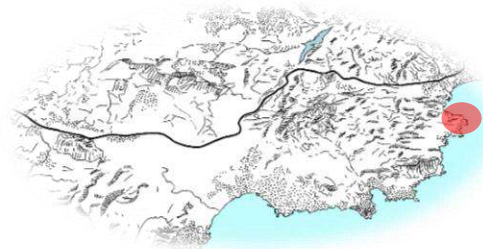
Carte 5 : Localisation de la Zone d'Agay Gratadis - Dramont et des principes de liaisons multimodales (schéma APS 2020 et photo de la Baie d'Agay depuis le Rastel d'Agay (crédit Estérel Côte d'Azur).



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

La zone de Théoule-sur-Mer

La zone de Théoule-sur-Mer correspond à une porte d'entrée principale à l'Est qui peut jouer un rôle de porte multimodale fort. Cette orientation est à la fois une opportunité et une nécessité car le stationnement y est particulièrement contraint.



Principes de liaisons multimodales sur la zone de Théoule-sur-Mer

Caractéristiques

Sa vocation de pôle multimodal pourrait se marquer par :

- 📍 un accès en train mis en valeur avec les gares de Théoule-sur-Mer et du Trayas comme points de départ de randonnée,
- 📍 La mise en valeur des navettes maritimes au départ de Cannes,
- 📍 le développement de la location de vélos (déjà existante),
- 📍 la qualification et le balisage de l'ensemble des itinéraires à vélo et pédestres depuis le cœur de ville et la gare (pas uniquement depuis l'espace naturel),
- 📍 l'amélioration du stationnement avec en parking principal, celui du vallon de l'Autel (projet de la ville de requalification en cours avec un stationnement prévu de 180 places).
- 📍 Amélioration du stationnement prévu au niveau du port de la Figueirette et projet de stationnement à l'étude au fond du vallon de la Rague.



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Objectif 2 – Rendre performante et attractive la communication-information sur l'accès au site

Les principes de base de la communication territoriale doivent s'appliquer ici. Dans tous les cas il s'agira d'inspirer, d'informer, de signaler et de faire exprimer.



2A - Les accès routiers au Grand Site, un enjeu de communication routière

Outre l'axe majeur de l'autoroute A8 (à la fois axe de traversée et de contournement), trois autres grands axes traversent le territoire en s'appuyant sur sa topographie et ses anfractuosités. Ces axes structurent le territoire et convergent de part et d'autre aux extrémités de l'espace géologique (à l'ouverture de la vallée du Reyran à l'Ouest et au golfe de la Napoule à l'Est).

L'A8, un axe majeur pour accéder au massif et pour le donner à voir

Avec plus de 2 M de véhicules annuels, l'A8 constitue à la fois un support de découverte du massif, mais aussi l'axe majeur pour accéder à certains sites (Les Adrets, Malpasset, Fréjus, Mandelieu, etc.).

Les 3 autres axes routiers majeurs Est/Ouest

Conduisant aux entrées principales et aux sites majeurs en voiture, ces axes sont aussi un outil de découverte et de transmission. On note :

- 👁️ **la route littorale – la Corniche d'or (RD559)** : c'est une route paysage, assez chargée en été, un axe majeur vecteur d'imaginaire ; elle est souvent notée comme une de plus belles routes de France,
- 👁️ **la RDN7** traverse l'Estérel de part en part. Cette route paysage met en scène de nombreuses séquences du Nord du massif et dessert la porte d'entrée Nord du Col du Testanier-Malpey,
- 👁️ **la RD4 - route de Bagnols** met en scène l'arrivée au Blavet et à l'Estérel occidental,

Notons également 3 autres routes importantes pour l'accès au site: **la D100, la D237 et surtout la D47.**

La route de la Corniche d'Or, parmi les plus routes de France (photo belles-routes-defrance.com)



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

2B : Mettre en scène les accès routiers et informer

La communication routière est réglementaire. Elle devra donc respecter la typologie définie en fonction des axes routiers et des messages à faire passer.

Dans tous les cas, un plan de jalonnement routier sera à prévoir, il s'appuiera sur la signalétique routière et autoroutière réglementaire. Une vigilance sera à apporter sur le nombre de panneaux (ne pas parasiter les perceptions par une signalétique superflue), leur implantation et leur intégration paysagère.

Les panneaux de type H d'animation culturelle et touristique

Les panneaux routiers et autoroutiers de signalisation d'intérêt culturel et touristique ont pour vocation d'informer les usagers de la route sur un lieu ou un itinéraire à caractère touristique. Leur codification commence par un H.

Ils sont placés sur les autoroutes et les routes express à chaussées séparées et carrefours dénivelés, pour donner des indications culturelles et touristiques d'intérêt général et permanent. Il existe 3 panneaux de ce type :

- 📍 Panneau H11 : indication par message littéral ;
- 📍 Panneau H12 : indication par message graphique ;
- 📍 Panneau H13 : indication par message littéral et graphique.

Monts du
Livradois

H11 - exemple



H12 - exemple

château
des Bastides

H13 - exemple

Les panneaux de type H10 sont de forme rectangulaire ou carrée. Ils sont à fond marron, listel et inscription blancs ; le graphisme est blanc et marron.

De nouveaux panneaux modernisés voient actuellement le jour sur les autoroutes, ils permettent de nouvelles approches plus créatrices et plus inspirantes.



Panneaux de balisage d'itinéraires touristiques

Ils sont placés sur les réseaux routiers pour pré-signaliser et localiser un itinéraire touristique. Il existe 4 panneaux de ce type :

- 📍 Panneau H21 : localisation d'un itinéraire touristique ;
- 📍 Panneau H22 : pré-signalisation d'un itinéraire touristique ;
- 📍 Panneau H23 : pré-signalisation d'un itinéraire touristique ;
- 📍 Panneau H24 : fin d'un itinéraire touristique.

Les panneaux de type H20 sont de forme rectangulaire. Ils sont à fond marron, listel et inscription blancs.

Le panneau H24 comporte une barre oblique rouge.

Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Sur un itinéraire cyclable, les panneaux de type H20 sont surmontés par le panneau Dv11.



Panneaux de signalisation du patrimoine culturel

Ils sont placés sur les réseaux routiers pour donner des indications culturelles et touristiques d'intérêt général et permanent. Il existe 3 panneaux de ce type :

- ☞ Panneau H31 : indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique, complétée par la direction à suivre ;
- ☞ Panneau H32 : indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique, complété par la direction à suivre ainsi que par un message graphique ;
- ☞ Panneau H33 : indication d'une curiosité ou d'un lieu touristique complétée par un message graphique.

Les panneaux de type H30 sont de forme rectangulaire. Les registres comportant des inscriptions sont à fond blanc et listel marron ; les inscriptions sont de couleur noire. Le registre comportant un message graphique est à fond marron et listel blanc ; le graphisme est blanc et marron.



Les Panneaux E33

- ☞ Panneau E33a : ils définissent la localisation notamment d'un Grand Site de France, mais aussi des parcs naturels et espaces protégés. Panneau à fond marron, listel et inscription blancs.



E33a – exemple

- ☞ Panneau E33b : ils définissent l'appartenance à un espace naturel d'une commune. Panneau à fond marron, listel et inscriptions blancs.

Les Idéogrammes

Ils permettent de donner un ensemble d'information complémentaires.

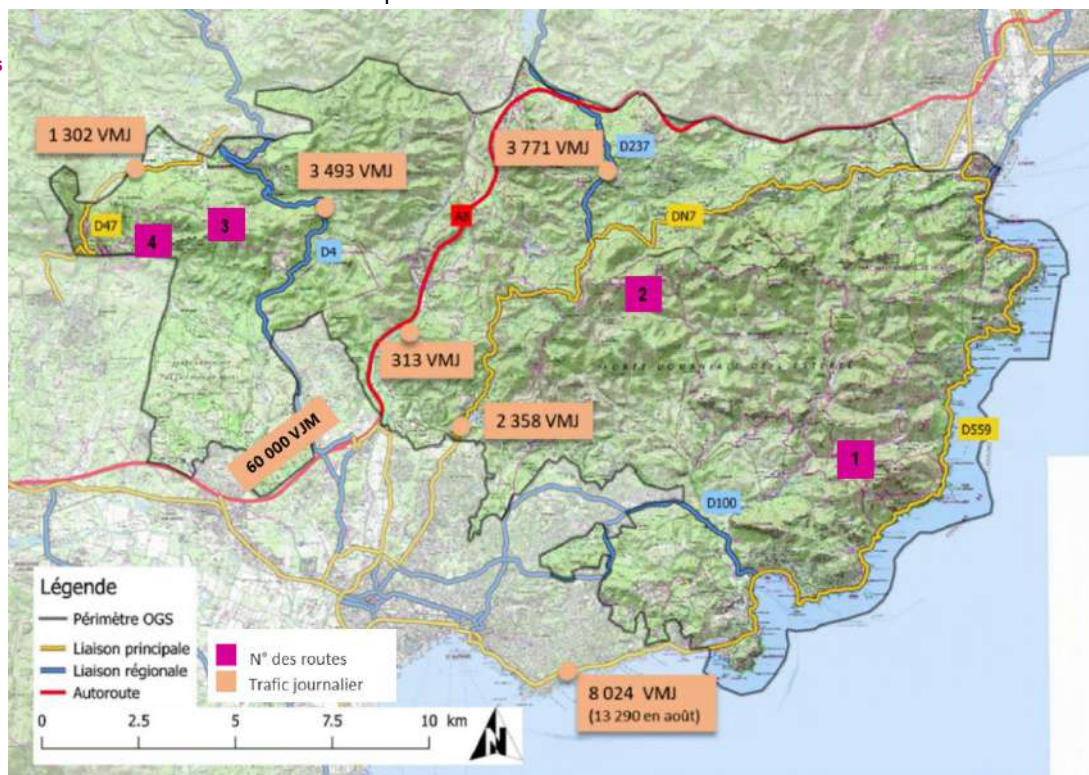


Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

4 sections routières ont un rôle essentiel dans l'accès au Grand Site et à ses différents sites.

Combinés, ils permettent, de plus, de proposer un itinéraire global de découverte du Grand Site.

Carte 6 : Routes d'accès à l'Estérel



Enjeu de signalétique de communication en fonction des différents axes et objectifs

Les enjeux en matière de communication sur les principaux axes sont les suivants :

Autoroute A8 avec en moyenne 60 000 véhicules/jour est une vitrine du Grand Site, elle doit développer une signalétique d'inspiration d'un graphisme moderne par rapport aux endroits clefs de l'Estérel bien visibles (le Rocher de Roquebrune, le Reyran-Malpasset, le Mont Vinaigre, etc.) et signaler les sorties pour le Grand Site et/ou certains lieux clefs du Grand Site.

4 routes pour desservir les sites et proposer un itinéraire de découverte

4 sections routières ont un rôle essentiel dans l'accès au Grand Site et à ses différents lieux emblématiques. En les assemblant, on peut, de plus, proposer un itinéraire global de découverte du Grand Site.

Ces différents barreaux routiers doivent comprendre une signalétique d'inspiration paysagère (H10) et d'itinéraire touristique (H20). Ils doivent pouvoir signaler les accès aux portes d'entrées (signalétique H31 par exemple).

n°1. RD 559 – Corniche d'Or

Il faut faire de cette route un itinéraire majeur de découverte paysagère. C'est la route phare de l'Estérel. La signalétique doit être inspirante et également pouvoir signaler les accès aux sites majeurs notamment à Agay, zone de l'Observatoire, à Théoule-sur-Mer et au niveau de la Rague, avec des panneaux de type H31.

n°2. DN 7 – L'itinéraire Nord

C'est le deuxième itinéraire paysager. Il dessert la partie Nord et l'accès à Fréjus.

Plusieurs lieux majeurs comme les portes cardinales et secondaires et sites emblématiques devront y être signalés.

Une signalétique d'inspiration trouvera sa place notamment au niveau du Mont-Vinaigre

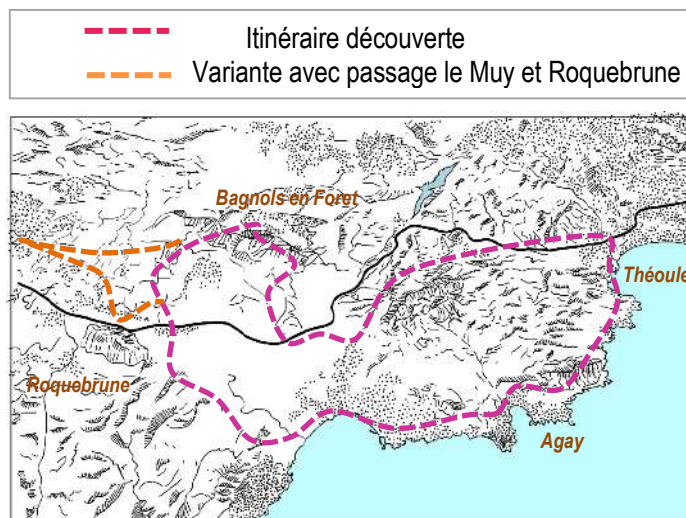
n°3 et 4. RD4 et RD47

Elles permettent la découverte de la partie Ouest du massif avec des accès à des sites prestigieux. Cet itinéraire met en scène l'arrivée aux Gorges du Blavet, à Bagnols-en-forêt et à l'Estérel occidental. Il peut, de plus, ouvrir facilement vers des sites majeurs de proximité comme le Rocher de Roquebrune.

Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Constituer un itinéraire touristique type de découverte

Il est possible, en raccordant ces 4 sections, de constituer un itinéraire de référence pour la découverte du Grand Site. Il peut être, de plus, un élément fort d'attractivité, de gestion des flux et de fédération des acteurs. Cet itinéraire pourra évoluer en fonction de l'évolution de la géométrie du projet.



Carte de principe d'un itinéraire touristique type de découverte

Cela permet d'imaginer ensuite de multiples déclinaisons d'offres de la journée à 3 jours, avec une forte orientation développement durable, innovation :

- 👉 avec location de voitures électriques,
- 👉 assistance à la découverte de type numérique,
- 👉 package avec hébergement et location.

La nécessité d'un plan de signalétique routière avec la réalisation d'une charte graphique Grand Site de l'Estérel



Une mission spécifique devra être prévue pour définir les types de panneaux utilisés aux niveaux routiers et autoroutiers, ainsi que les messages et les implantations à prévoir.

Cette opération doit, au moins dans un premier temps, prendre en compte l'ensemble des éléments H10, H20 et H30.

Cette conception graphique devra :

- 👉 Mettre en avant l'identité du Grand Site,
- 👉 Inspirer le visiteur,
- 👉 Favoriser le repérage vers et dans le Grand Site,
- 👉 Rester sobre et discrète pour apporter une information inspirante ou utile mais pas ostentatoire.

Il conviendra de voir si cette mission doit aller plus loin et définir une charte graphique plus large intégrant les enseignes touristiques et les informations de type SIL, afin de mieux « libérer le paysage » et de limiter la « pollution » visuelle.

Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

2C - Mettre en place une communication forte pour un accès au Grand Site sans voiture

Favoriser l'information et la construction de l'offre autour de la ligne de train, des services de bus et de navettes maritimes

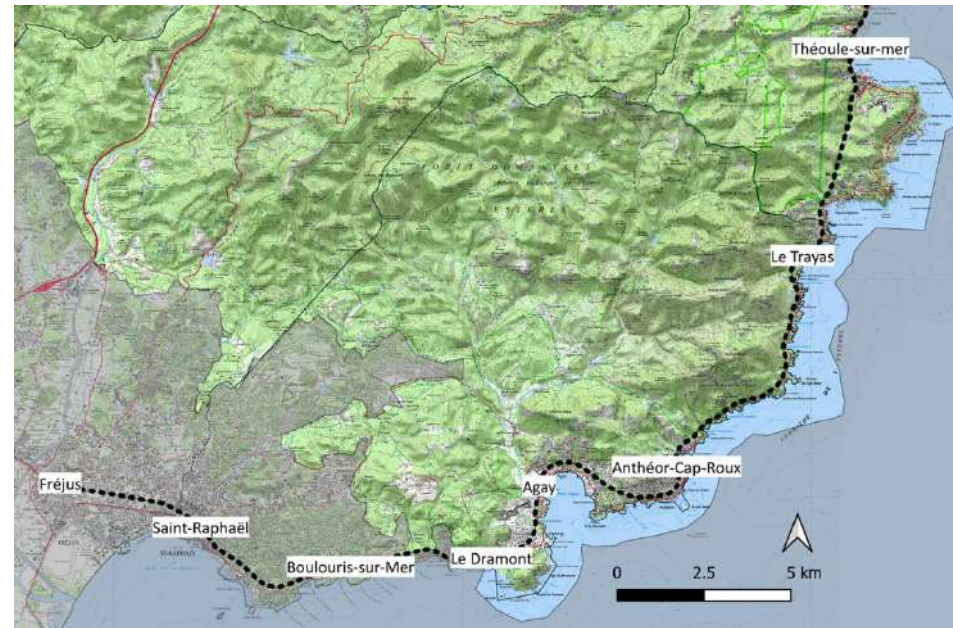
La ligne de train, l'élément phare de la découverte

La ligne TER dessert plusieurs arrêts situés entre les gares de St-Raphaël et de Cannes. Ils peuvent être des points relais en termes de mobilités (Agay, Théoule-sur-Mer) ou des points de départ et d'entrée dans le site (Le Trayas). Le train reste l'élément majeur de la mobilité alternative à la voiture pour accéder au Grand Site. Cette ligne a été historiquement l'élément majeur de découverte des lieux.

De plus, elle a un impact carbone très faible, une lisibilité, une régularité annuelle et elle dessert, de plus, la partie la plus emblématique du Grand Site.

La fréquence de la ligne reste modeste (7 trains/jour) mais il semble difficile de la faire évoluer davantage à ce stade (négociations à engager avec la Région Sud, pour les TER).

Le principal levier sera donc la communication en rendant claires et facilement accessibles ces données sur le site internet du Grand Site et des opérateurs touristiques (ex : Estérel Côte d'Azur) et en les reliant très facilement à une possibilité d'achat de billets de train.



Carte 6 : Ligne SNCF Fréjus-Cannes (Altéa 2021)

Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Les lignes de bus et les navettes maritimes

Les lignes de bus (réseaux Agglobus, Palm Bus, lignes interurbaines régionales) ainsi que les navettes maritimes sont des éléments complémentaires à l'entrée ferroviaire.

Pour les bus, l'accès à l'information est assez éparpillé et difficile à récupérer. Notons également que l'impact carbone actuel des véhicules est loin d'être neutre.

Pour les navettes bateau, les communes de Théoule-Sur-Mer, Mandelieu-la-Napoule et Cannes encouragent la mise en place de navettes maritimes pour alléger le trafic sur les routes saturées du littoral :

- 4 allers-retours quotidiens sont proposés de 9h à 19h entre les ports de Cannes, La Napoule, Théoule-sur-Mer et La Figueirette.
- La Navette Maritime Estérel circule en soirée les jeudis et vendredis (de mi-juillet à mi-août). Plusieurs compagnies privées desservent, durant l'été, les ports de St-Tropez, St Raphael, Port-Fréjus et Agay

Liaisons de la Navette Maritime Estérel (Office de tourisme de Théoule-sur-Mer)



Notons que, là aussi, il existe des impacts certains en termes d'impact carbone et de pollution marine ou atmosphérique. Cependant, les navettes maritimes au départ de Cannes, en saison estivale, peuvent être des éléments forts touristiquement et en matière de gestion des flux pour limiter le stationnement à Théoule-sur-Mer.

Le principal levier sera donc là aussi la communication en **agrégant les différentes données** et en les **rendant claires et facilement accessibles** sur le site internet du Grand Site et des opérateurs touristiques (Offices du Tourisme communaux ou intercommunaux, Estérel Côte d'Azur) tout en les reliant très facilement à une possibilité de réservation.



La navette maritime Estérel (Ville de Cannes)

Partie 2

Mobilités et accès au Grand Site



« Dans tous les cas, changer de paradigme demande de travailler avec les prestataires touristiques. D'abord, pour les sensibiliser puis, pour les inciter à entrer dans des systèmes d'offres touristiques sans voiture ».

« Sur le système Baie de Somme Zéro Carbone »

L'amélioration de la communication et des services

Elle pourra se faire par :

Les campagnes et supports de communication et leur diffusion

- ☺ Une information (livret papier ou numérique, fiches) sur les itinéraires qui met fortement en valeur ce que l'on peut faire à partir du train ;
- ☺ Une co-communication du Grand Site avec la SNCF, les compagnies maritimes ou de bus sur le thème « Découvrez le Grand Site en train ou en bateau » ;
- ☺ La distribution de ces informations sur les sites internet, dans les OT, dans les gares et par les compagnies de transport.

La formalisation affichée de services indispensables

Par exemple la possibilité de transporter les vélos dans le train (accord cadre à trouver avec la SNCF).

Aller vers une offre touristique bas carbone

Une grande partie de l'évolution des mentalités sera liée à un ensemble d'opérations de communication qui peuvent être de natures diverses.

Venir dans un des villages et villes d'accueil du Grand Site de l'Estérel en train doit pouvoir se visualiser pour le visiteur en termes d'avantages. Cela se fait par exemple en :

- ☺ facilitant financièrement la location de voitures (contrat avec un loueur),
- ☺ facilitant financièrement la location de vélos type VTAE,
- ☺ associant des avantages au fait de venir en train ou de laisser sa voiture au parking,
- ☺ mettant en avant dans l'offre les arguments écologiques et personnels à ces modes de déplacement,
- ☺ et, bien sûr, en mettant en avant, des offres en mobilités douces : à vélo, VAE, à cheval, à pied, en train, etc.

Werfenweng, la station sans voiture

Cette station autrichienne travaille sur la réduction des impacts de la voiture à essence sur la base d'une carte mobilité appelée SAMO.



Baie de Somme, sans voiture...

Afin de maîtriser l'important flux de visiteurs (environ 2 millions/an) et de les inciter à découvrir la Baie de Somme sans voiture, le Grand Site s'est engagé dans un projet de valorisation de toutes formes de mobilité douce : participation au projet [Escapade nature sans voiture](#), création de nombreux sentiers pédestres et pistes cyclables, navettes littorales, offres train + car...

Certains professionnels du tourisme ont compris avant l'heure qu'ils devaient proposer un tourisme vertueux, personnalisé, basé sur l'expérience client. A ce sujet, les adhérents de l'association Zéro Carbone se sont montrés précurseurs. Leur action appréciée bien au-delà de la Baie de Somme est exemplaire notamment sur la valorisation des circuits-courts et l'écomobilité.

L'Association Baie de Somme Zéro Carbone a notamment créé un site internet exclusivement dédié à la présentation des modes de transport sur le territoire (www.ecomobilité-baiedesomme.fr). Le site vise à faciliter l'organisation des déplacements des visiteurs pendant leur séjour.

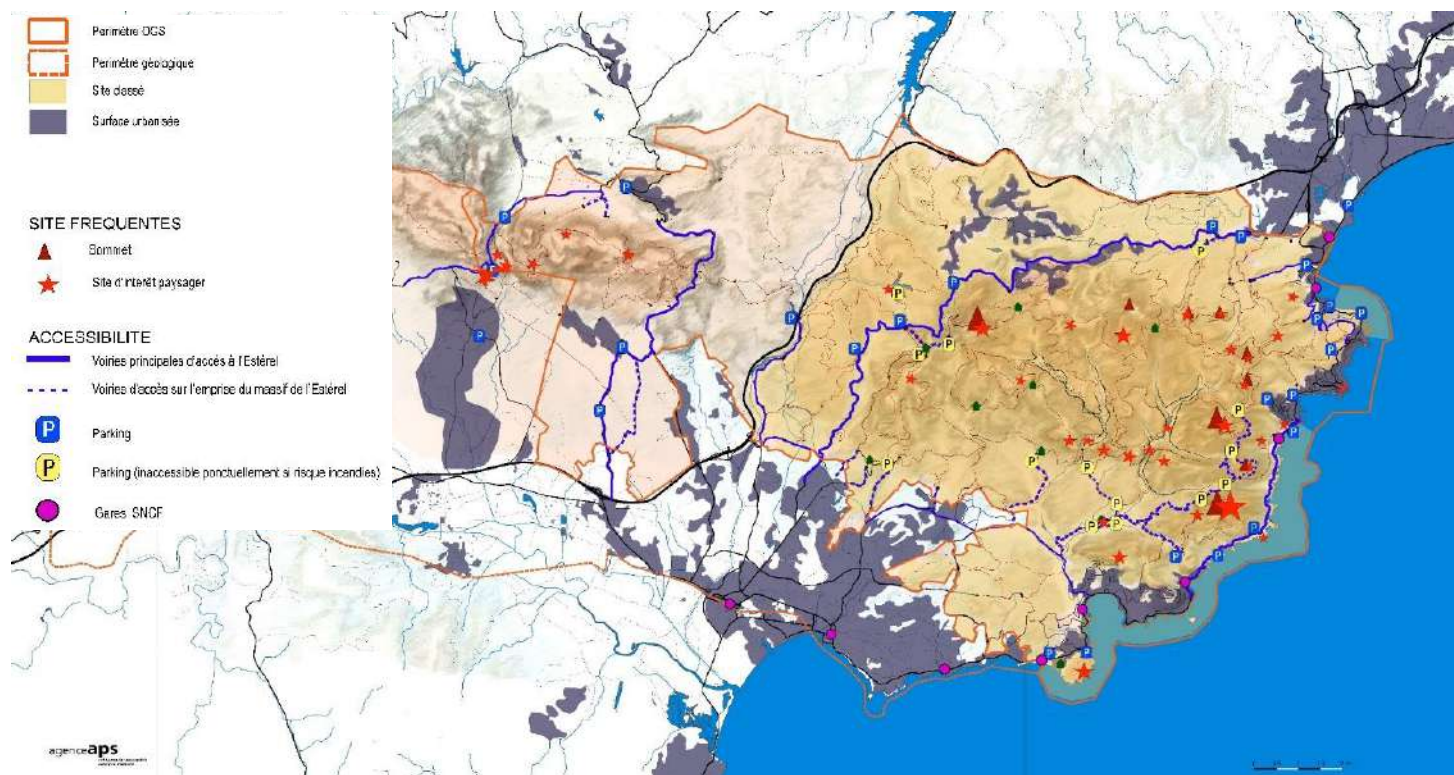
Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

« La circulation automobile doit être progressivement exclue du cœur des espaces naturels du Grand Site, notamment dans sa partie centrale à forts enjeux paysagers »

Objectif 3 – Diminuer l'accès en voiture vers les zones fragiles du site classé à l'intérieur du massif pour le remplacer par d'autres mobilités

Une doctrine générale et un objectif mais une expérimentation et une mise en place progressive

Carte 7 : Routes d'accès au massif ouvertes au public (APS 2019)



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site



La doctrine générale sera de **faire reculer progressivement l'accès automobile dans les zones sensibles du Grand Site. Peu à peu, les mobilités devront s'organiser et la circulation automobile devra rester en lisière.**

Cependant, si cette doctrine peut être facilement applicable dans certains secteurs comme au Malpey, elle demande des réflexions et expérimentations bien plus poussées dans des secteurs complexes comme Gratadis – Col Notre Dame. Ces limites font références aux habitudes prises et à la capacité de pouvoir offrir à tous ces paysages incomparables.

De plus, l'Estérel est un massif important dont certaines parties ne sont pas facilement accessibles à pied depuis les périphéries. Ceci peut donc limiter l'accès aux non sportifs si des accès voitures sont supprimés sans mise en place d'alternatives efficaces. Cela milite pour le maintien au sein du massif de certains accès voitures, comme cela apparaît dans le tableau ci-contre, et dans la cartographie des portes d'entrée du massif (cf. partie 3 « Organisation spatiale de l'accueil »). L'analyse a donc été menée au cas par cas.

Analyse par sections routières aujourd'hui ouvertes au public et situées dans le massif de l'Estérel

Voir détails en page suivante.

| Routes | Doctrine | Remarques |
|--|---|---|
| Gratadis - Plateau Anthéor | A limiter progressivement – à terme réduire par un accès navette/transport en commun électrique depuis Agay et depuis le parking du Gratadis | Demande une étude spécifique et une période d'expérimentation |
| Gratadis – Notre Dame | A limiter progressivement – à terme réduire par un accès navette/transport en commun électrique depuis Agay et depuis le parking du Gratadis. | Demande une étude spécifique et une période d'expérimentation de la navette. Dans un premier temps, arrêter la circulation au parking du Col des Lentisques : permet la mise en valeur de cette route panoramique pour les usagers des modes doux, les familles. |
| Maison Forestière de Roussivau | A inclure dans un projet pédagogique/valorisation de la zone d'élevage de Roussivau. | Statut quo. Accès restant accessible à la voiture. |
| Accès la Louve – Bécasse | Laisser en l'état. | Statut quo. Peu d'impact. |
| Accès Maison forestière du Malpey | A interdire au niveau de la Maison forestière ou du col du Testanier (préférable) – dans tous les cas pas d'accès au parking supérieur dit du Belvédère, très impactant visuellement. | Le projet d'aménagement de cette porte d'entrée en cours (projet SIPME) va déterminer les modalités de réorganisation du stationnement entre le Col du Testanier et la Maison forestière. |

Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

La route supérieure en balcon (route Gratadis – Notre Dame – plateau d'Anthéor)

Proposition : La circulation est spatialement progressivement réduite.

Dans un 1er temps, la circulation automobile serait stoppée au Col des Lentisque, où se trouvent un parking et des départs de randonnée. Cela permettrait une reconquête de cette route panoramique par les usagers des modes doux. Cette route à faible pente deviendrait accessible aux familles (poussettes), et les belvédères qui vont être aménagés sur la route du Pic de l'Ours pourront devenir des objectifs de balade. Le parking d'Anthéor restera quant à lui accessible. Il y aurait également des opérations pilotes avec **interdiction de la circulation sur certaines dates à très haute fréquentation** et expérimentation d'un **système de navette** (si possible électrique) au départ d'Agay-Dramont. L'objet sera ici de tester les possibilités et l'organisation de fonctionnement de la navette.

Dans un deuxième temps, la période de fonctionnement de la navette pourrait être plus étendue.

- 👉 Ce système serait complété par la location de VAE (voire autre principe de déplacement électrique à définir).
- 👉 Les stationnements intermodaux pourraient se faire à Gratadis, à Agay, au Dramont.)

Route d'accès à la Maison forestière de Roussivau

La route étant moins visible et sensible d'un point de vue paysager, il peut être intéressant de conserver en cœur de site une ouverture au public, en l'associant à un projet pédagogique et de vente à la ferme de produits locaux, au vu de la richesse patrimoniale de la zone de pâturage de la ferme de Roussivau.

Données de cadrage techniques et financières sur la navette

- 👉 La navette suit le parcours suivant : départ d'Agay > Gratadis > Plateau d'Anthéor – Lentisques ou Col Notre Dame > retour Anthéor > Gratadis > Agay (voir si ce projet s'étend à Belle Barbe et Roussivau).
- 👉 Coût de fonctionnement d'une navette en régie : 400-450 €/jour. Il faut compter 650 € environ pour une prestation privée.
- 👉 Temps de chaque rotation depuis Agay : 45 min avec charge / décharge des personnes dans le cas du circuit simple.
- 👉 Capacité 30 places (10,5 ml).
- 👉 Soit environ 200 p/ par navette et par jour à multiplier par nombre de navettes (voir périodes de pics).
- 👉 Equilibre financier : 150 personnes environ/jour pour un véhicule en régie avec un tarif de 2,50 €/personne.
- 👉 Dans un premier temps au moins, le principe d'utilisation des bus CAVEM à certaines périodes sera à tester, dans un principe de mutualisation des équipements et diminution des coûts.



Carte 8 : Principe de trajet potentiel pour une navette d'accès Grand Site au départ d'Agay (ou le Dramont) jusqu'au Col Notre Dame, et éventuellement accès en orange à la maison forestière de Roussivau.

Partie 2

Mobilités et accès au Grand Site



Saint-Guilhem-le-Désert : système de navettes et liaisons Pont du Diable – Argileum

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement, un système de navettes gratuites a été mis en place sur le Grand Site de France comme alternative à la voiture.

Le service entre le Pont du Diable et le village de Saint-Guilhem-le-Désert a été mis en place en 2009. Il a été pérennisé grâce à la prise en charge du service par Hérault Transport (Syndicat mixte des transports en commun départemental de l'Hérault) dès la saison 2010. Les chiffres de fréquentation montrent que sur la période 2010-2015, ce sont en moyenne 99 531 passagers par saison qui utilisent le service de navettes (soit environ 50 000 personnes aller-retour), ce qui représente environ 987 passagers par jour (soit 500 personnes aller-retour).



En moyenne, ce sont donc 20% des visiteurs du Grand Site de France qui utilisent le service de navettes en période de fonctionnement, correspondant à environ 20 000 véhicules évités à Saint-Guilhem-le-Désert.



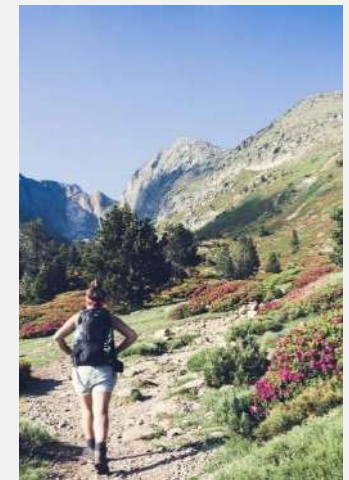
Le massif de Canigó

Grâce à une politique de protection des écosystèmes, le Syndicat Mixte **a fait reculer la voiture en site classé en limitant l'accès aux pistes pour les véhicules motorisés, en organisant un plan de circulation et des solutions de stationnement.**

Il poursuit le travail entamé en **favorisant la mobilité douce** (ânes de bât, VTT électriques, traction animale de fauteuil tout terrain pour les personnes en situation de handicap...) et a mis en place - avec le Conseil départemental des Pyrénées Orientales - un vaste plan de randonnées pédestres et équestres à travers 750 km de sentiers dans le cadre des Tours & Rondes du Canigó.

Pour accéder aux Cortalets, les visiteurs ont deux possibilités :

- soit à pied depuis le parking de stationnement, pour rejoindre, en 1h30 environ, le refuge,
- soit réserver une place dans les navettes mises en place par les compagnies de transports privées du massif du Canigó entre Esquena d'Ase et l'aval du refuge (uniquement sur réservation).



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Rocky Mountain National Park (USA)

L'un des parcs les plus visités des Etats-Unis, le Rocky Mountain National Park, a mis en place une navette disposant d'itinéraires différents pour éviter de se garer n'importe où et pour mieux planifier son temps.



Des restrictions de circulation sont mises en place dans certaines zones et le centre d'accueil, surtout quand la congestion est importante (tous les week-ends).

L'exemple des Iles Sanguinaires - Pointe de la Parata



Mise en place d'un système de navette électrique l'été pour soulager le site du flot estival de voitures.

Lake Louise/Banff National Park (Canada)

Lake Louise / le Banff National Park attire environ 4,18 millions de visiteurs grâce à ses paysages époustouflants et à sa proximité d'un aéroport à fort trafic et d'un réseau routier le reliant à Calgary.

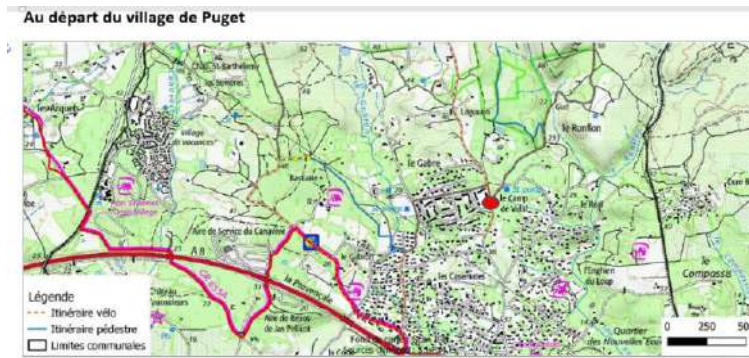
Le parc cherche à offrir plus de services de navette dans la région de Lake Louise pour réduire la congestion routière en été. L'agence fédérale envisage de faire fonctionner des navettes les fins de semaine - de juillet et d'août - d'un stationnement près du village de Lake Louise au château et au lac Moraine, élargissant ainsi le service gratuit qu'elle offre déjà pendant la saison automnale.



Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site

Récapitulatif des projets communaux intercommunaux à prendre en compte en lien avec le chapitre 2

Puget-sur-Argens : Projet de développement d'un réseau de pistes cyclables reliant les espaces urbains aux zones naturelles.



À la suite des réflexions sur les mobilités douces engagées dans le cadre de la révision du PLU de Puget en 2020 et au travail mené dans le cadre de l'OGS, la commune porte un projet de développement d'un réseau de pistes cyclables sur routes permettant de relier :

- Le centre du village à la Base Nature de la Lieutenante en passant par la porte d'entrée de niveau 2 de Camp Vidal puis par le chemin de Cabran.
- Le centre du village à la vallée de l'Argens, où seraient développés divers itinéraires de vélos route, permettant de relier en mobilités douces Puget aux communes de Fréjus et Roquebrune, et de faire le lien avec le réseau d'itinéraires de nature (rando-VTT) des communes voisines.

Le projet est porté par le service Grands Travaux de la ville et par le pôle patrimoine et environnement.

Saint-Raphaël : Projet de création d'une base de loisirs communale au nord de Boulouris.

Il s'agit d'un des projets importants du mandat du Maire de Saint-Raphaël. Cette opération est portée par le service des sports. Il s'agit de relier les espaces sportifs de la commune au sein d'une vaste base de loisirs communale.

Le projet concerne le réaménagement d'un complexe d'infrastructures sportives existantes et la création d'un réseau de parcours sportifs et de trail sur le site de l'ancien CRAPA (Circuit Rustique d'Activités Physique Aménagé – parcours sportif). La création d'une porte d'entrée de niveau 2 à l'entrée du CRAPA est également à l'étude. En collaboration avec l'ONF, le Pôle Forêt de la commune a étudié la structuration de boucles d'itinéraires à mettre en place. Les travaux de réhabilitation des sentiers ont débuté en 2020 (réalisation ONF). Le réseau d'itinéraires validé a été intégré au réseau du présent SAP. L'Inspection des Sites de la DREAL PACA, responsable de l'autorisation de tous les types de travaux en site classé a fait savoir que la signalétique mise en place au niveau des sentiers du CRAPA comme de sa porte d'entrée devront relever de la Charte de signalétique du Grand Site.

Le site du CRAPA sera relié à la Zone d'Accueil d'Agay-Gratadis et au Rastel d'Agay par des itinéraires de randonnée pédestre et VTT balisés.

Partie 2 Mobilités et accès au Grand Site



Projet de prolongation de la piste cyclable de la D100 jusqu'à la baie d'Agay.

Un projet de prolongation de la piste cyclable de la D100 jusqu'au port d'Agay est à l'étude et devrait figurer dans le prochain Plan de déplacements Urbains (PDU) de la CAVEM. Précisions qu'à la suite des inondations de 2019 des travaux de requalification du lit de l'Agay ont été engagés. Il s'agirait de déterminer avec la commune si une alternative d'itinéraire pourrait être envisagée : faire passer un itinéraire VTT et/ou la piste cyclable (en fonction du revêtement de sol possible) le long du nouveau tracé du lit de l'Agay en vue d'éviter une partie de la route passant en zone commerciale.

La piste cyclable permettrait de relier la vallée et le port d'Agay au CRAPA, au Rastel d'Agay (itinéraire vélo – piétons de la D100 jusqu'au Belvédère du Rastel), et à la Zone d'accueil cardinale de Gratadis. Elle présenterait donc un enjeu majeur d'écomobilité.

Théoule sur Mer : Projet de structuration de la Zone d'accueil cardinale de Théoule

Le fond du vallon de l'Autel, au contact entre la ville de Théoule et le parc Départemental de l'Estérel, constitue l'entrée principale du massif côté Alpes-Maritimes. La commune a lancé un concours d'architecte à environ 7 millions d'euros pour y construire un complexe de grande qualité d'intégration paysagère combinant :

- **Un espace de parking sur 2 étages de 180 places**, mettant à disposition du stationnement pour les départs d'itinéraires de nature du massif, et permettant de supprimer des parkings actuellement présents en bord de mer, afin de requalifier cet espace littoral et de mieux le mettre en valeur.

- **Un espace de médiation, d'interprétation et de conférence sur l'Estérel et ses espaces marins**, permettant notamment de disposer d'un espace de pédagogie sur la nouvelle réserve marine de Théoule, dont le plan de gestion va être rédigé en 2021.

Le début des travaux est prévu en 2021. Ce projet va constituer une étape majeure dans la construction de la porte d'entrée multimodale de Théoule (accès train, navette maritime, vélo, piétons, depuis le centre-ville en direction des espaces naturels). Les panneaux d'information et de médiation de la Charte de signalétique du Grand Site seront positionnés au niveau de cette porte d'entrée.

Ce projet va venir en complément d'une des principales infrastructures récemment mise en place sur le littoral de Théoule, en direction de la Pointe de l'Aiguille : **la Maison de la Mer**, point d'information (40m²) mis à disposition des visiteurs.

Projet de requalification du port de la Figueirette et aménagement d'une porte d'entrée de niveau 2

La commune de Théoule prévoit de réorganiser le port de la Figueirette, avec notamment la création d'un parking à un étage de 60 places. Cela sera l'opportunité d'y organiser une porte d'entrée de niveau 2 et de sécuriser le cheminement sur la D6098 entre l'espace de parking et le départ de l'itinéraire de randonnée figurant déjà au PDIPR du département 06. Les panneaux d'information de la Charte de signalétique du Grand Site seront positionnés au niveau de cette porte d'entrée.

03

Organisation de l'accueil sur site



Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site



Massif de l'Estérel ©Itinera magica

3 – Organisation spatiale de l'accueil sur site

La stratégie d'accueil proposée est la suivante :

- Il existe **4 grandes zones d'accueil cardinales** (NSEO) ou encore **portes de niveau 1 du Grand Site de l'Estérel**. Une **5^{ème} zone d'accueil**, plus excentrée, sera prévue pour donner accès au **Rocher de Roquebrune-sur-Argens**, dans la perspective de l'élargissement du périmètre 2018 du Grand Site. Ces zones d'accueil sont situées dans des zones stratégiques d'accès au massif. Elles doivent disposer d'une interface d'accueil, d'information et de services conséquents.
- Il existe une **série de sites emblématiques**, (des sortes de perles incontournables) à ne pas manquer si on visite le Grand Site. Les équipements proposés dépendent de leur valeur patrimoniale et de leur fréquentation. Ces sites font l'objet d'une hiérarchisation entre **sites à haute valeur patrimoniale et d'attractivité** et **sites d'intérêt**.
- Il existe une **série de portes d'entrée dite portes de niveau 2** où l'on peut stationner, s'informer et partir à la découverte du Grand Site de l'Estérel. Elles font l'objet d'un équipement et d'aménagements plus simples et limités que les portes de niveau 1.
- Il existe des **portes d'entrée de niveau 3**. Ce sont des zones de départ de balade, au niveau desquelles est simplement implanté un poteau directionnel fléchant les itinéraires d'activités de nature. Sauf cas particulier, elles ne font pas l'objet d'aménagement spécifique.
- Il existe un principe d'accueil **proposé directement dans les communes** faisant partie du Grand Site (OT, gares...) avec des supports de communication adaptés.

Les Zones d'accueil cardinales / portes de niveau 1 du Grand site

Le concept de « grandes zones d'accueil »

Le principe de grandes zones d'accueil est relié au fait de prévoir l'accueil sur une zone territoriale plus vaste qu'un simple stationnement. Ce dernier est, en effet, trop réducteur et a tendance à concentrer les publics sur un seul lieu souvent éloigné des services et à augmenter l'impact de la voiture individuelle.

Elles sont à la fois une zone d'accueil du public et un véritable passage vers un site d'exception (le cœur du massif).

On y trouve donc :

- Plusieurs stationnements possibles dont certains peuvent être majeurs (et traité en niveau 1) et d'autres correspondent à des portes de niveau 2
- Des liens en mobilités douces entre les différents stationnements et le Grand site

Pourquoi des portes cardinales ?

Dans ce schéma, existent « quatre grandes zones portes » d'accueil et d'accès au massif dans ses 4 points cardinaux, avec une 5^{ème} zone pour le Rocher de Roquebrune. Chaque « zone d'accueil » se distingue par une identité singulière révélée dans chaque aménagement. Les aménagements sont respectueux et révélateurs du génie du lieu.

Elles correspondent à des lieux situés dans des endroits **stratégiques en matières géographique et de fréquentation**.

Partie 3

Organisation spatiale de l'accueil sur site



Massif de l'Estérel ©Oui.sncf

- ☞ On y trouve du stationnement en quantité, adapté aux objectifs de fréquentation voitures et, si possible, des relais en termes de mobilités (navette, vélo).
- ☞ Elles proposent un grand niveau d'équipement, d'information, d'aménagement exemplaire, les équipements et aménagements sont parfaitement intégrés.
- ☞ Un ou deux stationnements sont les stationnements majeurs de cette zone d'accueil.
- ☞ Elles donnent accès au massif, à des circuits et à des itinéraires de grand intérêt. Elles sont le départ d'un ensemble d'itinéraires de découverte à pied, à vélo, à cheval, de différents niveaux pour tous les publics.

Les équipements des zones de niveau 1

Elles comprennent les types d'équipement suivants :

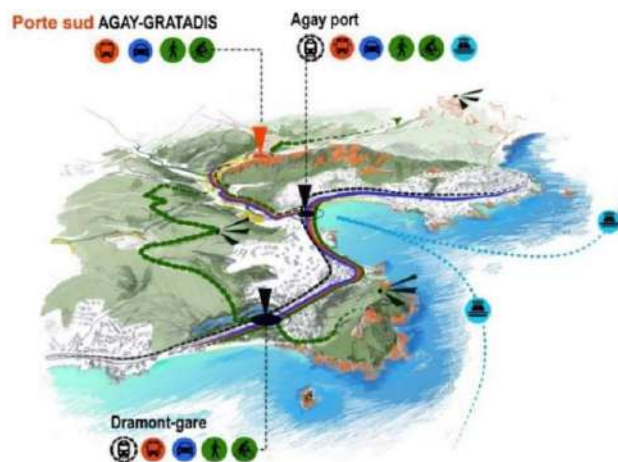
- ☞ une signalétique d'accès depuis la route ;
- ☞ une aire ou plusieurs aires de stationnement paysagées et adaptées à la fréquentation souhaitée ou aux besoins courants (à préciser) et non pas à une fréquentation de pointe ;
- ☞ si cela est logique en termes de fréquentation (et à certaines périodes), on y trouve un accueil humain de type écocarde avec kiosque (ou point info de l'Office de tourisme avec spécialiste Grand Site comme à Théoule-sur-Mer par exemple) ;
- ☞ des toilettes sèches ;
- ☞ si cela est adapté, des équipements de type repos, pique-nique ou contemplatifs ;
- ☞ dans certains cas, on peut y trouver une zone d'interprétation des patrimoines naturels/culturels, ou un accueil de type muséal (cas de Théoule) ;

- ☞ une zone d'information comprenant différents panneaux liés à :
 - la présentation du Grand Site avec une carte de l'ensemble de son périmètre,
 - la présentation du secteur avec les sites d'intérêt à visiter et les itinéraires de découverte (randonnée pédestre, VTT, balades à cheval, circuits thématiques) avec une carte ayant une échelle proche d'un 1 : 15000° ;
 - des éléments d'information/interprétation sur les patrimoines présents sur cette partie du Grand Site, des informations pratiques actualisables de nature variable (navettes, informations quotidiennes sur la possibilité d'accéder au massif en période de risque d'incendie, période de chasse, information sur la présence de troupeaux à la période de l'année concernée, information sur la présence de ruchers, la réalisation d'opérations sylvicoles en cours, des activités organisées par le Grand Site, etc.)
 - les informations réglementaires (incendies, sécurité, pratiques interdites/réglées dans l'espace naturel, réglementation des pratiques pour les diverses catégories d'usagers...), et bonnes pratiques (cohabitation entre usagers, respect de l'espace naturel.)

Ces zones d'accueil, compte-tenu de leur importance et de leur complexité devront toutes faire l'objet d'un préprojet concerté de type esquisse de fonctionnement ou Avant-Projet avant de passer en phase réalisation.

Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

1 – La Zone d'Accueil Sud



C'est une zone globale, un ensemble Agay-Gratadis-Belle Barbe-Anthéor (dans laquelle on pourrait rajouter le Dramont). C'est le cœur de l'Estérel, l'entrée la plus emblématique avec une offre de découverte spécifique pour différents publics.

Elle est également un pôle multimodal d'accès où on trouve :

- une connexion Agay-Gratadis en mobilités douces avec départ d'une possible navette Grand Site,
- une liaison de navette maritime au port d'Agay,
- une connexion avec St-Raphaël par le train et le bus,
- une liaison gare SNCF - espace naturel en mobilités douces
- un départ VTTAE avec possibilité de location,
- le départ du circuit d'exception de la route panoramique en balcons de la zone du plateau d'Anthéor.

- Il serait important de marquer cet aspect d'entrée principale du Grand Site, par exemple, par la réalisation d'un signal identitaire de type artistique.
- Les stationnements de Gratadis - Belle-Barbe et Anthéor, en interface de l'espace naturel, doivent intégrer un projet de traitements paysagers, d'équipement et de capacité prenant en compte la vision globale de la zone d'accueil.

La zone d'accueil du Dramont

La zone du Dramont, située en proximité, est une zone majeure d'accueil de l'Estérel. Elle connaît une très forte fréquentation. C'est un petit Estérel en miniature. Elle fera l'objet d'un projet d'accueil autonome (développé dans la partie liée aux sites emblématiques).

Réaliser un avant-projet avec la commune

NB : La structuration de cette zone d'entrée multimodale sera à organiser en étroite coordination avec la commune de Saint-Raphaël et avec l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France (au titre des sites inscrits et classés, et avec un enjeu d'identification et de mise en valeur du patrimoine ferroviaire). En effet, une réflexion d'ensemble sur l'aménagement, les mobilités et l'intégration paysagère serait pertinente sur l'ensemble du secteur partant du port d'Agay jusqu'aux parkings de Belle Barbe et Anthéor. Il faudra, à minima réaliser un travail de requalification paysager, d'aménagement de stationnements et d'organisation de l'accueil du public sur l'espace entre la D100 et les parkings de Gratadis/Belle Barbe/Anthéor et passant par le gué du Grenouillet.

Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

Zone d'accueil Est



L'étude d'Avant-Projet va être lancée par le SIPME en 2021 afin que les travaux soient réalisés en 2022-23.

2 – La zone d'accueil Est

Elle correspond à un concept innovant qu'on pourrait qualifier de « village accueil » autour du village de Théoule-sur-Mer

- 📍 C'est également une zone multimodale avec une connexion train et navette maritime.
- 📍 C'est un lieu départ de randonnée et un site majeur de départ VTAE.
- 📍 On y trouvera une zone de stationnement avec un projet avancé de requalification du stationnement du vallon de l'Autel (projet de parking en double niveaux de 180 places intégrés dans un bâtiment contenant aussi des espaces de médiation sur l'Estérel)
- 📍 On pourrait y trouver également :
 - Une information dans le village de type Office de tourisme ou une maison du Grand Site en coopération avec le Département et le Conservatoire du Littoral (projet porté par la commune au niveau du vallon de l'Autel)
 - Un rappel de l'aspect d'entrée du Grand Site comme un signal de nature artistique.
 - Elle est également facilement connectée à une porte d'entrée de niveau 2 en projet (stationnement situé au fond du chemin de la Rague), et à des parkings desservant des sites emblématiques (parking de Notre Dame d'Afrique, stationnement de la Pointe de l'Aiguille).

L'organisation et la mise en place de la porte Est demande la réalisation dans un premier temps d'un préprojet impliquant à minima la commune, le département, le Conservatoire du Littoral, la SNCF et certains acteurs privés.



Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

Maison forestière du Malpey, état actuel



3 – La zone d'accueil Nord

C'est la Zone d'accueil Testanier – Malpey, l'entrée septentrionale par les balcons, l'accès au point sommital du Mont-Vinaigre, le récit des Maisons forestières du Malpey et de la Duchesse. Son lien direct au Mont-Vinaigre et à son histoire géologique lui confère un rôle particulier dans sa vocation pédagogique.

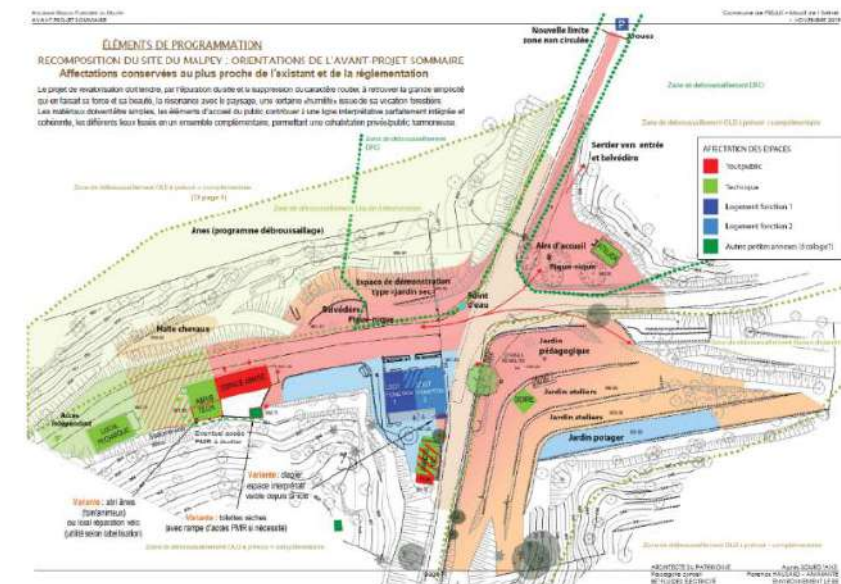
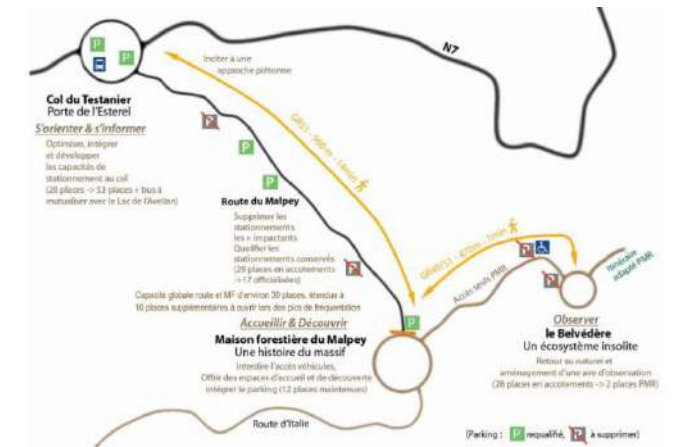
L'état projeté de cet ensemble Col du Testanier - Maison Forestière (MF) du Malpey reste à imaginer dans le cadre de l'opération d'aménagement en cours portée par le SIPME depuis 2016 et qui devra définir notamment :

- ❁ Où s'arrêtent les mobilités voitures (Testanier ou Malpey ?) et où seront situés les stationnements.
- ❁ Le rôle d'accueil, muséal, d'interprétation patrimoniale des espaces extérieurs de la MF du Malpey (NB : impossibilité de créer un accueil du public à l'intérieur de la maison, du fait de l'interdiction de création d'Etablissement Recevant du Public (ERP) en zone rouge des Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt (PPRIF) dans le Var).
- ❁ La cohérence du projet de médiation pédagogique à concevoir depuis la MF jusqu'au sommet-belvédère du Mt Vinaigre (médiation thématique autour de la MF, itinéraire de découverte géologique depuis la MF et culminant au sommet du Mt Vinaigre avec requalification du belvédère).
- ❁ Les connections à des portes de niveau II et à des sites spécifiques (Logis de Paris, Les Adrets, Lac de l'Avellan).

Cette zone a fait l'objet d'un Diagnostic et d'un projet de recomposition parvenu en stade Avant-Projet Sommaire (2016-2019). Le marché de maîtrise d'œuvre (avec définition d'un projet définitif) puis de travaux a été lancé en 2021. Ce

projet sera à étudier avec l'inspecteur des sites de la DREAL et avec l'Architecte des Bâtiments de France au titre du site classé et de l'intérêt architectural et patrimonial du réseau des maisons forestières de l'Estérel.

Préprojet de niveau APS pour la porte Nord



Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

Photo du parking OA3 dont la requalification paysagère pourrait être envisagée



4 – La zone d'accueil Ouest

C'est la zone d'accueil qui va potentiellement du village de Bagnols-en-forêt au Nord à la Bouverie au Sud.

Elle doit permettre un accès aux gorges du Blavet et aux sommets et sites environnants et être en lien avec Bagnols-en-Forêt, la Bouverie et Roquebrune et le Muy au Sud.

De nombreux problèmes actuels

Le principe de stationnement existant aujourd'hui en partie Nord des gorges et en bordure de RD reste imparfait pour en faire une véritable zone-porte d'entrée (situation, sécurité des personnes, capacité, flux, stationnements sont en effet insuffisants).

Les stationnements, partiellement sauvages, situés au niveau du col et en partie sud des gorges à proximité d'un lotissement de la Bouverie posent des problèmes aux riverains et développent des situations de squats-campings car.

Impérativement repenser globalement la zone d'accueil

S'il est important d'organiser au mieux la situation actuelle (voir paragraphe suivant), il l'est tout autant de se projeter sur une situation future en intégrant les enjeux liés à une zone d'accueil de Grand Site.

Un projet de long terme est à conduire dans ce secteur pour mettre en concordance enjeux, objectifs et projet. Il passe par un travail en plusieurs phases dont la première serait de définir un schéma de fonctionnement global et une feuille de route. Ce travail demande une grande concertation notamment avec les élus, les riverains et les différents gestionnaires et services techniques.

Une zone d'accueil et un stationnement repensé et restructuré à une échelle territoriale cohérente, un lien avec les itinéraires notamment thématiques et les différentes écoles d'escalade est donc à prévoir. Les nombreuses contraintes foncières, de voisinage et de circulation sont à traiter dans cette réflexion.

Etat actuel des réflexions et des orientations

Les dysfonctionnements actuels doivent faire l'objet de traitements à court et moyen termes.

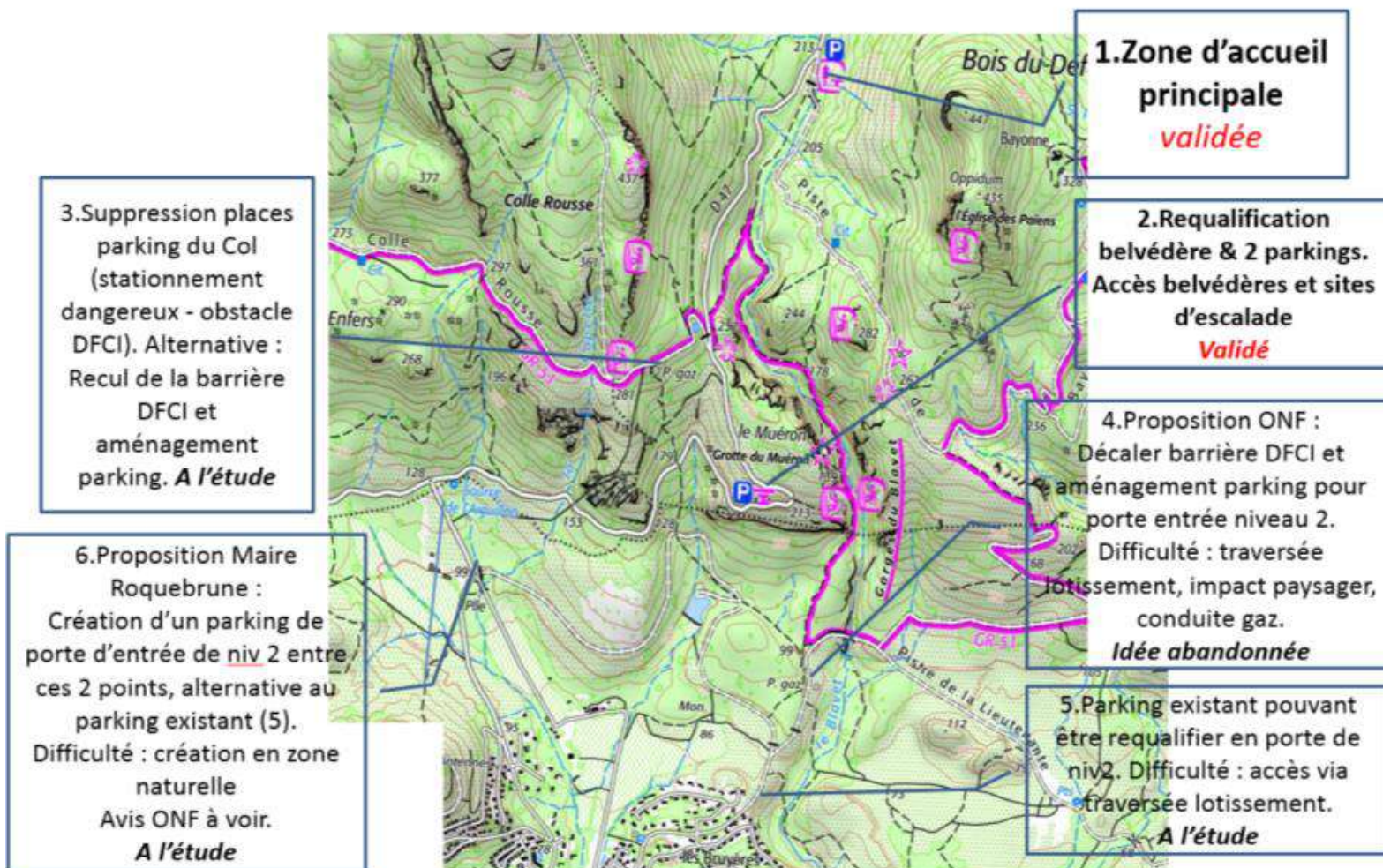


Schéma des orientations actuelles d'organisation de la porte Ouest

Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

©Saint-Raphaël Tourisme - Le Cap du Dramont



À ce stade, ont été définies des orientations (Décision du Copil OGS d'octobre 2020) et des pistes (rencontres SIPME – ONF – communes) permettant d'organiser au mieux la situation actuelle pour le court et moyen terme.

- Le parking nord est la porte d'entrée principale (validé en copil) (parking OA3 du diagnostic)
- Un parking au niveau du Col est à l'étude. Proposition ONF de déplacer une barrière DFCI de 200m pour permettre un stationnement de qualité près de la station de gaz, à la place du stationnement anarchique du col. Un avis Natura 2000 et des autres acteurs est nécessaire.
- 2 parkings sont à organiser/qualifier en bord de RD. Ils donnent accès au belvédère et au site d'escalade du Blavet (partie Bagnols) (validé)
- Parking Sud des gorges, **cette zone serait en lien avec les parties urbaines de la Bouverie. Son organisation et son traitement en matière de stationnement reste aujourd'hui à définir. C'est un enjeu essentiel pour le fonctionnement de la zone d'accueil Ouest.**

Les sites emblématiques de l'Estérel

Définition et hiérarchisation des sites emblématiques

Ce sont des sites :

- à très haute valeur paysagère et/ou patrimoniale
- à forte ou très forte fréquentation
- remarquables et à ne pas manquer dans l'Estérel car ils racontent une histoire particulière et/ou proposent une expérience spécifique.

Ces sites peuvent, pour certains, être en intersection avec les grandes Zones/Portes d'accueil /du Grand Site comme au Blavet et au Mt Vinaigre ou avec les portes d'entrée de niveau 2 de l'Estérel.

Il est distingué 2 niveaux de sites emblématiques :

- 👉 **Les sites à très haute valeur patrimoniale et où existent de très gros enjeux**
- 👉 **Les sites d'intérêt majeur qui constituent des lieux de visite importants**

Les sites à très haute valeur patrimoniale

- 👉 **Le site du Dramont** : Un site majeur en fréquentation, un concentré d'Estérel, avec ses paysages iconiques, combinant espaces forestiers et littoraux, promenades familiales, site d'escalade, et caractéristiques géologiques remarquables. C'est aussi un espace surfréquenté où les enjeux de préservation environnementale et de canalisation de la fréquentation sont majeurs.

Le site présente un fonctionnement autonome et sa fréquentation n'est que peu connectée au reste du massif. Il a vocation à accueillir le même type d'aménagement que les portes d'entrée principales (niveau 1) pour ses accès (réflexion à avoir sur le parking principal de Camp Long, et sur l'organisation du stationnement du côté Ouest : parkings Port du Poussai – Plage du débarquement). En cœur de site, un projet de valorisation et préservation devra permettre d'améliorer la canalisation des flux de visiteurs, l'organisation de l'accès au site d'escalade, la préservation des milieux sensibles, la résorption des désordres paysagers, et l'éventuelle médiation patrimoniale à mettre en œuvre au niveau de sites stratégiques.

Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

Le Mont Vinaigre © Estérel Côte d'Azur



Cap Roux - Sainte Beaufort - Pointe de l'Observatoire
© VoyageFrance.com



👉 **Le site de l'ancien barrage de Malpasset et secteur de la Bouteillère** : site historique/patrimonial lié à la plus grande catastrophe civile du XXème siècle en France. C'est un site également à fort enjeux géologiques (présence d'affleurements géologiques essentiels à la compréhension de l'histoire géologique de l'Estérel, certains sont menacés de dégradation), nombreux éléments patrimoniaux romains, histoire des mines de charbons, etc. Le site est actuellement dégradé et nécessite de fortes actions de requalification.

👉 **Le Mont Vinaigre** : point culminant du massif avec sa plateforme sommitale panoramique. Il est stratégique en matière de lecture paysagère et de médiation pour la compréhension de l'histoire géologique globale de l'Estérel. Il raconte plus particulièrement, de manière très pédagogique, la deuxième phase volcanique de l'Estérel avec la mise en place des petits strato-volcans (-250 MA).

Il est relié directement à la porte Nord et à la maison forestière du Malpey où un projet pédagogique extérieur innovant pourrait exister. Un circuit de découverte géologique depuis la maison forestière du Malpey (et pouvant intégrer la maison forestière de la Duchesse) est à concevoir jusqu'au sommet (amélioration des cheminements, approche pédagogique, etc.).

La zone sommitale serait également à requalifier (aménagement d'un belvédère rappelant dans sa structure la présence d'une ancienne tour de guet du XIXème siècle et permettant une lecture paysagère à 360° sur l'histoire géologique de l'Estérel) tout comme ses accès (restauration d'anciennes calades de pierres, requalification des zones goudronnées dégradées depuis l'héliport (*projet en cours d'élaboration* – SIPME).

👉 **La zone du Cap Roux- Sainte Beaufort – Pointe de l'Observatoire avec les falaises littorales de rhyolithes, et la route de la Corniche d'Or.**

Ce sont des paysages iconiques de l'Estérel et de la Côte d'Azur avec une interface mer d'un côté et cœur de l'Estérel de l'autre. Le patrimoine paysager y est unique, le patrimoine géologique est exceptionnel mais on y trouve aussi les anciennes casemates de la 2nd guerre mondiale, la grotte de St Honorat et la Sainte Beaufort entourées d'histoires et de légendes. La zone est en lien direct avec la réserve de pêche du Cantonement du Cap Roux. Il y existe aussi des enjeux de médiation sur la richesse de la biodiversité littorale et marine.

Cette zone, organisée autour d'un ruban routier très fréquenté (surfréquenté en période estivale), qui longe la ligne de chemin de fer, nécessite une réflexion approfondie sur les flux, les paysages et la médiation patrimoniale. Il s'agirait de **concevoir un projet global, multithématique, permettant de repenser la mobilité de la route panoramique de la Corniche d'Or tout en assurant la préservation et la valorisation du paysage du littoral et du site emblématique du Cap Roux.**

Cette réflexion devrait prendre en compte :

- la requalification paysagère et la sécurisation des stationnements (accès calanques, accès massif, mise en valeur de belvédères),
- l'organisation de la gestion des flux et de la cohabitation des usagers sur la route départementale, intégrant une réflexion sur la mobilité et les alternatives à la voiture (train, bus-navettes, navettes maritimes, circulation vélo sécurisée sur la RD),

Partie 3

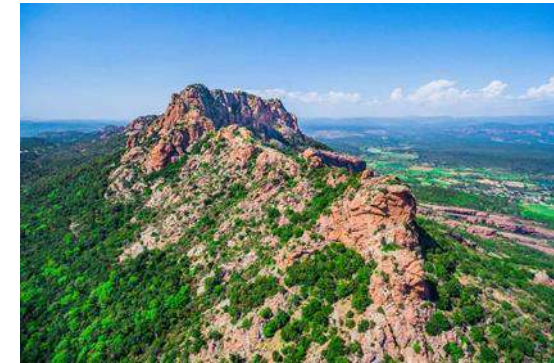
Organisation spatiale de l'accueil sur site

Le site des Gorges du Blavet © Estérel Côte d'Azur



- la conception d'un projet d'interprétation patrimoniale dans une logique de « route découverte » permettant de mettre en valeur les espaces traversés d'un point de vue touristique mais aussi de sensibiliser les visiteurs à la richesse et la fragilité du site,
 - la mise en place d'actions de préservation des écosystèmes sensibles menacés par la surfréquentation,
 - la mise en place d'action de préservation/réhabilitation du paysage : reconquête des délaissés publics, résorption des points noirs paysagers, requalification des vues mers, réglementation des panneaux publicitaires et d'éléments d'urbanisme (voir l'Orientation « Cultiver la ville paysage » du Plan de Paysage 2021).
- 🌸 **Le site des gorges du Blavet** : paysage sculpté par l'eau, à la biodiversité riche, important site d'escalade d'envergure nationale, site archéologique (Grotte du Mueron), cet espace devra faire l'objet d'un projet de mise en valeur et de préservation particulier en tant que site emblématique. Il sera lié à la zone d'accueil Ouest.
- 🌸 **Le rocher de Roquebrune** : dans une perspective d'élargissement du périmètre OGS sur la partie nord de la Commune de Roquebrune. **Le site du Rocher de Roquebrune est un site paysager et géologique d'exception qui mérite un projet global de préservation et de valorisation. Dans ce site, un focus est à faire sur la zone de Sainte Candie** (site archéologique riche d'histoire).

Le Rocher de Roquebrune © Roquebrune-sur-Argens Tourisme



- 🌸 **L'oppidum et les anciennes meulières de la Pierre du Coucou** : site patrimonial et archéologique majeur de l'Estérel, mais aussi point de vue remarquable sur le village perché de Bagnols en Forêt, la plaine de l'Argens, le Rocher de Roquebrune et le golfe de Fréjus (*Projet de mise en valeur de l'itinéraire des meulières en cours d'élaboration – SIPME*).

Le sentier des Meules et l'Oppidum de la Forteresse ©Estérel Côte d'Azur



Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site



Le site de Malpasset – Bouteillère

Les sites d'intérêt majeurs

Ce sont des sites d'intérêt, ils sont fréquentés et/ou possèdent un intérêt patrimonial avéré. Certains de ces sites font déjà l'objet de projets de requalification par le SIPME (Lac de l'Ecureuil et Ravin de Mal Infernet, Notre Dame d'Afrique).

- 👉 **Le secteur de Maure Vieil** : l'ancienne caldera - site volcanique remarquable ; les bâtiments désaffectés de la « Chapelle de Maure Vieil », ancien centre de remise en forme New Age des années 60 converti ensuite en une verrerie.
- 👉 **Le Mémorial de Notre Dame d'Afrique** : site mémorial de la présence française en Algérie, très visité, au panorama remarquable.
- 👉 **La Pointe de l'Aiguille** : espace naturel et paysager remarquable du littoral, surfréquenté, faisant l'objet d'enjeux de préservation de l'environnement majeurs.
- 👉 **La Maison Forestière et la Barre de Roussivau** : paysage d'ambiance pastorale, avec sa maison forestière accueillant un éleveur et ses troupeaux, où un projet de ferme pédagogique en vente directe pourrait être envisagé pour maintenir une activité rurale « vivante » dans le massif, participant à l'entretien des paysages et à la prévention des incendies.
- 👉 **Le site de l'ancien lac de l'Ecureuil et le vallon du Malinfernet**: le lac de l'Ecureuil, détruit en 2009 constituait un des principaux buts de balade de l'Estérel, le site reste néanmoins très fréquenté et constitue un hub de fréquentation à la croisée de plusieurs secteurs de l'Estérel. Le site comme le vallon du Malinfernet font aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation paysagère et environnementale porté par le SIPME.
- 👉 **Le lac de l'Avellan** site de promenade et de pêche très fréquenté qui raconte aussi l'histoire géologique anté et éo-volcanique. Ce lac artificiel présente des enjeux de mise en sécurité en matière de prévention des risques d'inondation. Un projet de sécurisation, de préservation des écosystèmes lacustres et humides, de médiation patrimoniale et d'accueil du public doit être élaboré.

- 👉 **Les grottes de la Bouverie** : sites archéologiques remarquables (abris sous roche utilisés à la préhistoire (Homo Bouverien, -25 000 ans).
- 👉 **Le lac de l'Arena** : paysage remarquable du lac avec vue sur le Rocher de Roquebrune, principal lac de l'Estérel à la biodiversité exceptionnelle, site très fréquenté. Nécessite un projet de préservation / mise en valeur.

Dans une perspective d'élargissement du périmètre OGS sur une partie de la commune du Muy, on peut également prendre en compte :

- **Le site de la forêt fossile a Ginko** qui raconte l'histoire sédimentaire de la fin du Permien.
- **Les gorges San Luen** (gorges de l'Argens).

Cas des sites emblématiques de bord de mer

Les sites majeurs d'accès à la mer comme la pointe de l'Observatoire seront traités dans le cadre du projet de site emblématique du Cap Roux. Il est cependant utile de porter attention à quelques sites d'intérêt qui seront à préserver et valoriser.

Dans ce cadre notons particulièrement :

- 👉 La Batterie des Lions et L'île d'Or (cadre paysager remarquable et affleurement de trachyte à orgues).
- 👉 Plage d'Aigue Bonne (coulée basaltique).

Partie 3

Organisation spatiale de l'accueil sur site

La Batterie des Lions et Ile d'Or



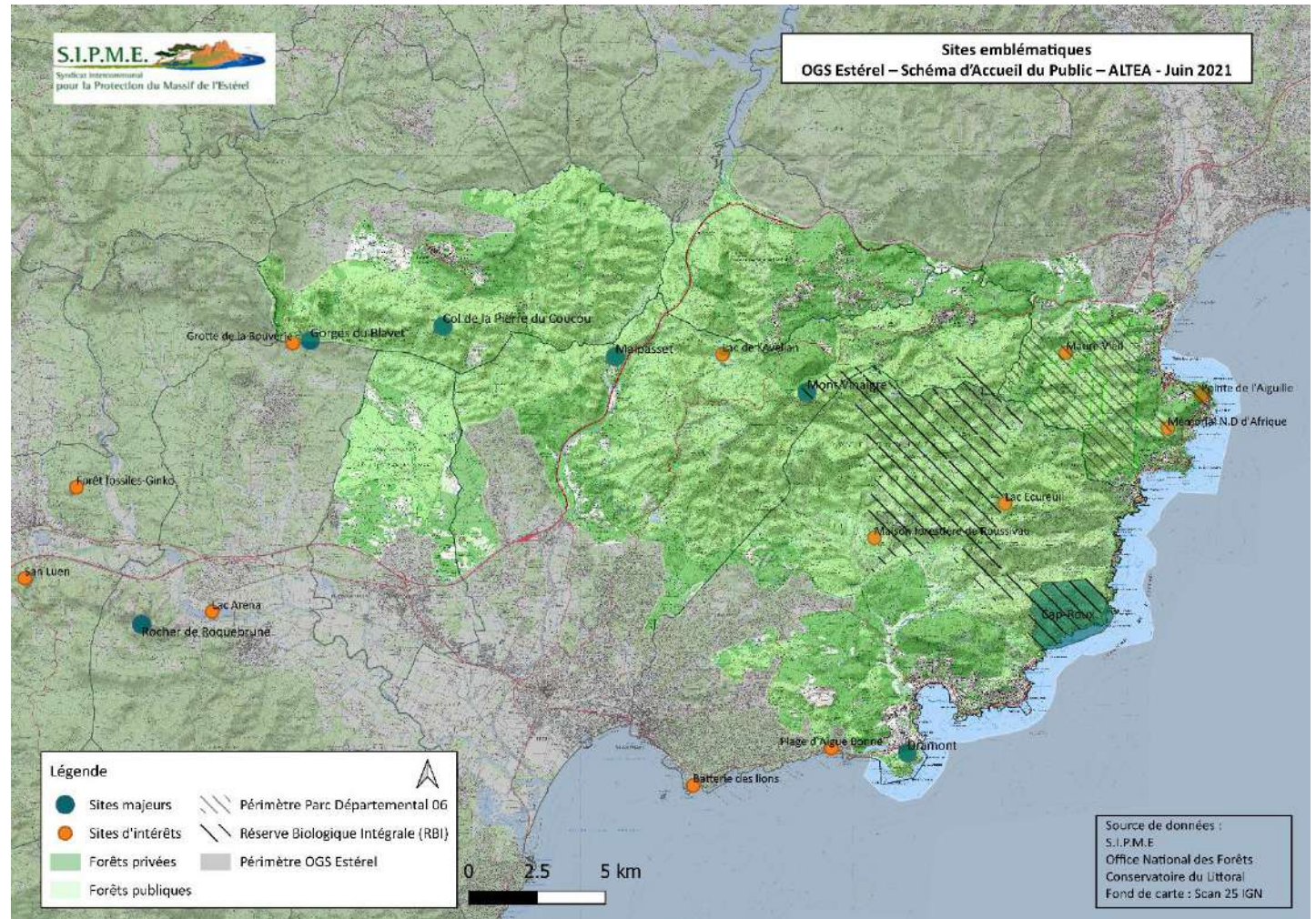
Valorisation et équipements des sites emblématiques

L'aménagement des sites emblématiques est défini au cas par cas, chacun d'entre eux faisant l'objet d'un projet de préservation et de mise en valeur particulier pour tenir compte de la spécificité de chacun et de son importance patrimoniale. Le curseur d'aménagement sera donc poussé plus ou moins loin en fonction de chaque site sur la base des grands principes suivants :

- Au moins une zone de stationnement devra être requalifiée et paysagée en cas de besoin et adaptée à la capacité de charge du site ;
- Une information de type niveau I ou niveau II, selon les cas, sera présente en interface du public ;
- Des équipements complémentaires d'accueil seront, selon les cas, à prévoir ;
- La canalisation du public et éventuellement une réglementation devront permettre d'éviter les phénomènes de divagation et de détérioration des espaces naturels et sites patrimoniaux ;
- Des pratiques de mise en défens et de protections devront certainement être mise en place ;
- Là où des enjeux de médiation/pédagogie/information sont importants, les sites seront équipés d'équipements en conséquence sur les bases du projet pédagogique. Sur certains sites, des circuits de découverte et de médiation thématique seront prévus.

Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

Carte 9 : Sites emblématiques



Partie 3

Organisation spatiale de l'accueil sur site

Stationnement Col d'Auriasque (Fréjus)



Stationnement Pointe de l'Aiguille (Théoule-Sur-Mer)



Les portes d'entrée au Grand Site de niveau II

Les principes

Ce sont des zones de stationnement et d'entrée dans le massif, relativement fréquentées, dans lesquelles on trouvera un stationnement aménagé/paysagé et un ensemble d'informations.

- 👉 Le nombre de ces portes se situent autour de 10 à 20 sur le périmètre OGS de 2018, en fonction des arbitrages à faire et si on considère que les sites emblématiques de l'Estérel sont aménagés par ailleurs.
- 👉 Le stationnement peut accueillir en moyenne une vingtaine de véhicules au moins.
- 👉 Elles sont le départ de lieux de promenades et de randonnées. pédestres, cyclistes et/ou équestres.
- 👉 L'information sur site située à l'entrée de l'espace naturel reprend les grands principes des zones d'accueil cardinales mais en version plus réduite :
 - une information globale sur le Grand Site,
 - une information sur le secteur et les itinéraires (qui doit rester sur un principe de carte 1 :15 000°),
 - quelques informations de nature variable selon le secteur et un rappel règlementaire.
- 👉 Des panneaux complémentaires de médiation ainsi que du mobilier d'accueil (bancs, tables pique-nique) peuvent être éventuellement prévus, notamment lorsque ces portes d'entrée correspondent également à des sites emblématiques de l'Estérel.
- 👉 L'ensemble des informations sont regroupées sur 2 panneaux d'accueil (voir partie "signalétique").
- 👉 Quelques portes de niveau II doivent donner accès à des itinéraires de découverte en bordure de mer. Ces itinéraires

pourront servir d'accès à la mer mais aussi de lieux de sensibilisation et de découverte. Ces portes de niveau II se situent sur la zone de la Corniche d'or. Elles doivent donc être intégrées dans le projet global de valorisation de ce secteur dans le cadre des sites à très haute valeur patrimoniale.

Les portes d'entrées validées :

Un ensemble de portes ont été validées par les communes en 2021. Les N° font références à la carte du diagnostic du Schéma d'Accueil (2019-ALTEA).

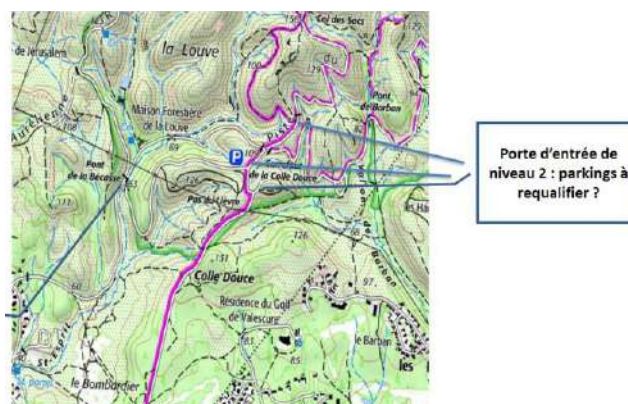
1. Parking du nouveau Cimetière de Bagnols-en-Forêt : (OC6).
2. Parking de la Lieutenante : OA1.
3. Parking de Malpasset : NH1.
4. Parking du carrefour de Colle Douce : NH2 (avec questionnement sur l'organisation du stationnement, voir carte ci-dessous).
5. Lac de l'Avellan : NE1.
6. Parking du vallon de Vallauris, accès à Maure Vieil : NA2 (projet d'aménagement mené par le CD 06 en cours d'étude).
7. Parkings de la gare du Trayas SB2 et SB4.
8. Parking de la Pointe de l'Observatoire et accès Cap Roux : SC3-4.
9. Départ du sentier du littoral depuis le port de Santa Lucia : SE4.
10. Parking de la MF de Roussivau : IB1.
11. Limite entre la forêt de Raphèle de Roquebrune et la forêt domaniale de Puget « Colle du Rouet ».
12. Départ du village de Puget, « Camp Vidal ».
13. Stationnement du col de l'Auriasque.

Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site

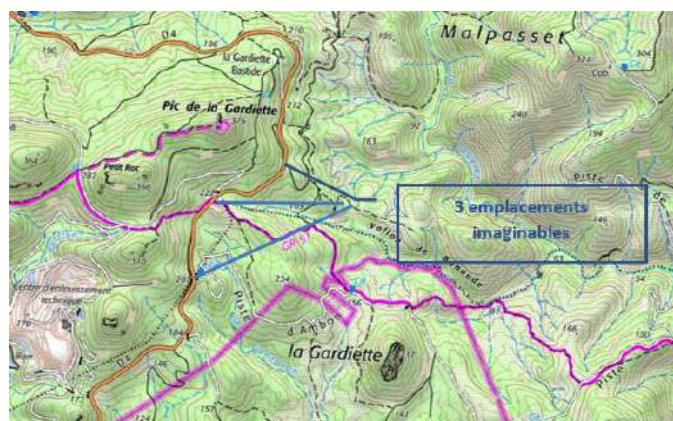
Stationnement La Lieutenante (Puget)



14. Le pont de la bécasse, près de la Maison forestière de la Louve.
15. Parking de la Figueirette : SB1. Projet en cours de la commune de Théoule pour sa requalification. Le CD 06 est favorable à l'intégration de cet accès au PDIPR avec placement d'un poteau flèche directionnel complémentaire pour la randonnée pédestre.



Détails sur les parkings de Colle Douce (ci-dessous), et de la D4 (ci-dessous)



En questionnement / à l'étude :

16. Parking le long de la D4, (localisation à préciser) ce secteur est actuellement en évolution (centre d'enfouissement en cours d'extension et blocage de certaines conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires privés concernant les itinéraires de randonnée - VTT).
17. Parking sud du Blavet-Bouverie (plusieurs options en discussion). Projet en relation avec la Porte Cardinale Ouest.
18. Parking Saint-Jean, ou parking 3Termes ou Aéromodélisme : NA3. 3 options possibles à étudier pour l'aménagement d'un parking. Dans tous les cas, le CD 06 est favorable à l'intégration de cet accès au PDIPR avec placement d'un poteau flèche directionnel complémentaire pour la randonnée.
19. Parking du CRAPA de Saint-Raphaël (non répertorié dans le diagnostic) : entrée du projet de « base loisir » de la commune et/ ou entrée du CRAPA (emplacement exact à déterminer avec la commune).
20. Entrée du vallon de La Rague : SA1 et 2 : L'aménagement d'un parking au fond de ce vallon rencontre des obstacles depuis plusieurs années. Le Conservatoire du Littoral est en charge du dossier.
21. Le Logis de Paris, pour le départ vers le lac de l'Avellan et le Mont Vinaigre, complété par une entrée/point d'accueil des visiteurs en cœur de village (parking près de la Mairie).
22. Entrée du futur Eco-park des Adrets, en limite de l'A8.

Partie 3

Organisation spatiale de l'accueil sur site

Élargissement du périmètre Grand Site et portes d'entrée présentes dans la zone Colle du Rouet - Roquebrune

Dans le cas d'un élargissement du périmètre de l'OGS dans les années à venir, le document réalisé par l'ONF sur le Rocher de Roquebrune et la Colle du Rouet en 2018 servirait de base de travail avec les communes.

Il est cependant important de garder une cohérence sur les principes de valorisation. Celle-ci repose sur 4 grands principes :

1. La porte Ouest sera la porte d'entrée principale du secteur.
2. Des portes de niveau II seront déployées (elles sont, en partie, déjà validées) selon les bases du SAP réalisé par l'ONF sur ce territoire (2018), et selon les informations actualisées en 2021 communiquées par la commune de Roquebrune, et cartographiées avec les autres portes du périmètre OGS actuel.
3. Les sites emblématiques (dont le principal sera celui du Rocher de Roquebrune) feront l'objet de projets de préservation/valorisation.
4. Une zone d'accueil de niveau I sera prévue à l'entrée du village de Roquebrune (Chapelle Saint Roch, projet planifié par la municipalité).

Les portes de niveau III

Les portes d'entrée de niveau III correspondent aux points de départ d'un ou plusieurs itinéraires, mais présentent peu ou pas d'espaces de parking. Elles ne feront l'objet d'aucun traitement paysager particulier, le départ d'itinéraire y sera simplement signalé par un poteau flèche directionnel. Elles ne font pas l'objet d'une cartographie dans le présent document. Elles seront traitées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de balisage des itinéraires de nature.

Partie 3
Organisation spatiale de
l'accueil sur site

Carte 10 : Zones d'accueil et portes d'entrée



Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site



Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens



Bagnols-en-Forêt

Les villes et villages d'accueil : un principe et une charte

Il semble important que l'ensemble des communes participantes soient impliquées dans le principe de l'accueil du Grand Site. L'idéal étant que tout le territoire soit en lui-même un territoire d'accueil du Grand Site.

Des principes de base : utiliser les lieux d'accueil existants pour accueillir les visiteurs du Grand Site de l'Estérel

Les communes impliquées dans l'OGS doivent pouvoir proposer un ou plusieurs lieux d'information Grand Site.

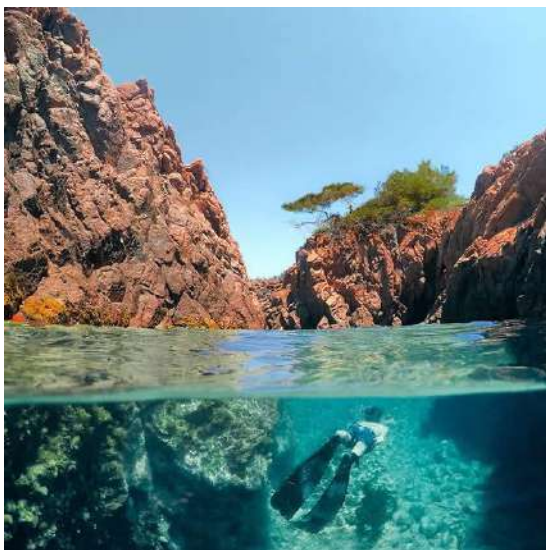
Dans ces lieux, on doit pouvoir trouver :

- ☺ au minimum une information sur le Grand Site (carte, offre, guides, etc.),
- ☺ si possible, une personne qualifiée en capacité de parler du Grand Site et des différentes activités,
- ☺ dans le projet de médiation sera développé l'orientation que pourrait prendre les communes en termes de projet de médiation spécifique.

Orientations possibles des lieux à discuter et compléter

| Commune | Lieu et type d'information |
|-------------------------|---|
| Fréjus | OT : pack information + carte + personnel Gare : Carte Maison forestière du Malpey : accueil du public en extérieur et organisation d'activités de découverte du massif |
| St-Raphaël | OT : pack information + carte + personnel Gare : pack information + carte Projet éventuel de maison du grand site à Agay (à proposer à la commune) |
| Théoule-sur-Mer | OT : pack information + carte + personnel Gare : carte Projet de maison de Grand site et de la mer (en cours) |
| Les Adrets-de-l'Estérel | Point d'accueil randonneurs au cœur du village Création d'un espace d'information et de médiation muséographique prévu au centre du village |
| Puget-sur-Argens | OT : pack information + carte |
| Bagnols-en-Forêt | OT : pack information + carte Maison des guides (nature, patrimoine, archéologie, sports de nature) de la commune |
| Roquebrune sur Argens | (lié à extension du projet d'OGS) OT : pack information + carte + personnel Projet espace médiation archéologie à la Bouverie (en cours) |

Partie 3 Organisation spatiale de l'accueil sur site



Travailler au principe d'une charte d'accueil Grand Site de l'Estérel

Les villes et villages qui le souhaitent pourraient aller plus loin et intégrer une charte d'accueil « Grand Site de l'Estérel ». Elle porterait sur 6 grandes familles d'engagements :

1. Mise en place d'une information Grand Site dans les lieux d'accueil du public comme les OT et gares, avec la formation de personnels spécifiques spécialisés sur le Grand Site ;
2. Mise en valeur du Grand Site à travers des éléments paysagers et/ou artistiques comme œuvre design ou valorisation de fenêtres paysagères depuis les espaces urbains ;
3. Mise en place de l'exposition pédagogique Grand Site (voir projet découverte – Visitor's Center éclaté) ;
4. Animations et événements dans l'année autour du Grand Site pour les habitants, les scolaires et les vacanciers ;
5. Travail des communes et communautés d'agglomération sur les mobilités pour améliorer l'accès au Grand Site en mobilités douces ;
6. Travail des OT et OTI avec les professionnels du tourisme pour les sensibiliser, les former et qu'ils deviennent ambassadeurs du Grand Site (avec un marqueur de reconnaissance – Exemple du Grand Site de France Sainte Victoire, avec des guides agréés par le Grand Site). Travail du SIPME avec les guides de nature, du patrimoine et de sports de nature intervenant au sein du massif dans la même logique (collaboration pour la formation à envisager avec le CREPS de Boulouris).

Cette action demande la construction d'une grille pour la charte en coopération avec les communes et les Offices de Tourisme.

04

Réseau d'itinéraires



Partie 4

Le réseau d'itinéraires



4 – Le réseau d'itinéraires

État des lieux et objectifs du réseau

Les objectifs

L'objectif de ce travail sur le réseau d'itinéraires est de pouvoir présenter demain un réseau d'itinéraires correctement entretenu et adapté aux publics visés. Ces itinéraires devront être suffisamment sécurisés et bien signalisés pour permettre de découvrir le Grand Site à travers plusieurs types de pratiques tout en préservant les lieux les plus sensibles.

Conditions réglementaires

Ce réseau entretenu et balisé peut être considéré comme un réseau « officiel ». Ceci signifie donc que :

1/ La réglementation concernant les autres sentiers et itinéraires existants (mais ne faisant pas partie actuellement du réseau « officiel ») est donc celle qui s'applique à chaque type d'espaces composant le Grand Site.

2/ La réglementation concernant les activités possibles sur chaque sentier renvoie à la gestion par l'organisme compétent. Rappelons qu'un arrêté d'interdiction d'une activité sur un itinéraire doit être justifié par des conditions de sécurité ou de dégradation du milieu.

À ce titre, rappelons notamment que :

☞ **Les pistes DFCI** sont interdites d'accès à la circulation publique des véhicules à moteur partout sauf voie ouverte à la circulation (article L362-1 du code forestier). Certaines sont équipées d'un B0 interdisant l'accès à tout véhicule, y compris vélo et chevaux. Dans le cas d'un balisage autorisant ces activités, les panneaux

réglementaires devront être remplacés par un B7B (interdiction des véhicules à moteurs uniquement).

- ☞ **Dans le cadre des pouvoirs de police du maire**, celui-ci peut « d'une manière temporaire ou permanente, interdire l'usage de tout ou partie du réseau des chemins ruraux aux catégories de véhicules et de matériels dont les caractéristiques sont incompatibles avec la constitution de ces chemins » (art R161.10 du code rural) ;
- ☞ **Dans les forêts relevant du régime forestier**, l'ONF a pour mission la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Cela se décline en 4 missions phares, entre lesquelles l'ONF doit trouver un équilibre différent selon les territoires : gérer/renouveler la forêt et produire du bois, préserver la biodiversité, accueillir le public, prévenir les risques naturels.
- ☞ **La forêt domaniale relève du domaine privé de l'Etat**. A ce titre, l'ONF est gestionnaire et décideur au nom de l'Etat. L'Office a donc autorité pour décider de certaines réglementations des pratiques des usagers des forêts en vue de maintenir un équilibre entre ses différentes missions. L'ONF peut par exemple prendre des arrêtés pour encadrer la fréquentation au sein de réserves biologiques où les enjeux de protection de la biodiversité sont élevés, ou encore réglementer l'accès à certaines routes/chemins/sentiers (enjeu de sécurité, de biodiversité, d'exploitation forestière). En forêt domaniale de l'Estérel, les activités de nature seront soumises à des réglementations différentes en fonction du type d'espace considéré :
- ☞ **En Réserve Biologique Intégrale (RBI) l'arrêté prévoirait que :**
 - La pratique du VTT est autorisée uniquement sur les itinéraires balisés pour le VTT, en dehors de ces itinéraires la pratique sera sanctionnable ;
 - La pratique de la randonnée pédestre et du trail est recommandée sur les itinéraires balisés mais n'est pas interdite sur les autres pistes et sentiers existants (sauf interdiction locale spécifique indiquée in situ) ;
 - La pratique de la randonnée équestre est autorisée uniquement sur les itinéraires balisés pour cette pratique ;
 - La pratique de l'escalade est autorisée sur les sites contractualisés avec la FFME et sur certains « terrains d'aventure » officiellement autorisés.

Partie 4

Le réseau d'itinéraires

Réserve Biologique Intégrale de l'Estérel



- 👉 **En domaniale, hors Réserve Biologique Intégrale (RBI) :**
 - Le VTT est autorisé sur les itinéraires balisés et sur les autres pistes et sentiers tels que définis dans la « convention nationale ONF-FFC forêts domaniales ». Certaines interdictions locales d'itinéraires, pourraient être édictées, pour des raisons de sécurité ou de protection des espèces et devraient être matérialisées sur site par des équipements d'information ;
 - La pratique de la randonnée pédestre et du trail est recommandée sur les itinéraires balisés mais n'est pas interdite sur les autres pistes et sentiers existants (sauf interdiction locale spécifique indiquée in situ) ;
 - La pratique de la randonnée équestre est autorisée uniquement sur les itinéraires balisés pour cette pratique ;
 - La pratique de l'escalade est autorisée sur les sites contractualisés avec la FFME et sur certains « terrains d'aventure » officiellement autorisés.
- 👉 **En forêt communale relevant du régime forestier**, l'ONF est gestionnaire de la forêt pour le compte de la commune, propriétaire. Dans ce cas, le maire peut prendre des arrêtés municipaux pour réglementer les pratiques pour raison de sécurité ou de protection de milieux fragiles ou patrimoniaux. Les pratiquants d'activités de nature devront privilégier l'usage des itinéraires balisés et seront invités à respecter les lieux et l'environnement.
- 👉 **Sur le domaine des espaces forestiers privés**, les chemins traversants peuvent être de nature privée ou publique. Les chemins privés appartiennent à leurs propriétaires et sont par nature interdits au public. Ils nécessitent un accord de type convention avec le propriétaire pour pouvoir être utilisés. Les chemins publics peuvent être utilisés mais le propriétaire peut en interdire (article 544 du Code civil et suivants sur la propriété) le balisage et la diffusion sur des documents de promotion. Un accord avec le propriétaire est donc là aussi préférable.
- 👉 **Un certain nombre de points réglementaires devront être complétés ultérieurement. Parmi ceux-ci, on peut noter :**
 - 👉 La mise en cohérence avec le projet d'arrêté de RBI de l'ONF.

- 👉 La réglementation des usages de collecte de plantes et champignons en forêt domaniale/communale doit être traitée. En RBI tout prélèvement de faune ou de flore sera interdit.
- 👉 La question de l'encadrement de certaines pratiques doit être précisé : pratiques émergentes telles que la course rando/nage sur le littoral provoquant le piétinement de milieux très sensibles, encadrement de gros événements sportifs, encadrement de pratiques minoritaires (parapente, etc.).

👉 Cas de la partie Alpes-Maritimes

Dans le Parc Départemental de l'Estérel des Alpes-Maritimes (périmètre du Conservatoire du Littoral), un règlement de parc régule les pratiques depuis des années. Le VTT est autorisé exclusivement sur piste DFCI et sur sentier balisé spécifiquement pour le VTT (verbalisable partout ailleurs). L'escalade est autorisée exclusivement au Rocher des Monges, site contractualisé avec la FFME (absence de terrain d'aventure autorisé). Les randonneurs sont incités à suivre les itinéraires balisés.

État des lieux et gestions actuelles

Condition de gestion et état du réseau

Le réseau est bâti sur deux départements avec des conditions d'entretien et de gestion différentes :

- 👉 dans la partie Est côté Alpes-Maritimes, il est géré directement par les services du Département des Alpes-Maritimes soit dans le cadre de la politique du PDIPR, soit dans le cadre des ENS. Le réseau est entretenu et bien signalé depuis des années ;
- 👉 dans la partie centrale et Ouest, la gestion du réseau est plus hétérogène et pour l'instant éclatée entre plusieurs organismes (Département 83, ONF, communes, intercommunalités). De nombreux travaux seront à faire.

Pour ces raisons, les conditions de réflexions seront différentes entre les deux territoires :

Partie 4 Le réseau d'itinéraires



- pour la partie 06, il s'agira essentiellement de l'intégration du réseau existant dans le réseau Grand Site et de l'établissement de jonctions avec les itinéraires validés côté 83 ;
- pour la partie 83, il s'agira en grande partie d'établir un véritable réseau cohérent, entretenu et balisé à partir d'un ensemble d'itinéraires existants déjà physiquement sur le terrain.

Le processus de construction et de sélection du réseau d'itinéraires

Rappel des phases de travail avec les associations, les gestionnaires, les communes et les bureaux d'études

Construction des réseaux VTT et randonnée pédestre

- Entre 2017 et 2018, le SIPME a travaillé avec les associations de sports de nature du territoire, les communes et les offices de tourisme, en vue de réaliser un inventaire de leurs propositions d'itinéraires, en préparation du Schéma d'accueil du public (identification d'itinéraires intéressants du point de vue touristique et de celui des pratiquants).
- En 2018, ce travail d'inventaire des propositions d'itinéraires de sports de nature a été complété par un inventaire des "points noirs" (sites dégradés demandant divers types de travaux de réhabilitation) et points d'intérêt présents sur ces itinéraires, réalisé par les associations sur la base d'une méthodologie développée avec le SIPME, le bureau d'études ALTEA et les responsables associatifs.
- En parallèle, le bureau d'études ALTEA a recensé auprès des différents gestionnaires des territoires composant le massif

les itinéraires reconnus, c'est-à-dire balisés et faisant l'objet d'une promotion par les acteurs institutionnels du tourisme.

- Ces travaux ont donné lieu à la cartographie d'un réseau « officiel » et d'un réseau « proposé » en phase de Diagnostic du SAP (2018-2019). Ils ont servi de bases aux échanges au sein de groupes de travail (regroupant gestionnaires d'espaces naturels, représentants associatifs VTT/randonnée/équestre, sociétés de chasse, bureaux d'étude, DREAL PACA, représentants des communes, SIPME, etc.) conduits au cours de l'année 2019 pour une 1^{ère} phase de sélection/hiérarchisation d'itinéraires à baliser (phase Orientations, de choix d'aménagement 2019-2021). *Voir détails des phases de travail et concertation en annexe.*
- A l'issue de ces premiers groupes de travail et à la lumière de différents éléments, tels que les points d'intérêts, points noirs, difficultés foncières, conflits d'usages, etc., le bureau d'études ALTEA a réalisé une proposition de réseau de sentiers et pistes à retenir pour les pratiques pédestres et cyclistes.
- Ce réseau sélectionné a été affiné au cours du 1^{er} semestre 2020 par des réunions de travail avec les gestionnaires d'espaces naturels, par des investigations naturalistes réalisées sur le terrain par le bureau BioDiv, par des vérifications de terrain réalisées par le SIPME, et par des discussions avec les associations pour affiner/vérifier les choix, trancher entre certaines options, et trouver des solutions face aux difficultés rencontrées.
- Au cours de l'été 2020, le projet de réseau actualisé a, à nouveau, été soumis pour relecture aux associations qui ont formulées par écrit leurs demandes de modifications. Elles ont été examinées par le SIPME et les gestionnaires d'espaces naturels (avec de nouvelles vérifications de terrain), ce qui a permis de déterminer un projet de réseau pédestre et vélo plus abouti. En parallèle, le SIPME a commencé à contacter les propriétaires privés concernés par les propositions

Partie 4

Le réseau d'itinéraires



d'itinéraires afin d'identifier ceux qui seraient favorables à l'établissement d'une convention d'autorisation de passage et ceux qui seraient opposés à la traversée de leur propriété par un itinéraire balisé (le travail de passage de conventions a débuté et va être finalisé en 2021-22). Au vu des réponses de certains propriétaires, le réseau a dû être réajusté.

- Début 2021, les réseaux VTT et randonnée présélectionnés ont été présentés à chaque commune pour validation et dernières corrections.
- En mars 2021, le réseau corrigé a été envoyé avec les projets de rapports PP et SAP à l'ensemble des membres du COTECH OGS pour avis et corrections. Les cartes des réseaux ont également été envoyés aux membres de la Commission Thématique OGS des activités de nature, composée en grande partie des représentants d'associations de sports de nature, impliquées dans le SAP depuis 2017. Suite à cette Commission et au COTECH d'avril 2021, les dernières demandes de corrections et vérifications de terrain ont été réalisées par le SIPME, pour aboutir à un projet finalisé de réseau balisé VTT / randonnée pédestre (et avec liaisons aux sites d'escalade) / équestre.
- En mai 2021, le SAP contenant ces réseaux a été validé politiquement en COPIL OGS.

NB : Les pratiques pédestres et cyclistes ont fait l'objet d'un traitement prioritaire en raison de leur ampleur et de leur impact. Il a été considéré que l'activité équestre s'appuierait sur le réseau de pistes sélectionnées.

Construction du réseau équestre

- ALTÉA avait fait une 1ère sélection de réseau pour le pédestre et le VTT en 2019 qui a ensuite servi de base de discussion avec l'ensemble des partenaires pour la partie équestre.

- Une sélection d'itinéraires a été ensuite réalisée avec Mr Leyret (réfèrent équestre du territoire) et l'ONF en atelier GT.
- Une sélection d'itinéraires pour le SAP, s'appuyant essentiellement sur du réseau Pidaf et VTT validé (version de décembre 2020) a ensuite été réalisé.
- Un GT avec l'ONF, des représentants de l'activité équestre et des représentants de certaines communes a été organisé en 2021 pour compléter le réseau sur les communes de Puget et Roquebrune, et vérifier/finaliser le réseau d'ensemble sur la partie varoise.

Le réseau présenté en COTECH OGS - Commission thématique OGS activités de nature – COPIL OGS doit encore faire l'objet d'une validation par le CD 06.

Entretien d'accès à des ruchers, compléments au PIDAF

Dans le diagnostic, les demandes d'entretien d'un réseau carrossable complémentaire au PIDAF du SIPME pour d'autres activités ont été inventoriées (accès aux ruchers pour l'apiculture, exploitation/surveillance forestière ONF, circulation chasseurs). Aux vues des implications financières pour le SIPME, seuls ont été **sélectionnés des linéaires de courtes distances, connectés au réseau PIDAF, en vue de permettre un maintien de l'apiculture (accès aux ruchers) sur le long terme**. Certains accès aujourd'hui dégradés seront ainsi réhabilités dans les années à venir. Cela correspond à l'une des actions de la Charte Forestière de l'Estérel de 2015.

Construction du réseau lié à l'escalade

L'escalade a fait l'objet d'une concertation avec des clubs locaux, la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), les communes, l'ONF et le SIPME en 2020 et 2021, ce qui a permis d'aboutir à une solution équilibrée satisfaisant l'ensemble des acteurs.

Partie 4 Le réseau d'itinéraires



Prise en compte de l'évolution des conventions FFME

À la suite d'un accident ayant entraîné une mise en cause juridique et financière de sa responsabilité (sans faute, en tant que « gardien de la chose »), la FFME a décidé de dénoncer l'ensemble des conventions de sites d'escalade (passées avec les propriétaires d'espaces naturels ou les collectivités) d'ici fin 2021. L'objet de cette action est bien de dégager, à l'avenir, sa responsabilité. Les collectivités sont donc invitées à signer de nouveaux « contrats d'entretien » avec la FFME, en lieu et place des anciennes conventions.

Parmi la liste des sites d'escalade inventoriés par les associations dans le cadre du diagnostic du SAP, **les sites ont été classés en 3 catégories :**

- **Sites où établir un contrat d'entretien entre la FFME et le gestionnaire/ou propriétaire du site** (en remplacement des anciennes conventions ou pour l'aménagement de nouveaux sites). Sur certains, la pratique de l'escalade pourra être interdite à certaines périodes de l'année pour prendre en compte des enjeux de biodiversité.
- **Sites à interdire à la pratique de l'escalade pour cause d'enjeux spécifiques** (naturalistes, patrimoniaux, sécuritaires).
- **Les sites n'entrant pas dans ces catégories qui sont des « terrains d'aventure »**, peu équipés, non contractualisés avec le propriétaire/ou gestionnaire, où la pratique n'est pas interdite mais où le pratiquant engage sa propre responsabilité en cas d'accident.



Les facteurs à prendre en compte pour la construction du réseau d'itinéraires

Construire un réseau d'itinéraires consiste à arbitrer un certain nombre de données avec des vecteurs de valorisation et des vecteurs limitants. Ces facteurs sont les suivants :

Le lien avec les zones d'accès

Chaque zone de stationnement, porte ou zone d'accueil doit correspondre à un ensemble de départs pour les activités de promenades et randonnées.

Les gares proposant des itinéraires au départ de l'arrêt de train sont particulièrement privilégiées.

La construction d'une offre pour différents publics

Le réseau d'itinéraires vise différents publics et types de pratiquants. Il s'agit, en effet, de proposer tout particulièrement une offre pour :

- les personnes en situation de handicap notamment les personnes ayant des difficultés à se déplacer,
- les promeneurs qui restent assez proches de la zone de stationnement et recherchent un terrain facile,
- les promeneurs découvreurs qui vont faire une petite boucle facile pour découvrir une ambiance ou un lieu particulier,
- les randonneurs à la journée ou itinérants,
- les vététistes de différents niveaux,

Partie 4

Le réseau d'itinéraires



- les vététistes à assistance électrique dont le nombre est en progression exponentielle sur le massif,
- les cyclistes de route,
- les cavaliers,
- les grimpeurs qui ont besoin d'accéder aux falaises répertoriées.

La valorisation des points d'intérêt

Les itinéraires doivent participer à faire connaître et à valoriser les points d'intérêt du massif. Les itinéraires doivent intégrer ces éléments dans la construction du réseau.

La maîtrise du foncier

Une grande partie du territoire du Grand Site correspond à un foncier public (communal, d'Etat, Départemental, ou Conservatoire du Littoral). Cependant, une partie de l'ensemble forestier est également lié à des propriétaires privés.

- Dans un premier temps, le réseau proposé doit donc s'assurer d'une maîtrise foncière : foncier public ou privé pour lequel il existait déjà un accord ou pour lequel le SIPME est en train de mettre en place des conventions d'autorisation de passage dans le cadre du SAP (finalisation prévue début 2022). En fonction des réponses des propriétaires, les réseaux présentés ci-après pourront encore légèrement évoluer. Ce réseau constitue aujourd'hui l'essentiel du réseau qui sera balisé et entretenu. Il ne sera, par la suite, modifié qu'à la marge.
- Une deuxième tranche de réseau pourra éventuellement être ensuite développée pour étoffer certaines zones ou compléter des itinéraires clefs ou prendre en compte de nouveaux éléments ou contextes. Dans tous les cas, cette partie additionnelle restera réduite et liée, essentiellement à des adaptations marginales.

Les sites écologiques à préserver

Un ensemble de sites à forts enjeux écologiques doit être mis en défens par rapport aux itinéraires sélectionnés. Cette partie devra faire l'objet d'un phasage et d'études spécifiques.

- Le réseau d'itinéraires du SAP a été travaillé avec les gestionnaires d'espace naturels et avec un expert écologue (BioDiv) pour éviter autant que possible les principales zones à enjeu. Certains tracés traversent néanmoins des zones sensibles ou sont connectés à des sentiers menant aux zones sensibles.
- Un travail de mise en défens de certaines zones/accès prévoira en priorité l'effacement des sentiers d'accès avec des matériaux du site (végétation, pierres, bois). Dans des cas plus limités, la pose de dispositif de protection de type ganivelles, l'installation de panneaux d'interdiction/explication d'accès à certaines zones sera prévu.
- Des aménagements de préservation des itinéraires balisés permettant de canaliser la fréquentation et d'éviter la divagation du public pourront être prévus (murets, renforcement de l'assiette du sentier, etc.).

De plus, du fait du caractère incomplet des données existantes, il est possible que d'autres lieux sensibles soient mis en lumière dans le futur. Une évolution du réseau d'itinéraires sera alors à prévoir.

Les sites culturels à préserver

Les sites archéologiques à préserver

Le CD 83 a transmis lors du diagnostic une base de données inventoriant les sites archéologiques valorisables auprès du public et ceux vulnérables à protéger et/ou maintenir cachés. Un travail devra être mené avec le CD 83 et avec les spécialistes locaux de l'archéologie et du patrimoine pour définir les sites à mettre en

Partie 4 Le réseau d'itinéraires



sécurité et les actions à mettre en place. Un travail sera à conduire dans le cadre de la Commission patrimoine de l'OGS.

Les sites géologiques à préserver

Certains sites géologiques de l'Estérel sont à protéger et/ou mettre en valeur car ils permettent de raconter l'histoire géologique de l'Estérel.

Parmi les sites géologiques stratégiques, il faut citer principalement :

- La zone Malpey-Mont Vinaigre
- Dans la vallée du Reyran, les sites présents dans le secteur Bouteillère-Malpasset, répartis le long de la route dans une zone déjà fortement aménagée (empreinte de fougère arborescente racontant l'histoire du carbonifère, coulées ignimbritiques A5 et A7 témoins des principaux épisodes volcaniques de l'Estérel). Certains sites sont menacés (ex : coulée de basalte B3, dernière le cimetière, site envahi par la végétation et les dépôts d'ordures sauvages). Des accès à certains sites majeurs sont en train de disparaître.
- La zone Cap Roux, Agay avec la vision paysagère des grandes coulées ignimbritiques A5 et A7.
- La caldera de Maure Viel (histoire des strato volcans).
- Le secteur du Lion de Mer sur le littoral de Saint Raphael (histoire de l'Estérellite, orgues volcaniques, témoignage de la présence d'un ancien volcan).
- La forêt fossile à Ginko du Muy.
- Le Rocher de Roquebrune racontant l'histoire sédimentaire de la fin du Permien.

Le Conseil Scientifique, prévu par la gouvernance du Grand Site de l'Estérel, devra travailler sur la question de la valorisation et de la préservation des sites géologiques à enjeu de l'Estérel pour

prioriser les actions et définir les mesures à prendre. Les bases de données existantes seront à mobiliser, de même que les compétences d'universitaires spécialistes de la géologie et compétents sur l'Estérel (notamment Claude Rousset (professeur émérite de géologie de l'université de Provence), Michel Corsini (chercheur en géologie, UMR Géoazur - Campus Azur du CNRS – Sophia Antipolis), André Gondolo (thèse sur le volcanisme de l'Estérel et expert en valorisation), André Cerdan (professeur formateur retraité), Gilbert Crévola (professeur universitaire en retraite).

Le dimensionnement financier du réseau

Une des contraintes majeures du déploiement du réseau est l'enveloppe financière à consacrer :

- aux travaux de remise en état du réseau qui seront très importants. Le travail de sélection des réseaux a pris en compte cet élément financier (mobilisation des connaissances du SIPME et de l'ONF, utilisation du travail d'inventaire des points noirs effectué par les associations, et réalisation de visites de terrain de vérification par le SIPME).
- à l'entretien courant annuel qu'on pourra relier à un ratio kilométrique.

Ce dimensionnement financier investissement/fonctionnement doit aussi intervenir comme un élément de cadrage du réseau.

Les liaisons d'itinéraires à assurer avec Roquebrune dans le cadre du projet d'extension du périmètre OGS de 2018

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre OGS, les liaisons avec le réseau travaillé dans le présent SAP sur le périmètre OGS 2018 ont été anticipées avec la commune de Roquebrune. La carte des itinéraires pédestres validés par la commune sur le Rocher de Roquebrune, pour lesquels des conventions d'autorisation de passage ont été signées, est fournie en annexe.

Partie 4**Le réseau d'itinéraires**

Maison forestière de la Duchesse



Le travail sur l'identification des itinéraires pédestres, VTT, équestres sur le secteur de la forêt de Raphaël, de la Bouverie, et de Palayson a débuté, mais doit être finalisé en 2021. Les liaisons avec les itinéraires validés de Bagnols et de Puget ont d'ores et déjà été anticipées.

L'organisation de l'offre**Le principe de l'offre**

- 👁 Le réseau Grand Site comprend un ensemble d'itinéraires balisés et entretenus de différents niveaux physiques :
 - Petites promenades
 - Petite et moyenne randonnée
 - Grande randonnée
 - Possibilité de créer des circuits adaptés PMR (personnes à mobilité réduite) au sein du réseau sélectionné (NB : il en existe 3 seulement actuellement)
- 👁 Le réseau balisé sert également de trame pour l'établissement d'itinéraires de trail.
- 👁 Il inclut des boucles de découverte du patrimoine.
- 👁 Il est relié à des points de départ bien identifiés (gares, stationnements).
- 👁 Son état de confort de l'assiette doit correspondre au public visé et aussi éviter une poursuite des dégradations de différentes sections endommagées notamment par une mauvaise évacuation des eaux de surface.

La prise en compte de principes de hub

Il existe sur le réseau d'itinéraires des principes de hub. Ces hubs correspondent à des nœuds d'itinéraires importants.

L'équipement

- 👁 L'équipement des zones reconnues comme hub sera limité à un ensemble de panneaux directionnels et dans certains cas (situation suffisamment éloignée des points de départ) un panneau avec une carte d'itinéraires de type 1/15000^{ème}.

La prise en compte de l'hébergement pour randonneurs dans le site classé**Une demande récurrente et des premières pistes de réflexion...**

Les offices de tourisme et différents interlocuteurs du territoire ont souvent souligné le manque d'une offre d'hébergement pour des activités de pleine nature au sein du massif de l'Estérel.

Le SIPME et l'ONF ont, pour apporter une réponse à cette demande, commencé à travailler sur un projet de réhabilitation de la maison forestière de la Duchesse en un établissement qui permettrait de proposer un relais d'hébergement pour la randonnée pédestre et cycliste mais aussi pour les parcours équestres aujourd'hui peu développés dans l'Estérel du fait de cette absence d'hébergement.

Mais une réglementation très contraignante

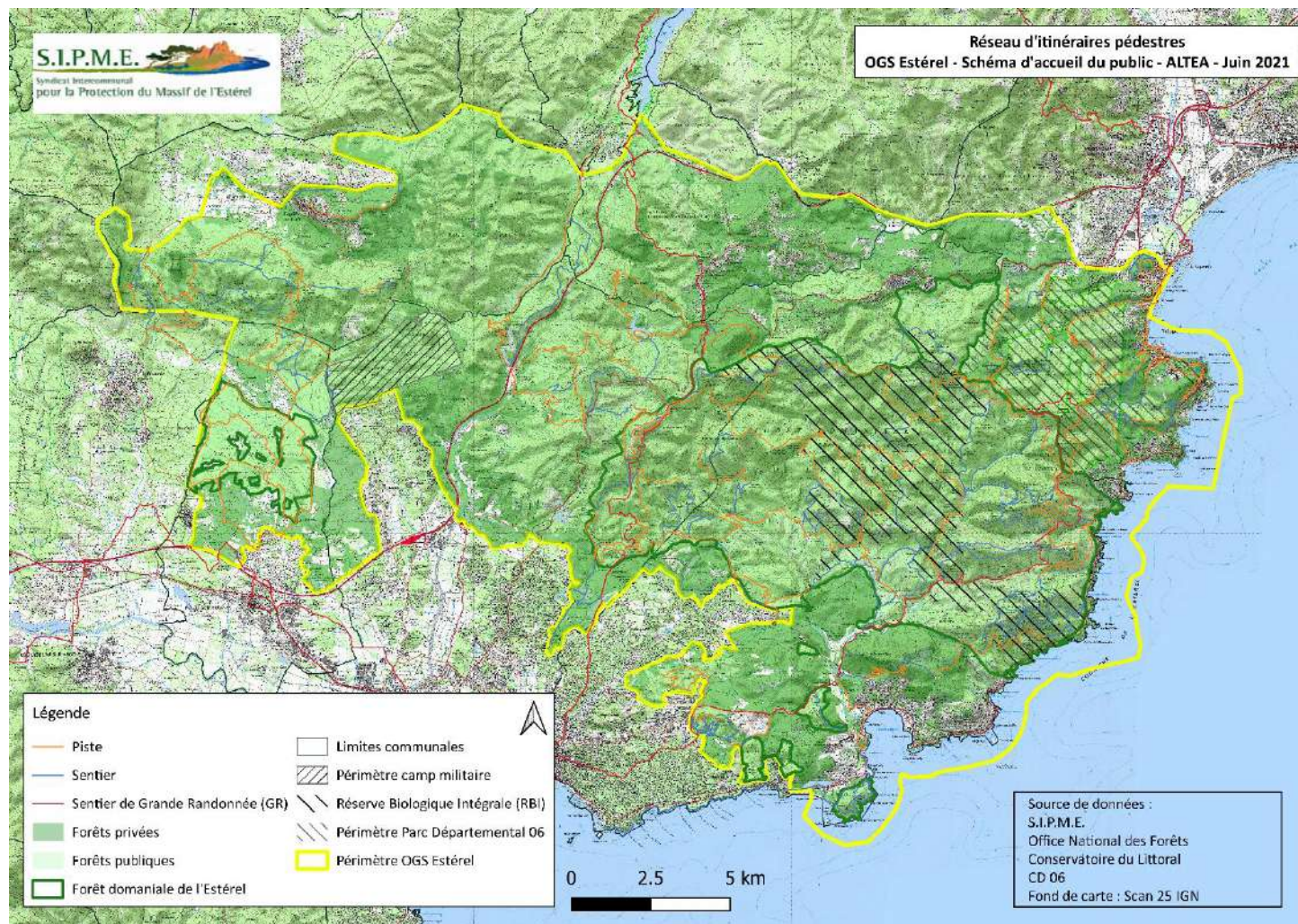
La réglementation actuelle ne permet pas, pour des raisons de sécurité liés au risque d'incendie, de transformer la Maison Forestière de la Duchesse en Etablissement Recevant du Public (ERP). Des discussions réglementaires sont en cours pour un projet de chambres d'hôtes (non considérée comme ERP) qui de plus n'impliquerait pas de changement de destination du bâtiment. Les interprétations réglementaires doivent être tranchées en 2021.

Partie 4 Le réseau d'itinéraires

Les cartes des réseaux sont fournies en annexe en grand format HD.

Remarque : les itinéraires prévus sur le Rocher de Roquebrune-sur Argens sont fournis en annexe.

Carte 11 : Projet de réseau d'itinéraires pédestres



Partie 4 Le réseau d'itinéraires



Un ensemble de circuits de promenades et randonnées cyclistes

Principes de construction de l'offre VTT et VTTAE

Le développement du VTTAE est en pleine expansion dans l'Estérel. La pratique du VTT musculaire est avant tout liée à des pratiques de clubs et d'individuels locaux. Le réseau sélectionné pour être balisé sera commun aux VTT et VTTAE (pas de distinctions faites entre les pratiques). Il mixe pistes et parties sur sentier (dans les zones peu fragiles) pour permettre la structuration d'itinéraires de différents niveaux. Dans la conception ultérieure des boucles de niveau, la nécessité de porter ou non le vélo devra être prise en compte pour garantir l'accessibilité d'itinéraires aux VTTAE (plus lourds, portage plus difficile).

Les principes de construction retenus sont les suivants :

- 👉 Le réseau VTT/VTTAE Grand Site comprend un ensemble d'itinéraires balisés et entretenus de différents niveaux physiques et techniques.
- 👉 Une partie importante du réseau d'itinéraires balisés correspond à des pistes de type DFCl permettant la découverte du Grand Site à VTTAE dont la demande est en fort accroissement (pas de portage de vélo nécessaire).
- 👉 L'ensemble de ce réseau est relié à des points de départ bien identifiés (gares, stationnements) ainsi que, le plus possible dans le futur, à des itinéraires cyclables en site propre permettant de se connecter aux pôles émetteurs urbains et aux pôles multimodaux.
- 👉 L'impact possible du VTT sur le milieu naturel dans les zones sensibles et sur les sentiers reconnus fragiles a conduit à limiter la densité des itinéraires sur ces espaces, ainsi que le nombre d'itinéraires passant sur sentiers. Dans la Réserve

Biologique Intégrale de l'Estérel, la pratique VTT sera autorisée uniquement sur itinéraires balisés.

- 👉 Les risques possibles en matière de croisement piétons/vététistes peuvent conduire dans certains cas à limiter certains sentiers à la pratique du VTT ou de la marche pour des raisons de sécurité.
- 👉 La pratique du VTT et du VTTAE doit être compatible avec la préservation des milieux naturels fragiles identifiés et ceux qui le seront dans le futur. Pour des raisons de protection écologique de ces milieux, les itinéraires utilisés pourront faire l'objet d'études spécifiques pouvant conduire, éventuellement, à un arrêté d'interdiction de pratique pour un itinéraire. Dans le cadre de la sélection d'itinéraires pédestres et VTT du présent SAP, le bureau d'études Biodiv (spécialiste des milieux méditerranéens) a mis en œuvre une méthodologie spécifique d'étude avec expertise de terrain sur les sites identifiés comme sensibles dans le cadre de la phase précédente de diagnostic (cartographie des milieux sensibles du Grand Site) pour déterminer si le balisage d'un itinéraire officiel était envisageable pour la randonnée pédestre et / ou pour la pratique du VTT ou si aucune de ces pratiques n'étaient possibles.

VTTAE dans le massif de l'Estérel



Partie 4 Le réseau d'itinéraires

Vélo de route – Massif de l'Estérel



Principe de construction de l'offre « vélo de route »

Le vélo de route est une pratique très importante dans et autour du massif de l'Estérel notamment en hiver et aux intersaisons. Cette pratique est en grande partie le fait d'un public local qui connaît parfaitement les itinéraires.

Se déroulant dans des cadres souvent grandioses et sur certains itinéraires sans circulation, la pratique du vélo est cependant contrainte par les conditions de trafic de certains itinéraires comme la Route de la Corniche par exemple.

En matière de construction de l'offre, une stratégie évolutive est à privilégier en fonction de l'avancée de différents projets et des évolutions réglementaires sur la circulation :

- 👉 Projet V65 (inscrit au schéma régional des véloroutes et voies vertes)
- 👉 Projets de pistes cyclables (zones Agay, Puget, St-Raphaël). PDU CAVEM en cours d'élaboration
- 👉 Réglementation de la circulation dans la zone Gratadis – Notre Dame
- 👉 Évolution des flux sur la Corniche d'OR,
- 👉 Projet de traversée de L'Estérel à étudier: Agay - Gratadis – Col Notre-Dame – Col des 3 Termes - Aéromodélisme– Mandelieu et boucle avec Corniche d'Or, en fonction des possibilités de réhabilitation de certaines routes goudronnées dégradées.

Les éléments cadre de l'offre à faire émerger

La valorisation du vélo de route et des itinéraires à construire tient avant tout de la communication avec des propositions et des cartes. Cette communication devra être particulièrement vigilante sur les risques liés à la circulation.

Des actions de type Estérel sans voiture pourraient être organisées certains jours.

Quelques itinéraires inspirants seront donc à faire émerger sur les supports de communication de type :

- 👉 Boucle de la Corniche d'Or (Pointe de l'Observatoire-Plateau Anthéor -Gratadis -Col Notre Dame - Pic de l'Ours – Corniche d'Or)
- 👉 Grand Tour de l'Estérel avec des passages par des routes intérieures (plateau Anthéor, Route d'Italie, etc.)
- 👉 Tour de l'Estérel Occidental - Rocher de Roquebrune.

Les pratiques de Gravel

Le Gravel (vélo toutes-routes) est une pratique en plein développement et il est certain que l'Estérel mixant routes et pistes dans un cadre grandiose offre un grand potentiel pour cette activité encore émergente.

La pratique du Gravel bénéficiera sur le terrain de la signalétique directionnelle des itinéraires de VTT-VTTAE. Sa valorisation est donc avant tout liée à un projet de communication.

Partie 4

Le réseau d'itinéraires



Un complément pour les pratiques sportives du VTT

Le réseau sélectionné pour être balisé et entretenu vise à répondre à différents niveaux et profils de pratiquants, conformément à ce qui a été identifié dans l'étude de fréquentation de 2018. Mais compte-tenu de la sensibilité à l'érosion des sols volcaniques de l'Estérel, des enjeux environnementaux, des enjeux financiers d'entretien, et du possible engagement de la responsabilité du SIPME sur les itinéraires balisés en cas d'accident, **les possibilités de balisage VTT de sentiers très sportifs de haut niveau ont été limitées**. Certaines propositions très sportives d'associations sur le secteur de Bagnols avaient initialement été retenues par le SIPME, mais ont dû être abandonnées pour l'instant du fait de l'opposition de certains propriétaires privés.

Dans le cadre de la concertation, des **associations locales de VTT** de Fréjus ont fait savoir au SIPME que le réseau balisé allait difficilement répondre à certains de **leurs besoins** :

- ❶ Besoin d'itinéraires techniques – enduro pour la formation des jeunes.
- ❷ Besoin d'avoir un secteur dédié à l'entraînement avec une fréquentation limitée des piétons pour limiter les problèmes de cohabitation avec le passage de groupes importants de VTTistes.
- ❸ Besoin d'un secteur où une cohabitation avec les pratiques de chasse serait possible.
- ❹ Localisation en forêt publique.

Pour répondre à cette demande, le SIPME a mené en 2021 une concertation avec la commune de Fréjus, l'AMSLF (association porteuse de la demande), la société de chasse de Fréjus, l'ONF, et l'Inspection des Sites de la DREAL PACA. Plusieurs secteurs ont été étudiés.

Il a été acté que :

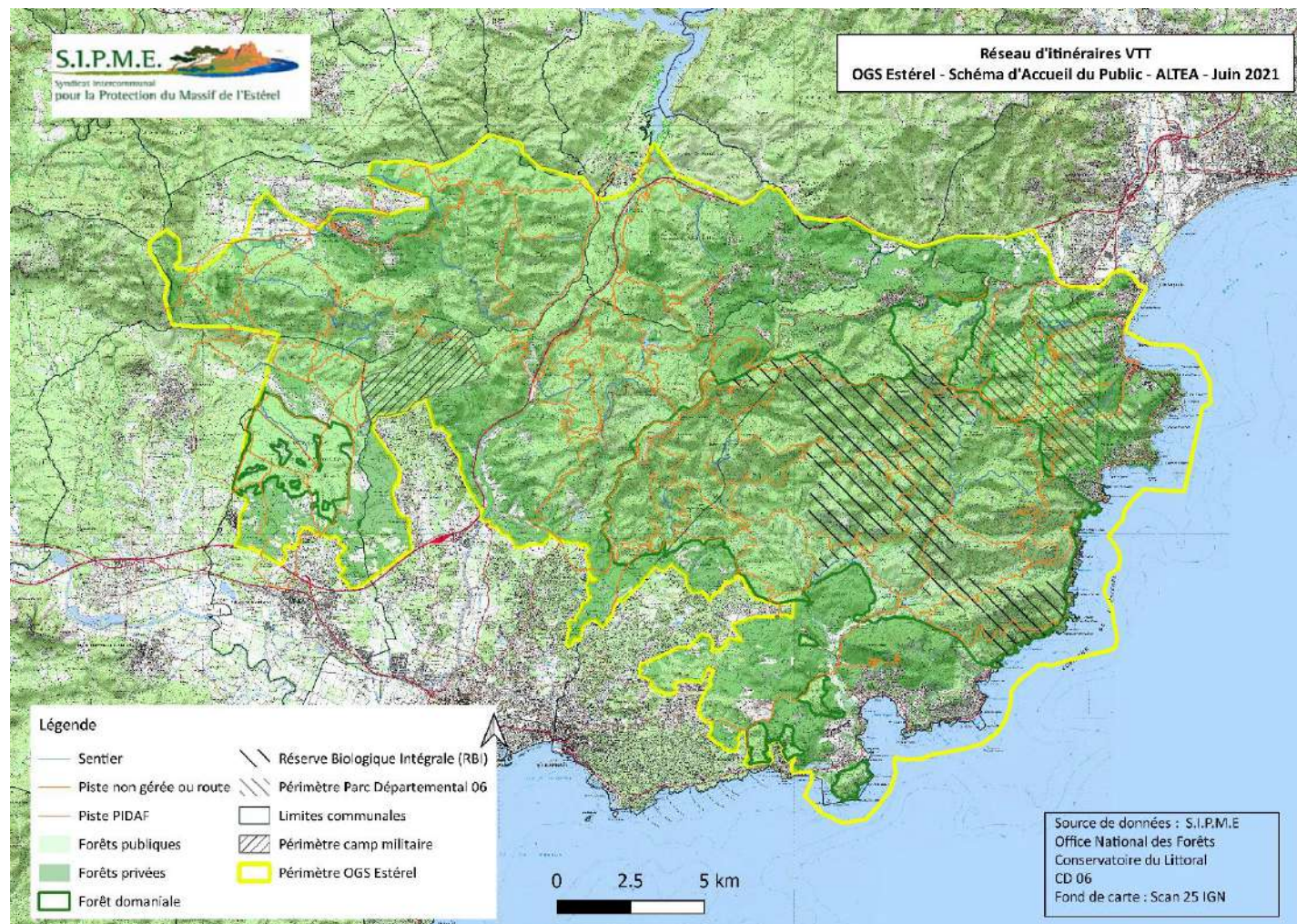
- ❶ Bien qu'en Site Classé, seul le secteur situé entre le Col du Testanier, le Lac de l'Avellan et Malpasset est envisageable.
- ❷ Les itinéraires sportifs sélectionnés ne seront pas balisés pour le grand public, ils seront destinés aux clubs locaux.
- ❸ Les itinéraires seront entretenus par les clubs, dans le cadre d'une convention passée avec l'ONF et le SIPME.
- ❹ Les jours de sortie des clubs, qui encadrent des jeunes de la commune, correspondent exactement aux jours d'activités de la société de chasse de Fréjus. Un ajustement de l'agenda de la société de chasse sera à prévoir dans ce secteur pour éviter les jours de pratique des clubs et sécuriser les pratiques sportives des enfants et adolescents de la commune. Une coordination en matière d'agenda devra être organisée avec les clubs.

Des représentants d'associations de VTT ont indiqué dans le cadre de la Commission Thématique d'Activités de Nature OGS d'avril 2021 qu'ils auraient souhaité que d'autres secteurs soient étudiés pour le développement de parcours techniques VTT. Le SIPME a indiqué que l'ensemble des propositions des associations formulées dans le cadre du SAP ont déjà été étudiées dans le détail, et qu'après prise en compte de l'ensemble des contraintes, **le seul secteur envisageable dans le périmètre du Grand Site pour le développement d'itinéraires techniques complémentaires se situe sur la commune de Bagnols, mais que la situation est pour l'instant bloquée par des oppositions de propriétaires privées**. Un travail de long terme sera à mener avec la commune de Bagnols pour parvenir à une évolution de la situation.

Partie 4 Le réseau d'itinéraires

Carte fournie en HD, en annexe.

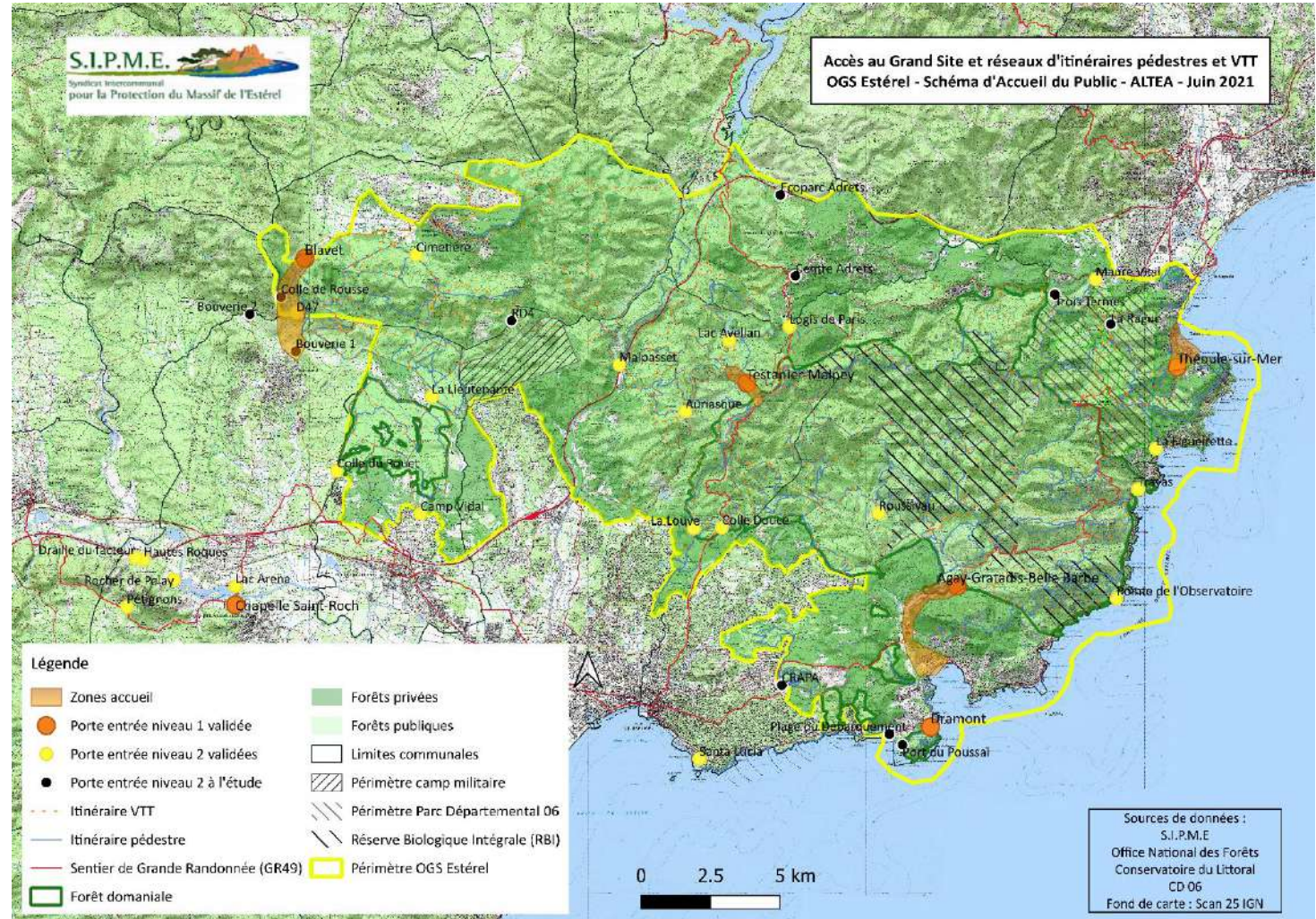
Carte 12 : Projet de réseau VTT- VTTAE



Partie 4
Le réseau d'itinéraires

Carte fournie en HD, en annexe.

Carte 13 : Accès au Grand Site et projet de réseau d'itinéraires pédestres et VTT-VTTAE



Partie 4 Le réseau d'itinéraires

Un ensemble de circuits équestres

Quelques éléments à prendre en compte :

- 👁️ Le gabarit est à prendre en compte, 2 chevaux avec sacoches qui se croisent demandent une assiette supérieure à 2 m.
- 👁️ Eviter les passages dangereux avec du vide sur le côté.
- 👁️ La structure du chemin doit être compacte, solide et adaptée.
- 👁️ La signalétique doit être adaptée en hauteur.
- 👁️ Il faut une visibilité suffisante notamment pour la cohabitation possible avec le VTTAE/VTT.
- 👁️ La présence de point d'eau est un élément important pour les montures.
- 👁️ Pour développer des itinéraires de plusieurs jours, un hébergement spécifique pour les chevaux doit être prévu (projet de réhabilitation de la Maison Forestière de la Duchesse en chambre d'hôte essentielle à ce titre).

Organisation de l'offre

Pour cela, les itinéraires :

- 👁️ seront réalisés sur un ensemble de pistes de type PIDAF et éviteront les sentiers.
- 👁️ auront un balisage peinture de la Fédération française équestre (balise unique orange) adapté en hauteur.

NB : le réseau a été validé sur la partie varoise du périmètre OGS, la partie concernant les Alpes-Maritimes doit encore être validée par le CD06, le travail de définition d'un réseau sur la partie nord de la commune de Roquebrune doit prochainement être finalisé.

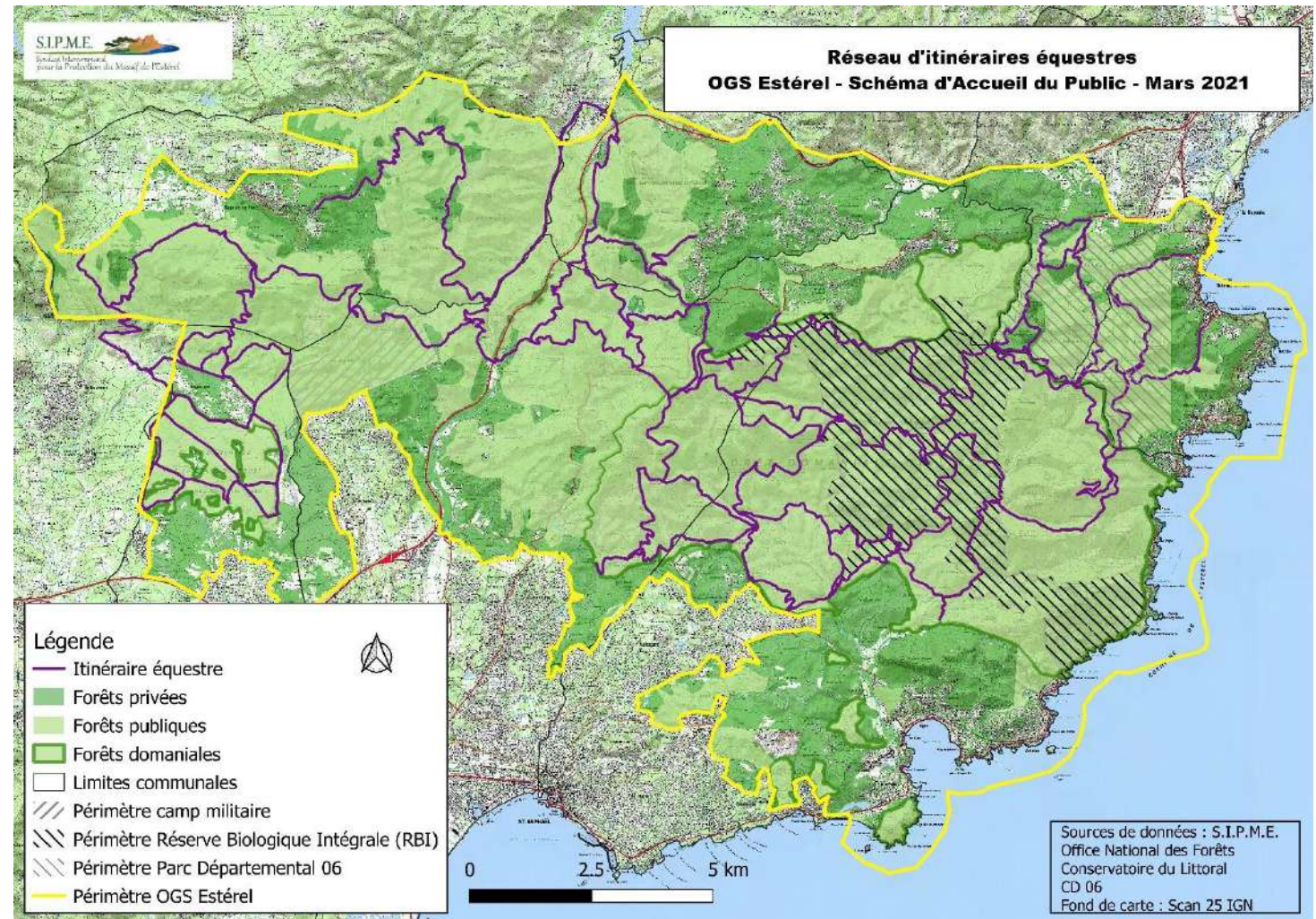


Randonnée à cheval dans le Massif de l'Estérel © Estérel Côte d'Azur

Partie 4
Le réseau d'itinéraires

Carte fournie en HD, en annexe.

Carte 14 : Projet de réseau d'itinéraires équestres



Partie 4

Le réseau d'itinéraires

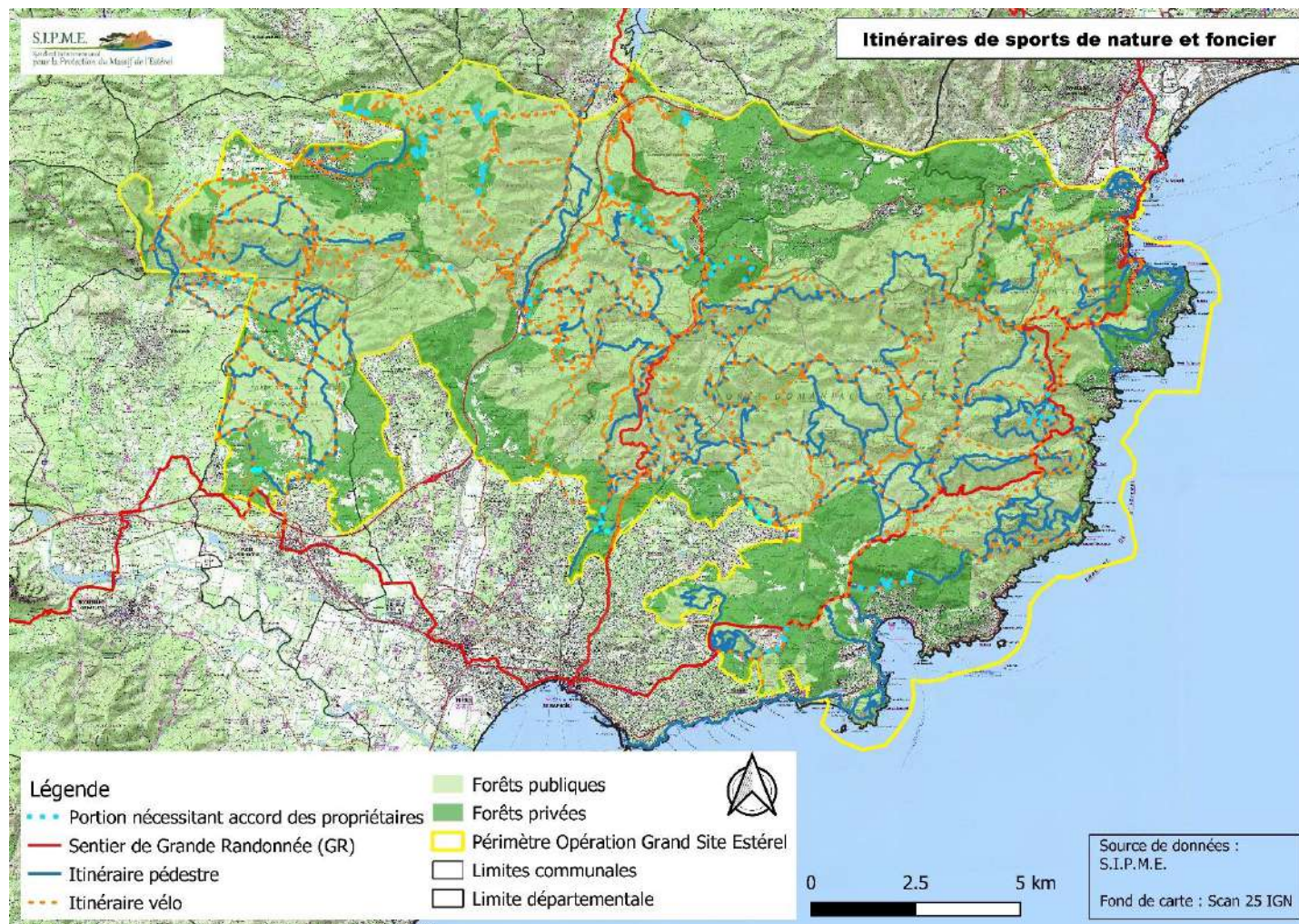
Remarque : En août 2020, le SIPME a initié un travail de prise de contact avec les propriétaires privés concernés par des projets d'itinéraires de nature. L'acceptation ou le refus de certains propriétaires contactés a d'ores et déjà été pris en compte dans le travail de sélection des itinéraires stratégiques.

Néanmoins, le travail de mise en place de conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires privés, débuté en 2020, est encore en cours, et devra être achevé avant la phase de définition du plan de balisage.

En cas d'opposition de propriétaires au passage d'un itinéraire sur leurs propriétés, le réseau sélectionné pourra encore connaître quelques ajustements à la marge.

Carte fournie en HD, en annexe.

Carte 15 : Portions d'itinéraires passant en propriété privée où des conventions d'autorisation de passage seront à demander



Partie 4

Le réseau d'itinéraires

Une offre d'escalade

À la suite de la concertation menée avec les différents acteurs, 3 types de sites ont été reconnus.

Sites de type 1 où un nouveau contrat d'entretien est prévu

Entre la FFME et le SIPME :

- Gorges du Blavet, commune de Bagnols ;
- Gorges du Blavet, face sud, commune de Roquebrune-sur-Argens ;
- Site école de Puget-sur-Argens, secteur de la Lieutenante ;
- Falaises du Dramont, commune de Saint-Raphaël ;
- Barres de Roussivau, commune de Saint-Raphaël, autorisé uniquement une certaine période de l'année (pratique interdite du 1er février au 15 août afin de respecter la période de nidification des oiseaux patrimoniaux : faucon pèlerin, monticole bleu) ;
- Rocher école de Théole, commune de Saint-Raphaël ;
- Mais aussi, site école près du Col de la Pierre du Coucou à Bagnols (projet à l'étude).

Remarque : dans le cadre de la concertation menée, l'ensemble des communes varoises et l'ONF ont décidé de confier la gestion des sites d'escalade au SIPME, gestionnaire du Grand Site.

Entre la FFME et le CD 06, dans le Parc Départemental de l'Estérel :

- Rocher des Monges

A noter : *situé hors du périmètre OGS mais à proximité immédiate du site du Blavet, les sites de la Capelle haute et basse, sur la commune du Muy étaient conventionnés. La FFME s'est*

rapprochée de la commune pour étudier la possibilité d'établir de nouveaux contrats d'entretien.

La classification officielle de chaque site, qui dépend de l'état et de l'aménagement de chaque falaise reviendra à la FFME (site école, site sportif, etc.), à travers sa délégation ministérielle.

Sites de type 2 interdits à l'escalade

- Sites en RBI de la forêt domaniale de l'Estérel (enjeux environnementaux majeurs) : Site du Perthus, Pic d'Aurette, secteur Cap Roux. Ces sites feront l'objet d'une opération de déséquipement.
- Ensemble des sites situés dans le Parc départemental 06 de l'Estérel, hormis le site faisant l'objet d'une convention avec la FFME (Rocher des Monges).

Sites de type 3 ouverts en « terrain d'aventure »

« Terrains d'aventure » existants, maintenus :

- Site de Bayonne – Eglise des Paiens, commune de Bagnols ;
- Rocher d'Adam, commune de Fréjus ;
- Rocher de Saint Barthélémy, commune de Saint-Raphaël (jusqu'à la limite de la route du plateau d'Anthéor).

Pour compléter ce réseau de sites en espace naturel, une piste à étudier serait de créer une salle d'escalade, afin de créer un maillage territorial varois à vocation touristique et de favoriser l'apprentissage de cette pratique en expansion.

Remarque : *aucune création de site d'escalade autorisé n'est prévu sur le Rocher de Roquebrune (propriétés privées, Site Classé).*

Partie 4 Le réseau d'itinéraires

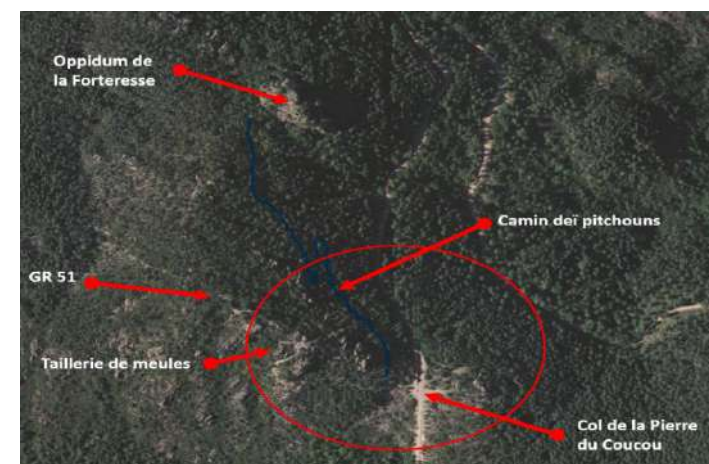
À l'étude : projet de site école à Bagnols en Forêt

La nouvelle municipalité de Bagnols souhaiterait équiper un nouveau site école près du Col de la Pierre du coucou. Il s'agirait de disposer d'un site d'escalade pour lequel les pratiquants passeraient par le village de Bagnols. En effet, le site du Blavet, distant du village, ne génère pas de retombées pour ce dernier.

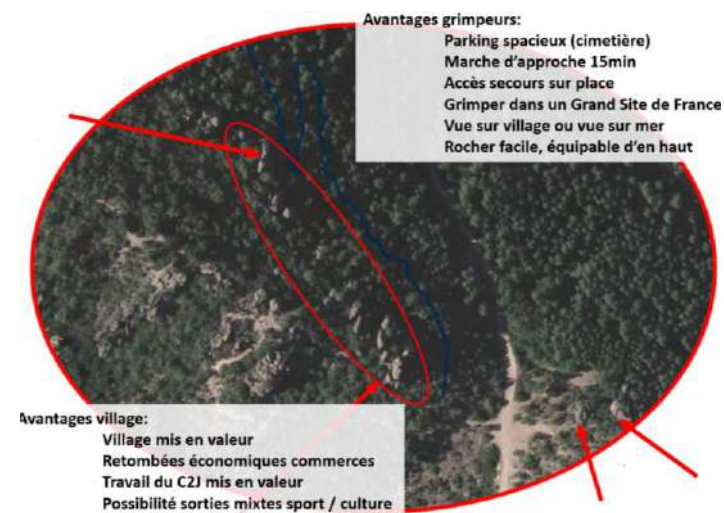
Créer un nouveau site école permettrait de disposer d'un site de proximité pour les habitants et les écoles, et d'encourager le transit des pratiquants par le village, ainsi que celui des guides d'escalade par la Maison des guides (nature, randonnée, escalade, patrimoine, VTT) que la commune souhaite créer au cœur du village.

Ce projet est à l'étude, la délimitation précise du secteur à contractualiser avec la FFME n'est pas encore définie.

Source des visuels : M. Fleury, élu de Bagnols et Vice-Président SIPME



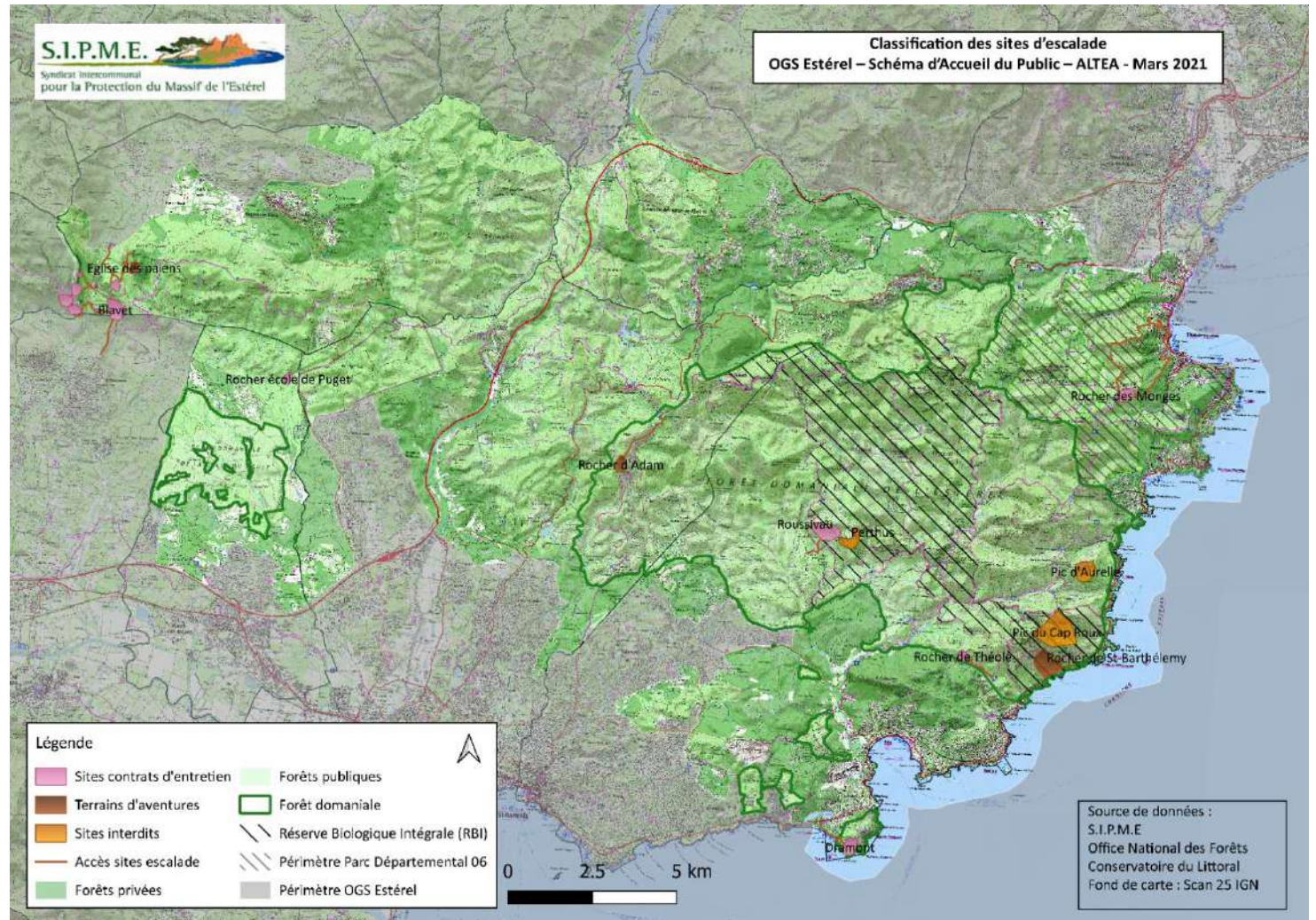
Localisation du secteur à l'étude pour la création d'un site école d'escalade à Bagnols en Forêt



Partie 4
Le réseau d'itinéraires

Carte fournie en HD, en annexe.

Carte 16 : Sites d'escalade et des sentiers d'accès



Partie 4 Le réseau d'itinéraires

Réseau lié à la chasse et aux pratiques forestières et agricoles

Réseau accessible aux pratiquants de la chasse

La chasse est autorisée durant certaines périodes de l'année qui peuvent être modifiées par arrêté préfectoral.

Le gestionnaire des pistes DFCI côté varois (SIPME) autorise le passage des véhicules sur ces pistes entretenues au cours de la période de chasse.

Réseau de desserte forestière

Pour la pratique d'activités d'exploitation forestière (très limitées dans le massif de l'Estérel), l'ONF a accès au réseau PIDAF entretenu par le SIPME, sous certaines conditions (enjeu de préservation de l'état des pistes pour la fonction DFCI face aux risques de dégradation de poids lourds d'exploitation forestière). L'entretien d'un réseau complémentaire au PIDAF pour les besoins de surveillance du massif et de gestion forestière reste de la compétence de l'ONF en forêts publiques.

Réseau carrossable complémentaire au PIDAF retenu par le SIPME pour l'apiculture

En complément des pistes entretenues au titre du PIDAF, des portions de pistes complémentaires connectées à ce réseau seront entretenues par le SIPME pour permettre l'accès à des sites de ruchers, situés en forêt publique en très grande majorité. L'entretien devra permettre le passage de petits camions utilisés pour le transport des ruches par les professionnels.

Il s'agit de la concrétisation d'une des actions de la Charte Forestière de Territoire de l'Estérel visant à encourager le maintien d'une activité économique apicole dans le massif.

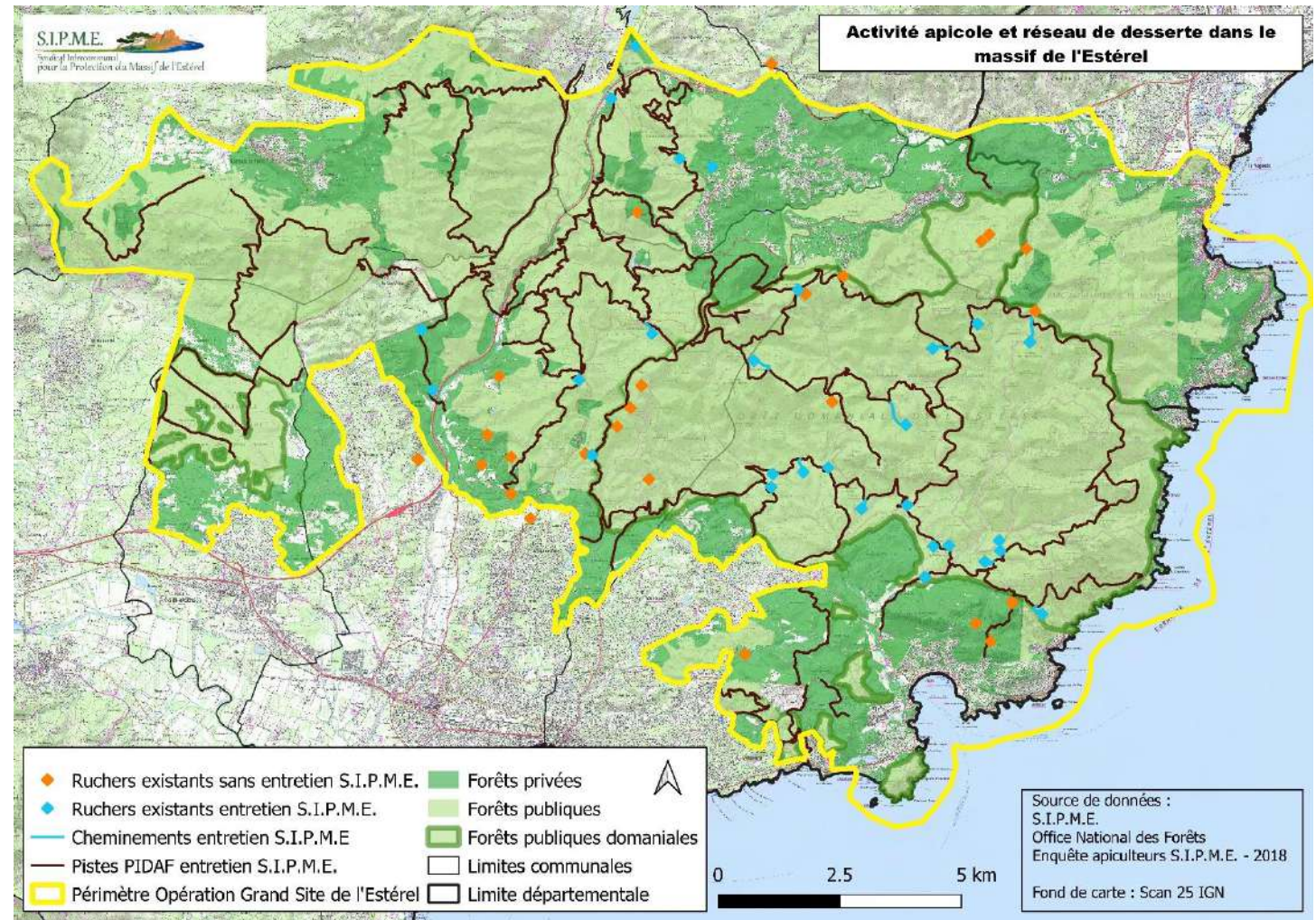
Producteurs locaux. Apiculture © Estérel Côte d'Azur



Partie 4
Le réseau d'itinéraires

Carte fournie en HD, en annexe.

Carte 17 : Accès aux ruchers à entretenir



Partie 4 Le réseau d'itinéraires

Panneaux d'information de l'Espace Nature de Puget



Identification de projets de type Espaces nature

Certaines communes développent des projets d'espace Nature afin de proposer à leurs habitants des espaces d'activités de pleine nature et de découverte de celle-ci. Ces projets se situent en lisière du Grand Site. On peut recenser à ce jour :

"L'Espace Nature" de Puget sur Argens :

L'Espace Nature vise à mettre en valeur les espaces naturels du territoire pugétois en forêt communale (321 ha). Situé en zone Natura 2000, c'est :

- ☺ un site d'interprétation et d'éducation à l'environnement sur la faune et la flore (itinéraire des lacs),
- ☺ un site d'interprétation du patrimoine local (itinéraire de la taillerie de meules)
- ☺ un espace de pratiques d'activités de nature (randonnée, itinéraire labellisé tourisme et Handicap, trail, marche nordique, VTT, escalade).

En vue de limiter les conflits avec la société de chasse locale, la signalétique mise en place est temporaire, elle est enlevée en période de chasse. Pour cette même raison, aucun mobilier d'interprétation du patrimoine naturel ou historique n'a été mis en place de manière pérenne pour l'instant.

Néanmoins, le patrimoine local naturel et culturel est mis en valeur par la réalisation de visites guidées pour les scolaires, par la diffusion d'informations à l'entrée du site sur des panneaux d'accueil (patrimoine, carte des itinéraires, règles de bonnes conduite) et par l'organisation d'événements (exemple : nuit de la chauve-souris). Les écoles ont également été impliquées dans l'aménagement du site (réalisation du balisage temporaire conçu

dans le cadre du projet « Un chemin, une école » et le fréquentent régulièrement (sorties pédagogiques sur la biodiversité, sorties sportives notamment pour la pratique de l'escalade sur le rocher école). De nombreux événements sportifs sont également organisés sur cet espace. Dans le cadre du projet OGS, des actions nouvelles d'éducation à l'environnement pourraient être développées, la mise en valeur et l'aménagement du site pourraient également être complétés (amélioration des aménagements sur la porte d'entrée de la Lieutenante (site Manganelli), amélioration des dispositifs d'information sur site), en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Projet St-Raphael ancien CRAPA

Le projet de base de nature et de loisir porté par la commune concerne le réaménagement d'un complexe d'infrastructures sportives existantes et la création d'un réseau de parcours sportifs et de trail sur le site de l'ancien CRAPA (Circuit Rustique d'Activités Physique Aménagé – parcours sportif).

Un travail de valorisation de nouveaux parcours de randonnée au Nord et au Sud de la Carrière des grand Caous a été initié par les conseillers de quartiers de Boulouris. Lors de réunions de travail, a été évoquée la possibilité de valoriser de nouveaux sentiers de randonnées au départ du CRAPA qui peuvent s'inscrire dans le cadre du projet d'aménagement de la base nature et de loisirs.

En collaboration avec l'ONF, le Pôle Forêt de la commune a étudié la structuration de boucles d'itinéraires à mettre en place. Les travaux de réhabilitation des sentiers ont débuté en 2020 (réalisation ONF). Le réseau d'itinéraires validé a été intégré au réseau du présent SAP.

Dans le SAP, il a été prévu que le site du CRAPA soit relié à la Zone d'Accueil d'Agay-Gratadis et au Rastel d'Agay par des itinéraires de randonnée pédestre et VTT balisés.

Partie 4

Le réseau d'itinéraires

Exemple d'événement sportif

Organisation du **Red Bull Cliff Diving au Dramont, à Saint Raphaël, juin 2021**. Compétition mondiale de plongeon de haut vol.



Projet à étudier : un Vestibule de l'Estérel au CREPS de Boulouris

Le CREPS PACA de Boulouris est installé sur 85 ha, dans un site ouvert sur l'horizon marin. Les équipements d'entraînement de sport de nature sont à l'honneur. Depuis 2008, l'Etat a transféré au Conseil Régional la gestion du site, qui s'est rapproché de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP) de Marseille pour initier un mode de gestion durable. Durant 15 ans, des actions de gestion durable du domaine ont été menées, notamment en matière d'écopastoralisme et de gestion écologique, mais cette démarche risque aujourd'hui de s'interrompre et **le site est à la recherche d'un nouveau modèle de gestion**. Deux hypothèses sont à l'étude :

- ☞ Confier la gestion du site naturel à une association qui prendrait exemple sur le Domaine du RAYOL pour aboutir à une autonomie financière à 85%. Le solde étant apporté par la Commune et la Région.
- ☞ Le CREPS gère exclusivement l'emprise des équipements sportifs et le reste des espaces (60 ha) est confié à une entreprise privée, payée par la Région.

Les espaces naturels du CREPS pourraient faire l'objet d'un projet de Vestibule de l'Estérel, qui allierait plusieurs objectifs et entrerait totalement dans le cadre des Objectifs de Qualité Paysagère de l'Estérel :

- ☞ Servir d'**espace d'apprentissage des techniques de sports de pleine nature**. Public cible à définir : clubs locaux ? scolaires ? grand public ?
- ☞ Servir d'**espace de formation « Grand Site » pour les guides de nature et de sports de nature** afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs » du Grand Site.

- ☞ Servir d'**espace d'interprétation multithématique grand public, espace d'introduction au Grand Site de l'Estérel** : médiation sur la géologie du massif, sa faune et sa flore, ses divers patrimoines, son histoire, ses fragilités, ses enjeux pastoraux (avec le maintien sur le site de l'écopastoralisme).

Organisation d'événements sportifs

Cadre général

Différents types d'événement sportifs (courses d'orientations, course de trail, compétitions VTT (ex : Roc d'Azur à Roquebrune, 1^{er} événement VTT au monde)) sont susceptibles d'être organisés ou sollicités par divers acteurs dans le périmètre du Grand Site. Les organisateurs pourraient utiliser certains itinéraires du réseau balisé, mais aussi prévoir l'utilisation d'itinéraires complémentaires non balisés, en accord avec les gestionnaires d'espaces naturels.

La nécessité d'une charte Grand Site pour les événements

Afin d'éviter les dérives/dégradations inhérentes à l'organisation d'événements dans les espaces naturels, une Charte Grand Site destinée au cadrage de l'organisation d'événements sportifs sera à développer. Elle devra porter, au minimum, sur :

- ☞ La concertation préalable sur les itinéraires
- ☞ La gestion des déchets
- ☞ La gestion des zones de piétinement
- ☞ La gestion des divagations des publics
- ☞ Les éléments éventuels liés à la signalétique temporaire
- ☞ Les éventuelles compensations financières / d'entretien-remise en état du site et itinéraires, etc.
- ☞ La capacité de charge du site pour divers types d'événements (nombre de participants en fonction des activités, nombre d'événement/an/secteur, etc.)

Partie 4 Le réseau d'itinéraires

© Estérel Côte d'Azur



Le déploiement du réseau et son entretien

Un déploiement phasé

La phase 1 : rendre le réseau le plus emblématique praticable et balisé

Après la phase préalable de maîtrise du foncier et de passage de conventions, qui est aujourd'hui en cours, une avancée sur les itinéraires semblant les plus structurants et les plus empruntés est à faire. La phase 1 devra permettre de rendre l'ensemble du réseau praticable en travaillant sur les secteurs prioritaires à mettre en sécurité et sur le réseau le plus emblématique et fréquenté. Le déploiement du plan de panneautage directionnel et du balisage s'inscrira également dans cette phase 1 (ce qui implique que certains itinéraires seraient panneautés alors qu'ils ne seraient réhabilités pour une amélioration qualitative que plus tard).

Le réseau d'itinéraires à sélectionner pour la Phase 1 : 2021 – 2024

La phase 1 doit inclure : un travail de définition des boucles de niveau pour les divers publics des diverses activités (randonnée, VTT, équestre), la rédaction des descriptifs d'itinéraires à des fins de communication, la conception d'un plan de balisage-panneautage, la définition d'un plan de travaux prioritaires, puis la réalisation desdits travaux.

Le choix du réseau d'itinéraires prioritaires doit faire l'objet d'une concertation entre les gestionnaires d'espaces afin de définir où seront concentrées les interventions. Cela demande également une étude technique spécifique afin de faire une première évaluation détaillée des travaux à réaliser sur des portions sélectionnées.

Phase 2

La phase 2 correspond à une évolution qualitative du reste du réseau qui sera à faire ultérieurement. Ce deuxième temps pourra également prendre en compte des modifications éventuelles liées à des évolutions de la maîtrise foncière, à des données complémentaires sur la sécurité des personnes, à un retour d'expérience sur le fonctionnement du réseau, ou sur la préservation de milieux naturels fragiles.

Grands principes des travaux à effectuer

Les problématiques et désordres rencontrés sur les sentiers de l'Estérel sont nombreux et impactent fortement la pérennité des sentiers et, par endroit, la sécurité des usagers.

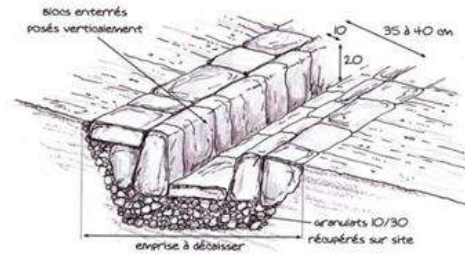
Les traitements à mettre en place doivent être « paysagèrement » intégrés, respectueux de l'environnement et pérennes.

- 1. Le traitement des ravinelements** : c'est le type de désordre le plus fréquent dans le Massif. En effet, l'absence de structures d'évacuation de l'eau de ruissellement a conduit à la dégradation des assiettes voire, par endroit, à la disparition complète du sentier.



Partie 4
Le réseau d'itinéraires

Le traitement à effectuer nécessite d'abord de remettre en place des structures d'évacuation de l'eau de la plateforme (revers d'eau, canalisation, radier, etc.) et de reconstituer les assiettes. Sur certains secteurs, ce travail sera très important.

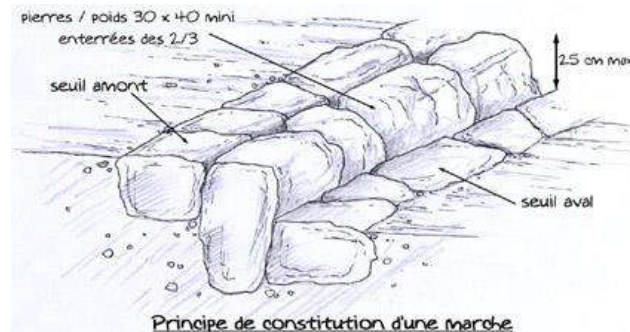


Sortie d'eau en caniveau vue en coupe

2. Les zones avec dangers : il s'agit de portions de sentiers ou de pistes présentant une pente en long importante, pouvant être abimée, glissante et donc inconfortable, voire dangereuse en usage.



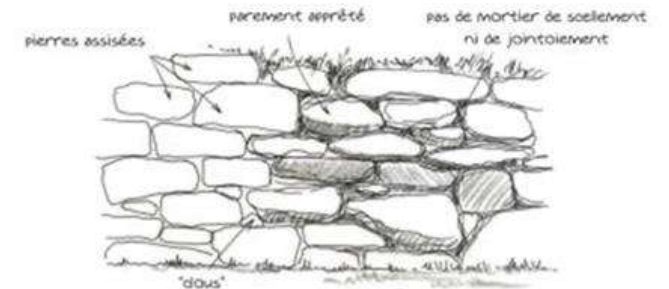
Le traitement à effectuer consiste en une reprise et comblement/stabilisation de l'assiette, déploié de dispositifs de franchissement adaptés de type emmarchements pierres ou paliers et pose éventuelle d'éléments de progression/sécurisation.



3. Dégradation d'ouvrages de stabilisation des pentes existantes : dégradation, voire démolition, d'ouvrages existants de type murs de soutènement en aval, amont, manque de stabilisation de pierrier, etc.



Le traitement à effectuer nécessite une reprise ou une création d'ouvrages en pierre parfaitement intégrés à réaliser en vue d'une consolidation.



Muret vue de face

Partie 4
Le réseau d'itinéraires

4. Passage de gué dégradé ou dangereux

Constat : passage à gué, chemin d'eau entraînant des difficultés de traversée.

Le traitement à effectuer nécessite de rehausser les passages, d'agrandir ou de conforter par constitution d'un radier pierres et/ou à sécuriser par un dispositif adapté.



5. Assiette avec sentier embroussaillé ou avec présence d'arbres en travers rendant l'accès ou la progression difficile.

Le traitement à effectuer nécessite une intervention de débroussaillage pour élargissement de l'assiette. Dans certains cas, un abatage ponctuel avec débitage en tronçons et évacuation des rémanents sera à conduire.



6. Dégradation de l'assiette :

problèmes de qualité de l'assiette, très caillouteuse, passage rocheux, pierres ou blocs au milieu de l'assiette, ou érodée.

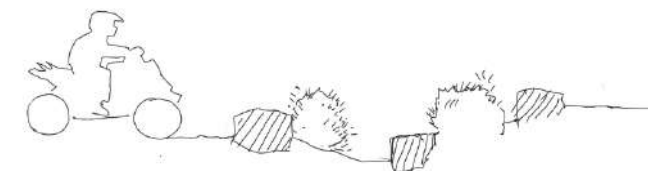


Le traitement à effectuer nécessite : selon les cas, traitement/évacuation des pierres roulantes, déroctage et/ou concassage, avec récupération des matériaux pour drainage par exemple.

7. Problèmes de passage illégal de véhicules motorisés (motos, quad) :

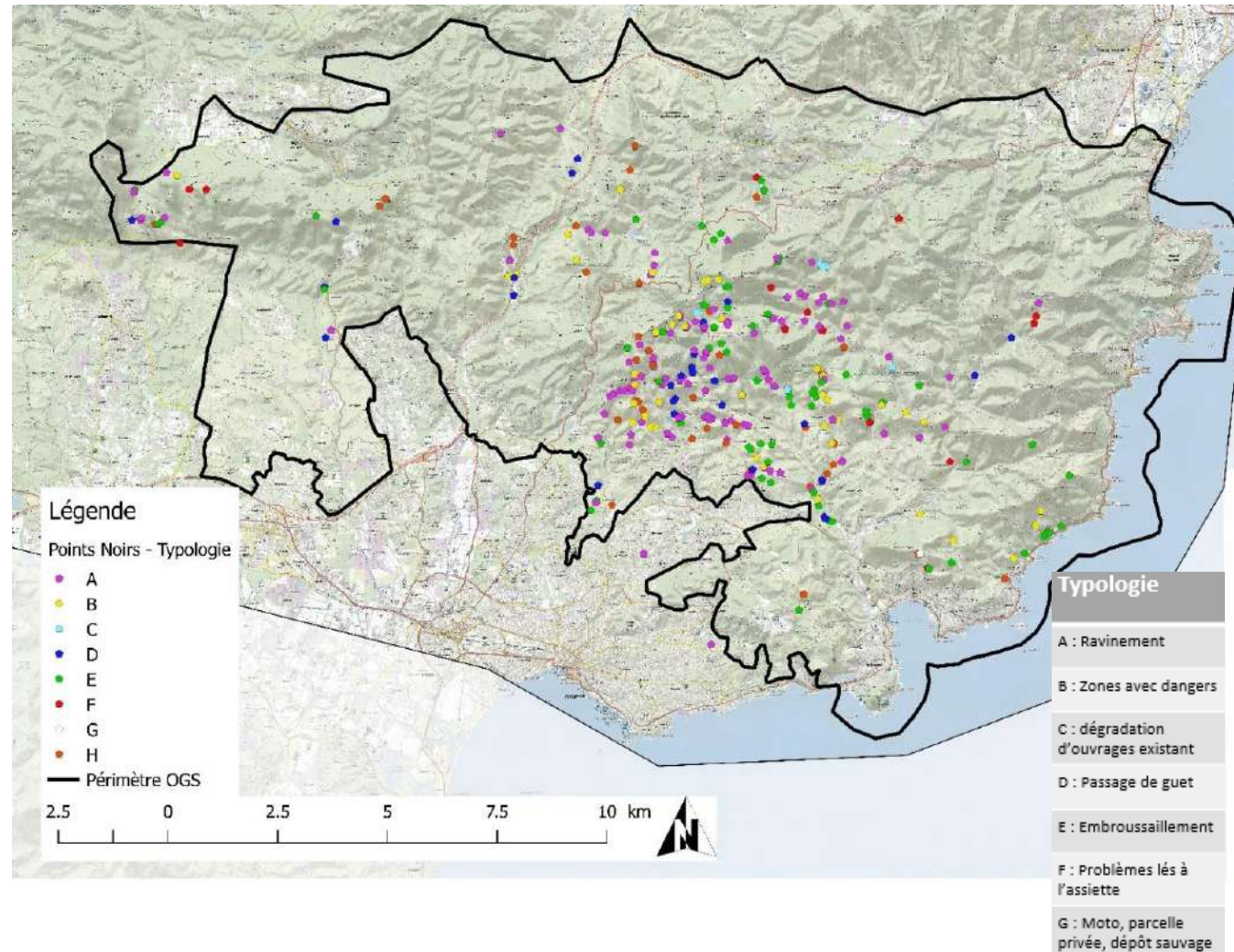
Dégradation de l'assiette, dégradation des ouvrages, mise en péril des travaux de requalification des itinéraires.

Le traitement à effectuer nécessite : des procédés combinés d'enrochement / plantation / nivellement (voir annexe « Principes d'Aménagements » des OBQP du Plan de paysage 2021 de l'Agence APS).



Partie 4
Le réseau d'itinéraires

Carte 18 : Rappel des points noirs relevés par les associations en phase diagnostic



Partie 4
Le réseau d'itinéraires

Estimatif des linéaires de sentier et des ordres de grandeur des coûts de travaux

Les données économiques constituent des ordres de grandeur liés à des ratios établis avec les acteurs afin d'orienter les cadres budgétaires. L'établissement des budgets réels demandera des études techniques de terrain.

Catégorisation des types de sentiers / travaux

| |
|---|
| Sentier état 1 : petites interventions et entretiens mineurs |
| Sentier état 2 : sentier avec interventions intermédiaires demandant une réfection d'ouvrages ou une mise à niveau |
| Sentier état 3 : dégradation importante dont ravinement, assiette en grande partie détruite |

Estimatif en Km des linéaires de réseaux

Cet estimatif est fait à partir des données SIG du réseau de sentier retenu.

| Type de structure | Km estimé | Estimation PIDAF | Km Retenu |
|-------------------|-----------|------------------|-----------|
| Routes internes | 35 | | 35 |
| Pistes | 333 | 203 | 130 |
| Sentiers | 250 | | 250 |

Répartition Pédestre / Vélo

| Type | Km |
|--|------------|
| Kilométrage réseau pédestre | 514 |
| Kilométrage réseau VTT | 450 |
| Kilométrage pédestre hors VTT | 341 |
| Kilométrage VTT hors pédestre | 277 |
| Total kilométrage du réseau entretenu | 618 |

Estimatifs des coûts de mise à niveau et d'entretien du réseau

| ESTIMATION DE LA MISE A NIVEAU DU RÉSEAU DE SENTIER | | | |
|--|-------------|--------------|-----------------------|
| Type de sentier | Pourcentage | OdG Cout /km | Cout mise à niveau |
| Sentier type 1 | 70% | 5 000,00 € | 875 000,00 € |
| Sentier type 2 | 27% | 40 000,00 € | 2 700 000,00 € |
| Sentier type 3 | 3% | 100 000,00 € | 750 000,00 € |
| | | | 4 325 000,00 € |
| Estimation fonctionnement annuel sentiers sur base 4 % | | | 173 000,00 € |
| Attention l'estimation actuelle fournit juste un ordre de grandeur compte-tenu des incertitudes règnant sur l'évaluation des données d'état des sentiers | | | |

Cadrage de la phase 1 sur base de % de chaque type de sentier

| Réalisation d'une phase 1 comprenant | Km | Cout km | TOTAL |
|--|-----|--------------|-----------------------|
| Restauration des sentiers fortement endommagés (Etat 3) retenus dans le réseau prioritaire | 5,6 | 100 000,00 € | 560 000,00 € |
| Mise à niveau en termes de confort du réseau de sentiers en état 2 le plus emblématique. | 20 | 40 000,00 € | 800 000,00 € |
| Mise à niveau en termes de confort du réseau de sentiers en état 1 le plus emblématique | 50 | 5 000,00 € | 250 000,00 € |
| TOTAL | | | 1 610 000,00 € |

Partie 4 Le réseau d'itinéraires

Un gestionnaire coordinateur du réseau



Panneautage : voir évaluation en partie 5

Pour la prochaine étape concernant le panneautage directionnel, il faudra réaliser : une définition de boucles de niveau au sein du réseau sélectionné pour chaque activité, un plan de jalonnement de l'ensemble du réseau (demande un travail de cartographie et souvent de vérification sur site), ainsi qu'un plan de travaux hiérarchisé et planifié. Il faudra également que la Charte de signalétique ait fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle précise, permettant de passer à une phase d'installation de la signalétique sur site.

Un gestionnaire unique du réseau

La structure porteuse de la Démarche Grand Site de France (SIPME) sera compétente pour la mise en place de l'ensemble des réseaux d'itinéraires de nature développés au sein du périmètre du Grand Site, l'établissement de conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires privés, le suivi du réseau, sa gestion, son adaptation et son entretien, afin de garantir sur le long terme sa cohérence d'ensemble et son bon état. Elle sera également compétente pour mettre en place et assurer le suivi des contrats d'entretien des sites d'escalade contractualisés avec la FFME sur le périmètre du Grand Site.

La mise en place d'un service opérationnel Grand Site est donc à prévoir pour assurer le suivi des travaux d'entretien et de réparation sur les itinéraires et sites d'escalade.

Dans ce cadre général, **des cas particuliers seront néanmoins à prendre en compte :**

- Dans le Parc Départemental des Alpes-Maritimes, la gestion des réseaux et du site d'escalade des Monges restera de la compétence du CD 06, qui assurera en

revanche une coordination avec le gestionnaire du Grand Site.

- En fonction des capacités des communes, certaines pourraient prendre en charge, via leurs services techniques, l'entretien de certains itinéraires, sous la supervision du gestionnaire du Grand Site.
- Possibilité d'établir des conventions d'entretien d'itinéraires avec des associations/ fédérations d'activités de nature, pour certains types de travaux et dans certains secteurs, sous la supervision du gestionnaire du Grand Site. Intérêts multiples : participation citoyenne, réponse à des demandes d'associations motivées, gains en réactivité après des intempéries et limitation des phénomènes d'aggravation de l'érosion, réduction des coûts d'entretien du réseau.
- Possibilité d'organisation de chantiers d'entretien plus ponctuels avec d'autres acteurs : chantiers bénévoles, chantiers jeunes, partenariat avec des ESAT ou services pénitentiaires (déjà pratiqué sur Natura 2000 Estérel), etc.

Remarque sur les chemins/sentiers non balisés

Les sentiers/chemins existants, non sélectionnés pour être balisés, pourront être entretenus par des associations, sous réserve d'avoir obtenu l'accord formel du propriétaire, du gestionnaire (ONF en forêt publique), et du gestionnaire du Grand Site, garant de la préservation des espaces à enjeux environnementaux et patrimoniaux et de la gestion de la fréquentation sur le périmètre du Grand Site.

Partie 4 Le réseau d'itinéraires



Un complément au SAP à prévoir sur l'espace marin

Le présent SAP s'est focalisé sur l'organisation des pratiques sur l'espace terrestre. Cependant, le Grand Site comprend aussi un espace marin, très fréquenté et d'une grande richesse / sensibilité environnementale.

Il conviendra également d'y organiser la fréquentation et les usages, en vue de mieux préserver les espaces sensibles et de valoriser les activités de loisir à faible impact environnemental et paysager (paddle, kayak, snorkeling, plongée éco-responsable, aménagement de sentiers marins de découverte, etc.).

Des actions sont d'ores et déjà prévues par l'Observatoire Marin de la CAVEM créé en 2019 et par le Parc Marin de Théoule. Ces démarches ont vocation à être intégrées, poursuivies et complétées dans le cadre d l'Opération Grand Site de l'Estérel (voir *Orientation 1 des Objectifs de Qualité Paysagère de l'Estérel - 2021*).

05

Projet de médiation



Partie 5 Le projet de médiation

Site emblématique majeur du Dramont © Randonnée Estérel



5 – Le projet de découverte et de médiation : « Raconte-moi l'Estérel »

Préalables

Le projet de découverte du patrimoine de l'Estérel - **Schéma d'Interprétation du Patrimoine** - doit intégrer obligatoirement les 4 éléments structurants du projet :

1. Le Grand Site raconte nécessairement une histoire géologique dont l'histoire du volcanisme de l'Estérel (280 – 240 MA) ;
2. Le Grand Site est remarquable par ses points de vue panoramiques, qui sont à la fois des éléments d'émotions paysagers mais aussi des supports possibles en termes de lecture de paysages ;
3. Le Grand Site est remarquable par ses patrimoines naturels et culturels qui sont à faire découvrir, mais auxquels il faut sensibiliser et qu'il faut protéger ;
4. Le Grand Site révèle une histoire humaine dont l'empreinte est encore bien présente.

Le projet de découverte-médiation aura donc comme objectifs prioritaires de :

- 👁️ sensibiliser aux risques de dégradation du milieu naturel et à la préservation du patrimoine culturel ;
- 👁️ donner à découvrir en matière de patrimoine naturel, géologique et culturel ;
- 👁️ mettre en avant des valorisations fortes qui renforcent l'attractivité du Grand Site.

Les principes de valorisation sur le terrain

Il est proposé de décliner le projet de valorisation-préservation autour de 6 concepts de médiation :

1. Les sites emblématiques
2. L'aventure volcanique
3. Les paysages émotions
4. Les balades découvertes
5. Le Visitor's center éclaté.
6. Le projet pédagogique de sensibilisation

Concept 1 : La valorisation des grands sites emblématiques

Ils feront l'objet d'un projet spécifique de préservation/valorisation qui sera à définir au cas par cas (cf. *partie organisation spatiale de l'accueil du Grand Site*).

Rappelons que ces sites emblématiques ont fait l'objet d'une hiérarchisation entre :

- 👁️ Sites à très haute valeur patrimoniale
- 👁️ Sites d'intérêt

À noter :

- 👁️ **Les sites à très haute valeur patrimoniale** feront obligatoirement l'objet d'un projet de médiation ;
- 👁️ **Pour les sites d'intérêt**, cette option sera à actionner au cas par cas mais on peut estimer qu'un principe de médiation sera à définir pour une grande majorité des sites ;
- 👁️ **Le projet de médiation de chaque site** s'appuiera sur :
 - Le plan d'interprétation (document à créer dans la phase suivante qui prendra en compte le principe de l'interprétation dans l'Estérel et les

Partie 5 Le projet de médiation

- thématiques à aborder sur chacun des sites clefs) ;
- des équipements d'interprétation sur site (à définir dans la partie signalétique)
- la réalisation de contenus (textes, illustrations, vidéos, audios...)
- la constitution d'itinéraires de découverte ;
- des possibilités d'accompagnement en visite guidée.

Rappel des sites emblématiques de niveau « Très Haute Valeur Patrimoniale » et des contenus possibles de médiation

| Site emblématique | Thématiques possibles de médiation |
|--------------------------------------|---|
| Gorges du Blavet | Volcanisme, préhistoire et protohistoire, écologie avifaune, hydrogéologie, activités de loisirs, histoire agricole |
| Col de la Pierre du Coucou - Oppidum | Anciennes meulières, histoire – archéologie, lecture de paysages, géologie /volcanologie tectonique |
| Site de Malpasset – Bouteillère | Histoire du barrage, histoire des mines de charbon, romanité, géologie anté et début volcanisme, coulée de rétinite |
| Site du Mt-Vinaigre Malpey | Histoire géologique de l'Estérel, volcanologie / histoire des strato-volcans, lecture de paysage, exploitation/sylviculture/activités traditionnelles/gestion humaine de la forêt, histoire des maisons forestières, écologie (terrasses de la MF réhabilitées en jardins pédagogiques) |

| | |
|----------------------|---|
| Cap du Dramont | Botanique – écologie littorale, volcanologie / magmatisme tertiaire, histoire humaine terrestre et maritime, exploitation carrière, seconde guerre mondiale |
| Zone du Cap Roux | Lecture de paysages, géologie / volcanologie, exploitation humaine de la forêt, écologie terrestre et marine (cantonnement de pêche du Cap Roux), histoire (guerre avec les casemates de la Pointe de l'Observatoire), histoires et légendes de la Ste-Beaume et de la grotte de st Honorat |
| Rocher de Roquebrune | Géologie, sédimentologie tectonique, archéologie / histoire (site de Sainte Candie), botanique / écologie |

© Mesbellesrandonnéesexpliquées



Partie 5 Le projet de médiation

Concept 2 : L'aventure volcanique

C'est l'histoire explosive d'une zone volcanique hors du commun. Sur le terrain, sa découverte s'appuiera sur environ 8 à 12 sites majeurs racontant cette incroyable saga géologique en grande partie volcanique.

8 à 12 circuits de sites - balades

La proposition sera basée sur un principe de « sites balades » avec :

- Valorisation d'un lieu majeur particulier
- et d'une petite balade (d'environ 45 mn à 2h) de découverte

Elle sera basée sur différents éléments concordant de médiation :

- **Matériel de médiation sur le terrain** : le bloc diagramme proposé dans les principes de signalétique de l'agence BKBS serait alors très souvent pertinent, s'il peut être produit à un prix acceptable et conçu de manière à être pérenne. Il pourra être complété par des supports de médiation de type lutrins ou autre matériel

spécifiquement adapté aux particularités du site, lorsque cela sera pertinent. (cf. Chapitre 6 – Signalétique).

- **Visites guidées** avec guides formés à la géologie / volcanologie
- **Matériel complémentaire** de type guide-papier et/ou numérique

Ces valorisations de sites géologiques seront souvent couplées avec les projets de valorisation des sites emblématiques.



©Humanité nature

Partie 5
Le projet de médiation

Liste proposée des sites potentiels de valorisation

| Site | Période racontée | Orientation de la médiation |
|---|---|--|
| Haut Reyran - Reyran | Varisque et Carbonifère Premières phases du volcanisme | Dans projet site emblématique Malpasset Balade découverte géologique |
| Avellan | Varisque Début Permien – première phase volcanique | Balade découverte géologique |
| Zone du Cap Roux | Grandes éruptions fissurales 270 MA | Dans projet site emblématique Balade découverte géologique |
| Gorges du Blavet | Grandes éruptions fissurales 270 MA | Dans projet site emblématique du Blavet Balade découverte géologique |
| Dramont | Grandes éruptions fissurales 270 MA Estérellite 55 MA | Dans projet site emblématique du Dramont Balade découverte géologique |
| Col du Mistral ou autre site sédimentaire | Sédimentaire inter-volcanique | Balade découverte géologique |
| Maure Vieil | 2 ^{ème} phase volcanique des petits strato- volcans 250 MA | Site emblématique du Maure Vieil ? Balade découverte géologique Lien muséal possible avec le projet de construction d'un espace d'interprétation au vallon de l'Autel de Théoule |
| Mont Vinaigre | Des petits strato- volcans 250 MA | Site emblématique/belvédère du Mont Vinaigre Balade découverte géologique entre le Malpey et le sommet du Mont Vinaigre Lien muséal possible avec le projet du site du Malpey |
| Batterie des Lions – zone côtière | Volcanisme tardif | En lien site emblématique du Dramont Balade découverte géologique |
| Aigue Bonne ou autre coulée basique | Volcanisme basique tardif | Site de découverte |
| Rocher de Roquebrune | Sédimentaire fin permien | Site emblématique du Rocher de Roquebrune Balade découverte géologique |
| Le Muy | Sédimentaire fin permien - forêt fossile à Ginkgo | Site de découverte balade |

Partie 5 Le projet de médiation

Muzeiko Children's Science Discovery Center, Sofia Bulgarie



Un site d'accueil de médiation sur le volcanisme de l'Estérel

Le Grand Site de l'Estérel étant axé sur la thématique de la volcanologie, il doit pouvoir proposer, à terme, un support pédagogique fort sur ce sujet. Il permettra notamment **de solliciter des scolaires et des universités.**

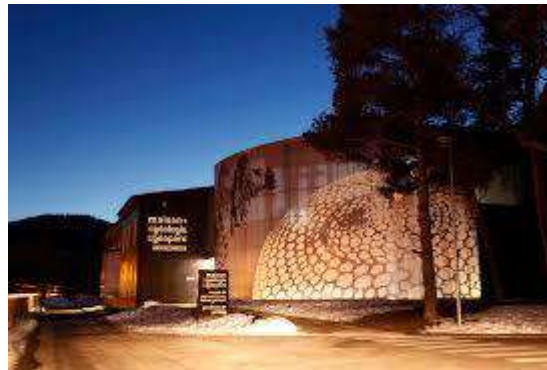
Le projet de site(s) d'accueil du volcanisme aura pour objet de faire comprendre le principe du volcanisme de l'Estérel. Ce sera un lieu tout public et notamment destiné aux enfants/familles. Cependant, il pourra aussi fournir des éléments plus scientifiques dans le cadre de projets pédagogiques.

Premières ébauches en termes d'orientation de projet

Ce projet pourrait comprendre :

- ☺ **une partie extérieure** permettant de retrouver notamment l'ensemble des roches de la saga de l'Estérel. Elle devra faire preuve d'imagination et d'innovation dans le graphisme, la mise en scène, la pédagogie, la pérennité.

La partie extérieure de la Maison de la Géologie de Briançon peut être un élément inspirant pour initier ce projet



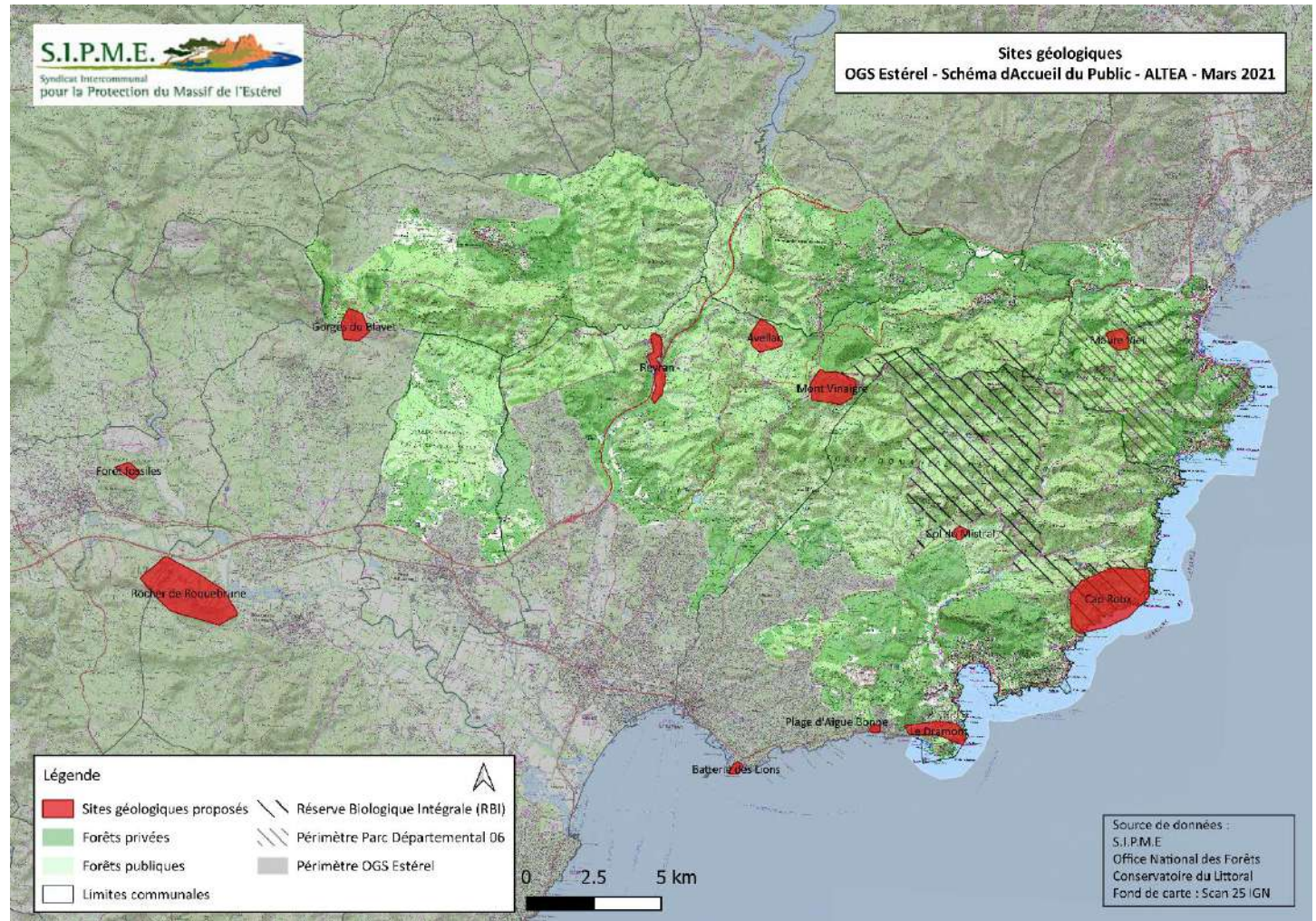
- ☺ **une partie intérieure** (dans les mêmes lieux ou non) à créer sur un principe muséal innovant (interactif par exemple) pour différents publics en termes de catégories d'âge.

Sa localisation peut s'envisager de la manière suivante :

- ☺ **Pour la partie pédagogique extérieure** : elle pourrait être localisée au niveau de la Maison Forestière du Malpey face au Mont Vinaigre ;
- ☺ et **une partie muséale** innovante située dans une des communes (2 possibilités semblent ici se dessiner : un projet de Maison du Grand Site à Agay à étudier avec la commune avec l'intérêt d'un positionnement central dans le massif, sur une des principales Zones d'accueil ; ou l'aménagement dans la maison de l'Estérel – projet en cours d'élaboration à Théoule sur Mer).
- ☺ Il est également possible d'imaginer une **exposition itinérante complémentaire** pouvant tourner dans les différentes communes (*voir aussi la partie Visitors center éclaté*).

Partie 5
Le projet de médiation

Carte 19 : Sites géologiques valorisables



Partie 5 Le projet de médiation

Vue depuis le rocher St Barthélémy



Vue depuis la Pointe de l'Aiguille



Concept 3 : Les paysages émotions, 5-10 belvédères à valoriser

L'Estérel est aussi source d'émotions par la beauté saisissante de ses panoramas. Outre l'émotion dégagée, chacun raconte aussi l'histoire d'un paysage et de sa construction géologique, géomorphologique et humaine.

Il faut donc prévoir comment on pourra laisser admirer les panoramas et/ou découvrir les secrets des paysages de l'Estérel et en faire des lieux cultes et iconiques.

Liste des panoramas emblématiques qui pourraient être valorisés

| Situation | Intérêts |
|---|--|
| Le panorama de bord de route sur la D4 après la sortie des Gorges du Blavet | Vue sur partie Sud-ouest Roquebrune et vallée de l'Argens, golfe de Fréjus – histoire géologique de l'ensemble du massif |
| Le panorama sur le Cap Roux | Image iconique, volcanologie Depuis le parking de la calanque de St Barthélémy Ouest. |
| Le panorama depuis le rocher St Barthélémy | Emotionnel, mer, littoral sauvage/urbanisé |
| Le panorama depuis le Mont Vinaigre | Point de vue à 360°, Estérel / Alpes, histoire volcanique de l'ensemble du massif |
| Le panorama de la Pointe de l'Aiguille | Vue Littoral 06 – partie calcaire des Préalpes et Alpes |
| Sommet des Grosses Grues | Vue 360 sur Estérel et Alpes et mer |

| | |
|---|--|
| Belvédères du Pic de l'Ours (cf. esquisse paysagère en cours d'élaboration) | Vue 300° sur Estérel, baie de Canne et Iles de Lérins, Alpes et mer |
| Belvédère depuis le site des meuliers de la Pierre du Coucou à Bagnols-en forêt | Estérel occidental, Rocher de Roquebrune, histoire géologique et géomorphologique |
| Belvédère du Rastel d'Agay | Vue sur le golfe d'Agay, le Dramont partie de l'Estérel Interne et principales coulées |

Équipements à prévoir

Les aménagements/équipements pour ces sites clefs peuvent être divers. Certains pourraient être laissés « nature », d'autres bénéficier de quelques actions d'aménagement légères comme :

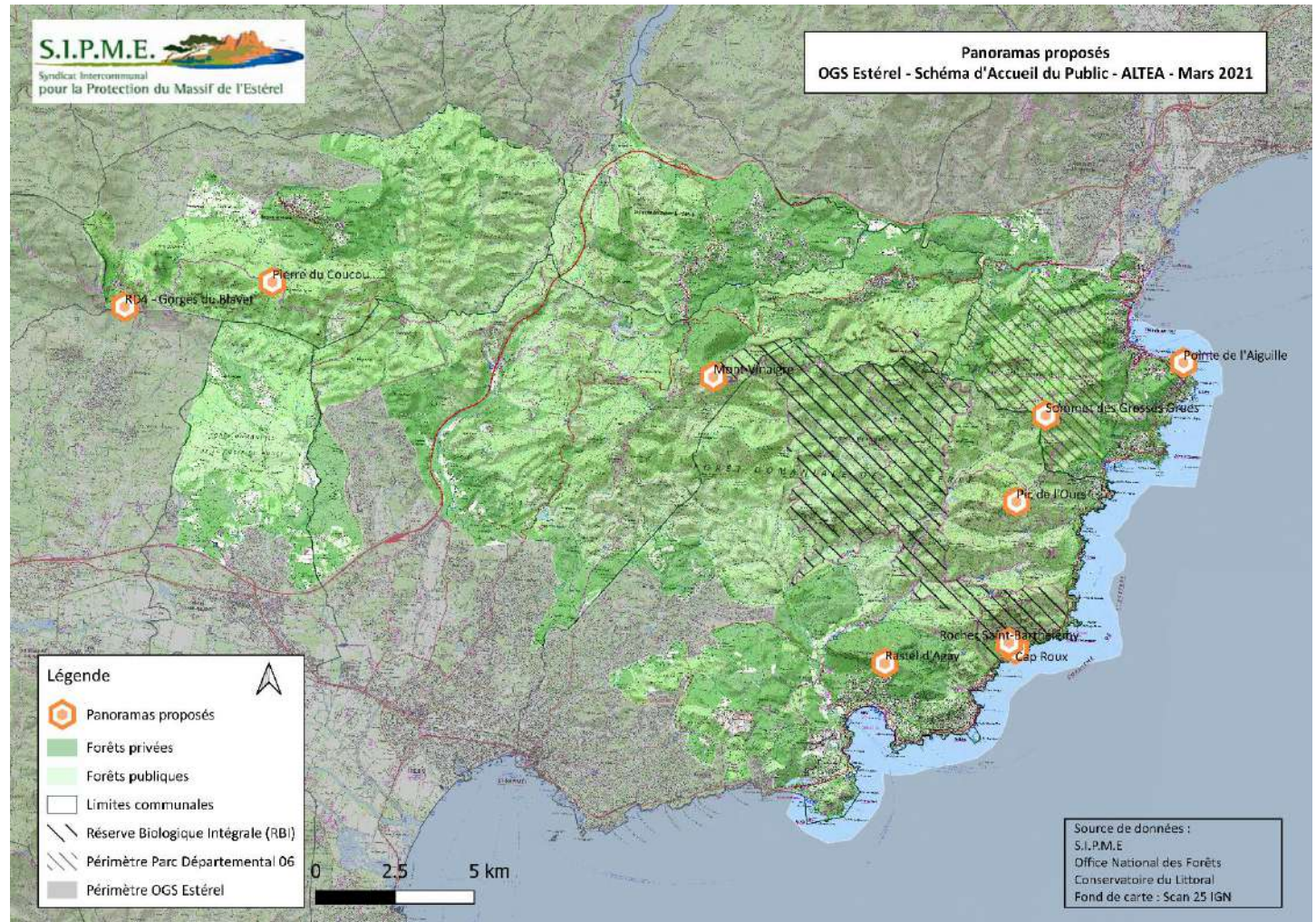
- une amélioration de l'accès si besoin avec une possible requalification paysagère des circulations et, dans certains cas, une renaturalisation d'espaces dégradés.
- une table de lecture / interprétation en fonction de l'intérêt ou non à mettre en place une médiation sur le paysage ou de rester purement inspirateur.

Panorama depuis le Mont Vinaigre © Nature Passions



Partie 5
Le projet de médiation

Carte 20 : Principaux panoramas valorisables



Partie 5 Le projet de médiation

Concept 4 : Les balades découvertes

Cadre général

Au minimum 12 (à préciser) promenades et petites randonnées seront développées pour découvrir le patrimoine naturel et culturel de l'Estérel avec des points de patrimoine valorisés et une thématique prioritaire par circuit.

Ces offres viennent en complément des circuits qui se trouveront :

- Dans les projets de valorisation de sites emblématiques (concept 1)
- Dans les 8 à 12 balades géologiques (concept 2)
- Dans les découvertes de panoramas (concept 3)

Ces circuits devront être répartis le plus uniformément possible sur le territoire. Ils doivent rester des circuits de promenade accessibles au plus grand nombre.

Une durée moyenne de 2H pourrait être retenue avec :

- un moment de marche d'environ 1h à 1h15 soit environ un équivalent de 4 km à plat
- Un dénivelé inférieur à 150 – 200 m

A noter que certaines de ces balades ont déjà été préfigurées par certaines communes. Par exemple, il existe des itinéraires de découverte à Puget sur les meulières et sur les lacs.

Principe de médiation sur ces itinéraires

Le principe de médiation sur ces circuits devra rester le plus léger possible afin de ne pas surcharger l'espace naturel de mobiliers inutiles.

Il sera donc à décider, en lien avec la définition de la gamme de signalétique ce qu'il faut utiliser sur ce type de circuit :

- un panneau support très simple
- un simple marqueur de point d'intérêt.

Dans tous les cas, la médiation devra prévoir l'existence d'un livre ou livret papier et/ou numérique auquel les différents POI (points d'intérêts) pourront renvoyer.

Meulières Romaines © Estérel Côte d'Azur



Partie 5 Le projet de médiation

Thématiques à aborder

Les thématiques (hors géologie) qui pourraient être mises en avant à travers ces circuits pourraient être les suivantes :

| Principales thématiques | Lieux repères adaptés |
|---|--|
| Meulières | Puget, Bagnols |
| Archéologie Grottes, Oppidums, Castellaras | Bagnols, Oppidum Pierre du Coucou, Blavet, Grottes Bouverie, Rocher Roquebrune – Ste Candie |
| Romanité | Reyran, Roussivau |
| Légendes | Cap Roux-St Honorat, Maure Vieil |
| Exploitation carrières et mines | Dramont, Reyran, Maure Vieil |
| Forêt de l'Estérel (milieux-habitats, fonctionnalités, histoire, incendies) | Gratadis, La Louve, Le Malpey, Le Cap roux, CREPS Boulouris |
| Rôle/patrimoine Maisons forestières | Zone du Malpey et de la Duchesse, Malavalette |
| Activités humaines traditionnelles, forestières et agricoles, gestion sylvicole de la forêt méditerranéenne | Malpey, les Adrets, Roussivau (pastoralisme), Gratadis |
| Falaises, faune et flore (avifaune, chiroptères, herpétologie, mares cupulaires, etc.) | Blavet, Rocher Roquebrune, Cap Roux, Roussivau-Perthus |
| Habitats de bordure de mer et milieu marin | Pointe Observatoire/Cap Roux, Pointe de l'Aiguille, Calanques, Théoule, Dramont |
| Maquis et plantes odorifères et aromatiques | Nombreuses zones |
| Milieux humides méditerranéens | Lac du Grenouillet – Ravin Mal Infernet - ancien Lac de l'Ecureuil Lac Avellan, Lac Arena, Lacs de Puget (Base Nature), Cascade de Gourbachin |

Pour aller plus loin

Pour poursuivre sur la définition plus précise des itinéraires, il faudra maintenant :

- 👉 Valider/enrichir les grandes thématiques et les lieux repères adaptés. Par exemple, certaines richesses patrimoniales présentes en de nombreux endroits (forêt, maquis, etc.) doivent faire l'objet d'une sélection.
- 👉 Travailler ensuite spécifiquement sur les itinéraires thématiques en faisant émerger les tracés puis en les repérant pour géolocaliser les points d'intérêt (POI).
- 👉 Rentrer dans le projet d'interprétation et dans la réalisation des supports d'interprétation.

La réalisation d'un véritable plan d'interprétation sur la base des thématiques et des circuits choisis sera l'étape suivante de la réalisation de ce travail.

Grotte de Saint-Honorat © overblog.com



Partie 5 Le projet de médiation

Concept 5 : Le principe des Visitor's center éclaté

Cadre général de réflexion

Sur beaucoup de Grands Sites de France, on trouve une Maison de Grand site véritable « Visitor's center » central au service des touristes mais aussi des habitants, professionnels, scolaires, etc. On y trouve, en général un accueil, une information, un lieu de médiation et une boutique. Ces Maisons de grands sites sont souvent situées sur des lieux ou aires de fréquentation majeurs.

Le cadre particulier de l'Estérel avec un territoire vaste circonscrit d'une série de villes importantes, avec des flux relativement éclatés, et avec l'interdiction réglementaire varoise de créer des Établissements recevant du public (ERP) dans les zones classées rouge dans les PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt) qui concernent quasiment tout le massif, nous poussent ici à réfléchir différemment.

Le concept de « Visitor's center éclaté »

Nous proposons un principe basé sur les éléments suivants :

- Il existe plusieurs lieux d'accueil/médiation (communes souhaitant porter un projet de ce type) ;
- Ils sont couplés avec d'autres activités (musées, OT, etc.) afin de renforcer les flux et de mutualiser les ressources et les coûts de fonctionnement ;
- En matière de médiation, on y trouve une thématique particulière liée au Grand site (*voir tableau proposition ci-après*) ;
- On y définit une politique de marque « Grand Site » avec la vente de produits marqués, les guides d'interprétation et d'activités de nature produits (guides rando, VTT etc.,

cartes, guides patrimoniaux...) et de goodies permettant de générer des flux financiers.

- La politique « produits boutique » est mutualisée au niveau du massif et renforcée de quelques particularités locales ;
- Un espace d'exposition itinérante qui pourra se retrouver dans les différents lieux d'accueil et qui sera exploité en support pédagogique.

Le « Visitor's center éclaté » peut, par exemple, recevoir une exposition multithématique dont il existe plusieurs exemplaires ou une exposition décomposée en différentes thématiques qui vont se trouver dans différents lieux avec des déplacements annuels. Une des thématiques est centrée sur le volcanisme de l'Estérel.

Quelles thématiques pour quelles communes ?

Principes de thématiques liées au Grand Site et qui pourraient être adaptés aux communes en fonction de leur identité et de leur patrimoine.

| Lieu | Thématique / Grand Site |
|--|---|
| Bagnols-en-Forêt - Projet de maison des guides - Projet de Musée en plein air (CAREX) - espace d'interprétation et d'expérimentation archéologique | Archéologie Préhistoire Protohistoire |
| St-Raphaël Agay <i>(si possibilité de création d'une Maison de Grand Site : bâtiment à Agay ? ou évolution possible de la Maison forestière de Gratadis en ERP avec modification du PPRif ?)</i> | Histoire géologique de l'Estérel, Volcanologie – grandes coulées ignimbrites Paysages et biodiversité du Grand Site Spécificités marines |
| Les Adrets (projet musée exposition en cœur de village, en cours) | Histoire humaine du massif : exploitation/gestion forestière et activités traditionnelles (liège, chasse, apiculture, etc.), DFCI, mines. |
| Fréjus Musée existant | Romanité, aqueduc, Histoire Malpasset |
| Théoule-sur-Mer Projet maison de site (en cours) | Monde sous-marin Volcanologie - Maure Vieil -strato-volcan <i>(thématiques plus vastes à traiter si pas de projet de Maison de Grand Site à Agay)</i> |
| Roquebrune-sur-Argens <i>Espace en cœur de village à déterminer</i> Maison de l'archéologie de la Bouverie (en cours) | Archéologie (musée Bouverie) Histoire Sédimentologie (formation du Rocher) |
| Puget-sur-Argens | Meulière exploitation Rhyolite |

À noter : Bagnols-en-Forêts, une commune patrimoniale en devenir

La plupart des éléments patrimoniaux des communes évoqués dans les différents documents sont globalement assez reconnus.

Toutefois, nous insistons ici sur le fait que Bagnols-en-Forêt dispose d'un aujourd'hui d'un patrimoine archéologique exceptionnel, encore méconnu du grand public. La commune recèle notamment des sites préhistoriques couvrant 3 grandes périodes (paléolithique, néolithique et Age de bronze), ce qui est unique au niveau varois, ainsi que des sites de l'époque romaine. Sa mise en valeur dans le cadre de sa stratégie de développement local est aujourd'hui fortement souhaitée par la municipalité.



De plus Bagnols a initié l'aménagement d'un musée en plein air (CAREX) comme espace d'interprétation et d'expérimentation archéologique, près du nouveau cimetière de Bagnols. Le CAREX (Conservatoire d'Archéologie Expérimentale) est pensé autour d'un parcours principal, matérialisé par un sentier-balade de 500 mètres, le long duquel sont positionnés différents éléments (modules) permettant de découvrir le patrimoine archéologique, historique et naturel de Bagnols et du Var. Il s'agit de faire le lien entre les chercheurs et le grand public, qui est invité à réaliser des expérimentations sur site et à mettre en œuvre la méthode scientifique impliquée dans les recherches archéologiques".

La commune souhaite également développer une balade temporelle sur la préhistoire à Bagnols en Forêt, au départ du CAREX et en direction du Col de la Pierre du Coucou.

Partie 5 Le projet de médiation

Office de tourisme de Fréjus



Concept 6 : Un projet pédagogique de sensibilisation

Les cibles prioritaires

Les enfants

Les projets à conduire avec des scolaires peuvent être du type :

- Support de type mallette « Grand Site » ou supports de communication « Grands Sites » existants à adapter (comme ce qui a été développé par Cité Mômes).

Ces supports doivent être déclinés au niveau de l'Estérel en insistant sur :

- les dangers sur le milieu, notamment les franges urbaines ;
- les incendies ;
- les impacts sur les milieux ;
- les aspects patrimoniaux naturels, culturels et géologiques.

Les acteurs du Grand Site, notamment les professionnels du tourisme

Les acteurs professionnels en lien avec le Grand Site devront bénéficier de possibilités d'accès à l'information et à la formation. Ils pourraient ainsi devenir des « Ambassadeurs du Grand Site » (voir partie 7 Information et communication).

Parmi ceux-ci, il est important de sensibiliser et former aux patrimoines et à leurs conditions de préservation tout particulièrement :

- Les guides d'activité de nature et guides naturalistes, accompagnateurs en moyenne-montagne et autres accompagnant habilités.

- Ils seront à associer dans les démarches et devront bénéficier de formations "Grand Site" aux enjeux de préservation du site, à son histoire et à ses patrimoines (notamment à la géologie et à la volcanologie) ;
- Les acteurs du paysage (paysagistes, jardinerie, pépiniéristes) seront également à sensibiliser (meilleure réalisation et intégration paysagère des OLD, meilleure préservation de la biodiversité locale et lutte contre les espèces envahissantes) ;
- Les acteurs de l'hébergement seront à impliquer notamment dans la diffusion des messages liés à la préservation. Ils pourront être mobilisés par l'intermédiaire de leurs Offices de Tourisme ;
- Les Offices de Tourisme seront des relais d'informations primordiaux sur les éléments de valorisation et de préservation. Leur formation à ces enjeux est donc un élément crucial du dispositif.



© Ville de Saint-Raphaël

Partie 5 Le projet de médiation



“Dans les coulisses du Grand Site de la Dune du Pilat”

Parmi les actions de médiation du Grand Site de la Dune du Pilat :
« **Faire des enfants les ambassadeurs du site naturel** ».

Sortie scolaire par excellence, il n'existait pas d'outil qui permette aux enseignants de prendre la mesure patrimoniale, géologique ou paysagère du site, ni de donner à comprendre aux jeunes enfants sa fragilité, son écosystème, son utilité entre terre et mer, son impact sur les populations vivant dans son influence.

Afin d'apporter une valeur ajoutée à la visite des jeunes enfants, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat a **développé un concept d'atelier pédagogique conçu par l'association Cité Mômes à la demande du Réseau des Grands Sites de France, adaptable à chaque Grand Site.**

“Dans les coulisses de...” est une allégorie ludique et pleine, de l'esprit du Grand Site. L'animateur place **des “boîtes à secrets”** autour d'un arbre totem, porteur de clés permettant de les ouvrir. Ces boîtes renferment des objets liés à la Dune. Ces objets symboliques, transmis par des acteurs du Grand Site sont souvent liés à une histoire humaine. Ils servent à **amorcer des échanges et des récits sur le paysage, la faune, la flore, l'histoire de la dune et de ses environs, les hommes, l'économie, le Grand Site...**

Nous pouvons actualiser nos contenus en permanence, se réjouit Louise Poupin, chargée de mission patrimoine. C'est un **outil très adaptable et facilement transportable”**.



© LaDuneduPilat.com

06

| Signalétique



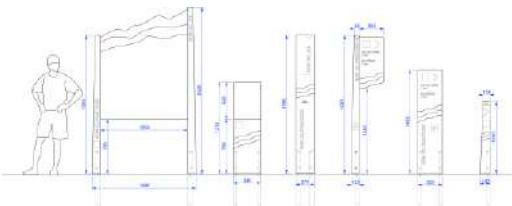
Partie 6

La signalétique

Exemple de gamme de signalétique Projet itinéraire VTAE
Métropole Nice Côte d'Azur - Réalisation ©Altéa en Phase APD



Exemple de spécification technique de la même gamme en
Phase PRO – Réalisation ©Altéa



6 – La signalétique sur site

Principes de la signalétique à implanter sur les sites

Dans le cadre des travaux préparatoires au projet, l'agence BKBS a défini des principes de ligne et de design de la signalétique à implanter (cf. dossier en annexe « Grands principes de signalétique du Grand Site de l'Estérel » - juillet 2021) dans les différentes configurations spatiales d'accueil.



Dans le présent document sont donc uniquement traités la stratégie générale, les contenus et principes d'articulation de la signalétique. La partie graphique et équipement est développée dans le document susmentionné.

Les diverses versions du travail de BKBS ont servi de support de concertation pour aboutir à un projet de signalétique Grand Site. Le SIPME a ainsi organisé de nombreuses réunions de travail depuis 2019 (avec l'Inspection des Sites de la DREAL en charge de l'autorisation de tout type de matériel et travaux en site classé, les Conseils Départementaux en charge des PDIPR et PDESI, et l'ONF) pour aboutir à une solution de consensus, qui présente encore aujourd'hui certaines options qui devront être tranchées rapidement.

A partir de ces principes généraux, validés par les acteurs, il faudra, en étape suivante, réussir à faire naître **une véritable gamme de mobilier déclinée techniquement et permettant de passer en phase travaux.**

Etape suivante : la création d'une gamme de signalétique et sa réalisation

Le passage en phase projet

A partir du travail d'esquisse et de design préalable de BKBS, il est important de créer maintenant une véritable gamme de signalétique opérationnelle qui sera propre au Grand Site de l'Estérel.

Ce travail doit comprendre, dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre, une phase APD de définition de la gamme, puis une phase PRO, de définition technique avant de passer dans la phase de réalisation par un fournisseur et de suivi de travaux.

Cette gamme de signalétique devra au minimum comprendre :

- 👉 une signalétique de notoriété (site, totem, signal...),
- 👉 une gamme de panneaux d'information avec des variantes liées aux lieux et aux types d'information,
- 👉 une signalétique directionnelle,
- 👉 une signalétique réglementaire et d'incitation comportementale,
- 👉 une signalétique de médiation.

Cette production s'inspirera de la ligne graphique produite par BKBS mais devra également l'adapter pour la rendre opérationnelle, pérenne et réaliste en matière de coûts et d'usages.

Partie 6 La signalétique

La nécessité d'un plan de jalonnement

Après, la définition en phase APD de la signalétique, un plan d'implantation et de jalonnement devra être réalisé afin d'en préciser le quantitatif et les modes d'implantation.

Phasage global

1. APD/PRO de la gamme de signalétique
2. Plan d'implantation et de jalonnement pour la signalétique directionnelle de la phase 1 (cf. Partie 4),
3. Réalisation du jalonnement directionnel de la phase 1 ;
4. Définition de balades thématiques, plan d'implantation des mobiliers de médiation.



© Massif de l'Estérel

Principe de signalétique pour les zones d'accueil de niveaux 1, 2 et 3

Zones d'accueil cardinales de Niveau 1

Les éléments suivants sont indispensables pour l'arrivée sur ce type de zones

- 👁️ **un marquage de l'arrivée sur le Grand Site dans la zone d'accueil** (panneau d'arrivée sur le parking principal avec le nom de la zone d'accueil/porte d'entrée)
- 👁️ **un panneau général de présentation du Grand Site avec une partie identique sur tous les sites.** Rappel des infos nécessaires :
 - Présentation générale du Grand site
 - Carte globale du Grand site (carte dessinée des paysages) avec les principaux points d'accès et les sites emblématiques
 - Eléments cadres de sensibilisation sur le patrimoine
 - Eléments cadres pour la découverte du massif
 - Indications pour trouver des informations complémentaires
 - Informations en français et en anglais
- 👁️ **un panneau de présentation du secteur et des itinéraires :**
 - Carte du secteur avec les itinéraires
 - Eléments spécifiques sur le patrimoine naturel et culturel lié au secteur considéré
 - Eléments spécifiques sur les activités du secteur
 - Information en français et en anglais

Partie 6 La signalétique

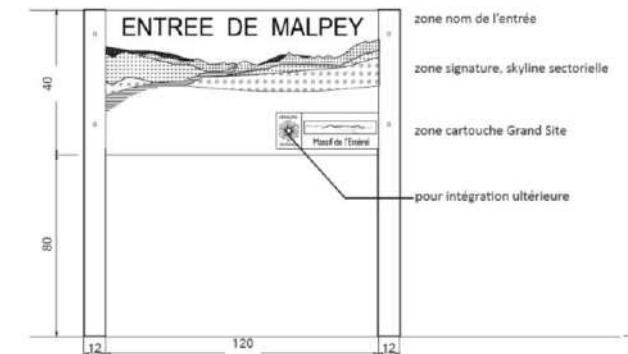
- Des panneaux de médiation/interprétation sur le patrimoine du secteur
- Un panneau lié à la réglementation, aux usages et à la sécurité
- Un panneau d'informations actualisables
- Des équipements/services de confort et d'accueil : mobilier d'assise (banc, murets, tables pique-nique), toilettes sèches, appuis vélo, attache chevaux
- et selon les possibilités, des services d'information et d'accueil avec du personnel sur site (point d'information à la Maison forestière du Malpey, à Gratadis, maison de site avec espaces d'interprétation et d'information à Théoule).

Les autres signalétiques (communales, ONF, départementales (dans les limites posées dans le cadre de la concertation menée par le SIPME), etc...) devront s'effacer au profit de la signalétique du Grand Site notamment pour les nouveaux projets d'aménagement ou en cas de renouvellement de matériel vétuste.

La reconnaissance et l'identité des gestionnaires/partenaires financeurs sera un élément à prendre en compte. Il conviendra d'éviter la profusion de logos, tout en laissant une place à la visibilité des partenaires du projet OGS.

Proposition de ligne de signalétique pour les zones de niveau 1 proposé par BKBS

Le travail effectué par l'agence définit des principes graphiques généraux comme la création d'une « Skyline » et des principes de panneaux pour chaque type de zone d'accueil.



Exemple de la ligne graphique et des principes de panneau d'entrée (agence BKBS)



Exemple de panneau d'information générale

Partie 6 La signalétique

Exemple de signalétique directionnelle dans les Parcs nationaux de la Vanoise



Porte d'accueil de Niveau 2

Sur les portes secondaires, le besoin en information reste identique. Cependant, pour des questions de coûts et d'encombrement spatial, les informations seront synthétisées et les panneaux et mobiliers seront réduits.

On trouvera sur ces entrées :

- Un panneau d'arrivée sur le parking indiquant le nom de la porte d'entrée (lorsque nécessaire),
- 2 panneaux synthétisant l'ensemble de l'information :
 - un panneau d'accueil général avec notamment l'information sur le Grand Site, la carte de localisation d'ensemble, les informations réglementaires et de sécurité; etc. ;
 - un panneau avec la carte des itinéraires de nature et la présentation d'informations patrimoniales sur le secteur.



Porte de Niveau 3

Les accès au site de niveau 3 ne comprendront qu'un poteau flèche directionnel.

La signalétique directionnelle des itinéraires

Principe des mentions écrites présentes sur les flèches

Nombre de lignes sur les flèches

Dans un réseau de ce type, somme toute assez dense, la considération habituelle d'organisation de l'information (lointain, proche, très proche) doit rester la règle mais s'appliquer... avec beaucoup de pragmatisme.

Le plan de jalonnement devra d'abord coller à la réalité du terrain. Par exemple, il devra sans doute indiquer des itinéraires thématiques s'il le faut.

La hauteur et la nature des flèches fixeront la doctrine à respecter en matière d'intégration paysagère. Par exemple, on peut favoriser un principe fréquent à trois lignes ou travailler sur deux lignes avec utilisation de trois lignes uniquement si besoin.

Les informations directionnelles qui doivent figurer sur les flèches

Attention à rester sobre sur les informations, une flèche est petite et vite surchargée d'informations inutiles.

Partie 6

La signalétique

Les informations essentielles devant figurer sont :

- 👁️ le nom de la direction
- 👁️ la balise du circuit (GR, PR, et exceptionnellement indication sur un circuit thématique)
- 👁️ la distance, voir aussi le temps moyen pour s'y rendre à pied
- 👁️ le symbole des pratiques autorisées sur l'itinéraire (rando, vélo, équestre, mono ou pluri pratiques)

Des pictogrammes complémentaires peuvent apporter une information importante sur des sites ou des services comme :

- 👁️ gare, bus, navette
- 👁️ espace de pique-nique,
- 👁️ point d'intérêt,
- 👁️ itinéraire pour PMR, etc.

Le type de matériaux choisi impacte les informations complémentaires, qui seront par nature limitées.



Exemple de signalétique directionnelle dans les Parcs national des Écrins © Parc national des Écrins

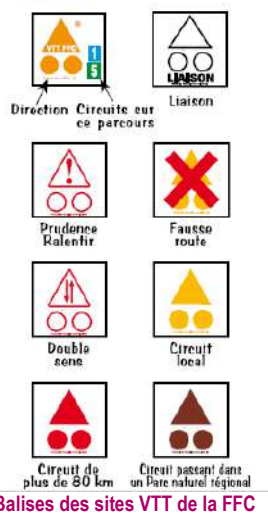
Partie 6 La signalétique

| Type de Sentier | GR | GR PAYS | PR | Pistes VTT | Pistes Equestres |
|--------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|------------------|
| Bonne direction | [flèche rouge] | [flèche orange] | [flèche verte] | [flèche bleue] | [flèche orange] |
| Tourner à gauche | [flèche rouge] | [flèche orange] | [flèche verte] | [flèche bleue] | [flèche orange] |
| Tourner à droite | [flèche rouge] | [flèche orange] | [flèche verte] | [flèche bleue] | [flèche orange] |
| Mauvaise direction | [X rouge] | [X orange] | [X verte] | [X bleue] | [X orange] |

Pictogrammes utilisés par les Fédérations

Les différents circuits sont repérés par des numéros. Ils sont classés en fonction de leur difficulté par la couleur des numéros.

vert : très facile
rouge : difficile
bleu : facile
noir : très difficile

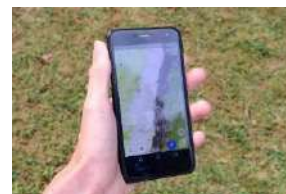


Balisés des sites VTT de la FFC

Favoriser la localisation du randonneur

Le principe du réseau point nœud (poteaux avec numéro unique référencé sur carte IGN, type CD06) relié à une carte est très fonctionnel et correspond à une grande partie du public, souvent peu averti, du massif de l'Estérel.

Les randonneurs experts auront, souvent également une géolocalisation sur un GPS ou une application smartphone. Les données GPS sur le poteau n'ont que peu d'utilité pour les divers publics.



En cas d'accidents, ce dispositif facilitera le repérage des victimes pour l'intervention des secours. Il permettra d'avoir un système d'orientation commun à l'ensemble du Grand Site, dans le 83 comme dans le 06.

Un nom de lieu, sur les sites identifiés peut venir donner une information complémentaire intéressante lorsque cela a du sens.

Un balisage sobre et efficace

Le réseau d'itinéraires de l'Estérel étant dense, multi pratiques, avec des départs d'itinéraires correspondants à plusieurs boucles d'itinéraires différentes, les systèmes de balisage avec des couleurs d'itinéraires multiples type « arbres de Noël », sont à bannir, car ils rendraient le balisage illisible. Le balisage peinture doit être homogène et cohérent à l'échelle du Grand Site, il n'est pas donc pas possible que certains secteurs dont le réseau serait moins dense adoptent un autre système de balisage couleur.

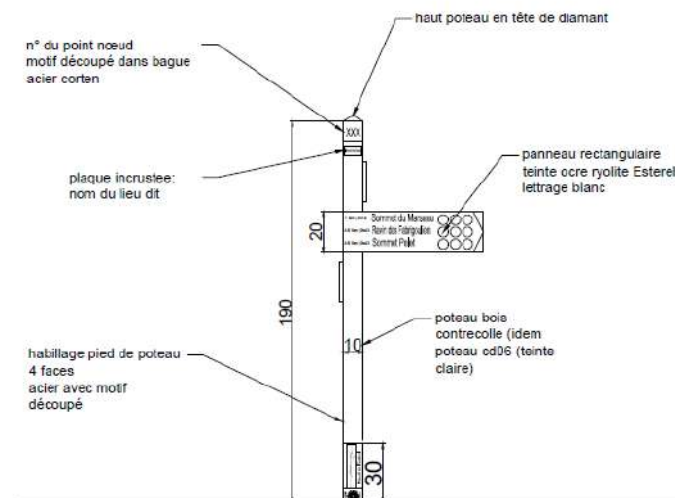
Les principes nationaux de la FFRandonnée seront adoptés en matière de balisage peinture pédestre, de même que ceux de la F.F.Equestre (balise orange unique), et que ceux de la F.F.

Cyclisme. Un balisage peinture normé, couplé à des poteaux flèches directionnels (avec numéro Point Nœud, nom de lieu-dit, flèches avec indications directionnelles, de distance et de temps, information sur les pratiques autorisées sur l'itinéraire fléché, balise directionnelle de couleur de niveau de la FFC (vélo) fixée sur le poteau), doivent suffire à gérer les itinéraires, même ceux thématiques.

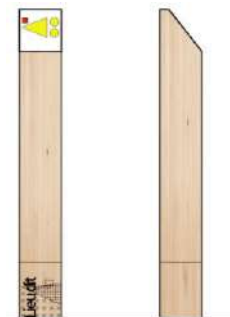
A noter que **des boucles de découverte seront déclinées sur d'autres supports pour compléter l'orientation sur site** (guides papier type Randoxygène ou FFR, site internet (site du GS Estérel, Estérel Côte d'Azur, OT)) avec le descriptif des itinéraires, la cartographie et les traces gpx téléchargeables.

Ligne de signalétique proposée par l'agence BKBS

L'agence BKBS a proposé une ligne graphique et des principes de panneaux directionnels (voir document en annexe).



Partie 6 La signalétique

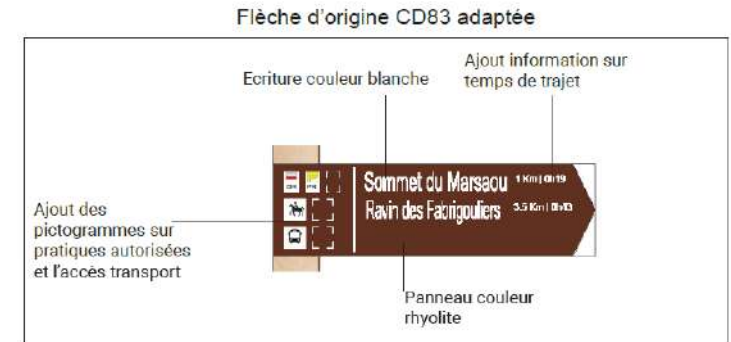
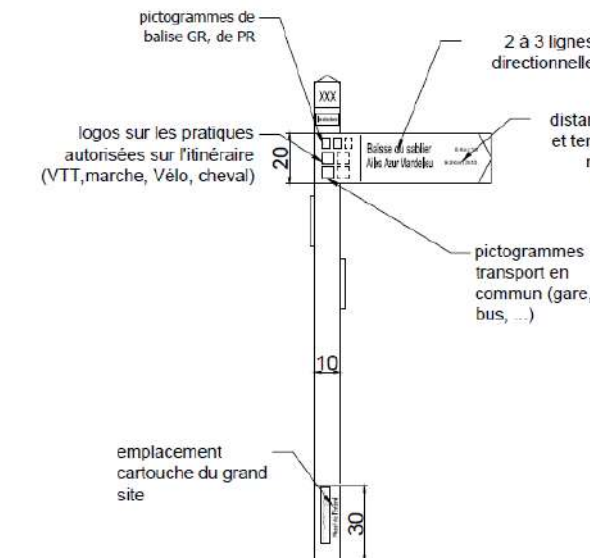


Principe de demi-poteaux VTT (proposé par l'agence BKBS)

Gestion de la signalétique directionnelle par rapport aux différentes activités

Les activités seront gérées par une même signalétique en vue de limiter le nombre de mobiliers sur le site, avec une adaptation pour le VTT pour permettre une lecture à plus grande vitesse (légèrement plus basse en altimétrie), et une adaptation pour les balises peinture équestre (plus haut en altimétrie).

Sur les poteaux flèche directionnels, des pictogrammes indiqueront les activités autorisées (marche, VTT, équestre).



Cas du balisage du VTT

Sur les poteaux flèche directionnels, la balise de couleur de niveau FFC ainsi que le n° de circuit correspondant seront fixés à hauteur de vue des cyclistes (environ 150cm).

Pour le jalonnement de l'itinéraire, les balises seront fixées préférentiellement sur support naturel, ou sur demi-poteau bois d'environ 130 cm de haut, uniquement lorsque le positionnement sur support naturel est impossible.

Notons que l'utilisation des balises FFC impliquera une **labellisation du site par la FFC** et l'utilisation du matériel fourni par la Fédération. Cette labellisation est envisageable dans l'Estérel puisque le critère déterminant de proposer un réseau balisé de plus de 100km sera rempli.

Partie 6 La signalétique



Exemples de signalétique d'interdiction de passage équestre

Gestion des restrictions pour certaines activités, sur certains sites

Cas général

Les interdictions/réglementations de pratiques, seront indiquées sur les panneaux d'entrée des accès principaux et secondaires, ainsi, que sur les documents papier et internet. Sur les flèches directionnelles, seuls les logos des activités autorisées sur l'itinéraire seront indiqués.

Renforcement des interdictions

Dans certains cas, un poteau indépendant viendra compléter la signalétique pour la gestion des interdictions lorsque cela est nécessaire. Il sera utilisé de manière exceptionnelle pour éviter l'encombrement de l'espace naturel, dans des cas vraiment justifiés (problèmes de sécurité liés à l'impossibilité de cohabitation des usages sur certains sentiers, passage fréquent d'usagers non autorisés sur un itinéraire, dégradation des sentiers lié au passage d'usagers non autorisés, enjeux environnementaux spécifiques, passage interdit sur une propriété privée).

Dans les cas de zones particulièrement sensibles (écologie, patrimoine), des panneaux verticaux de même type que ceux présents sur les portes d'entrée de niveau 1 pourront être installés, lorsqu'une explication pédagogique est nécessaire pour que les usagers puissent mieux comprendre et respecter la limitation d'accès ou de pratique.



Principe de poteau utilisé pour des rappels d'interdiction (agence BKBS)

Cas de la RBI

L'ONF a précisé qu'il n'y a pas de signalétique réglementaire pour la RBI définie au niveau national. Chaque site a la liberté de choisir sa signalétique. En matière d'information sur site concernant la délimitation du périmètre de la RBI, il est obligatoire qu'il y ait un porté à connaissance au niveau de chaque sentier/chemin qui arrive sur la RBI (petit panneau).

Dans l'Estérel, l'information réglementaire concernant la RBI sera indiquée aux portes d'entrée du massif y conduisant. Au niveau des zones de contact RBI/arrivée de chemin, sera placé un petit lutrin bois-corten tel que celui de la gamme médiation, avec un panneau stratifié de rappel de délimitation de la RBI et des logos de réglementation (cf. document annexe).

Partie 6
La signalétique

Les supports d'interprétation sur le terrain

Notre orientation est de proposer le principe suivant, en matière d'équipements nécessaires à l'interprétation :

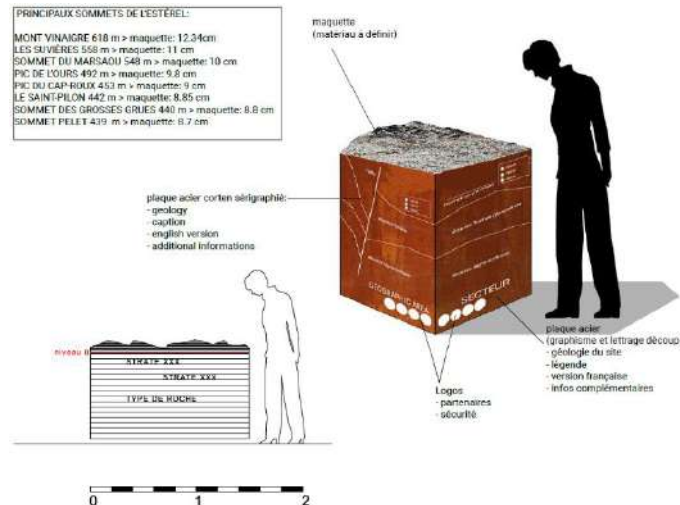
Pour la partie « l'aventure volcanique »

L'interprétation sera basée sur la création de petites promenades pour aller voir des sites spécifiques racontant l'histoire géologique de l'Estérel.

Les équipements seront :

- soit des blocs diagramme 3D avec interprétation sur les côtés du bloc. Cependant, ce type d'équipement ne pourra être prévu que pour des sites particuliers en raison d'un coût élevé et d'un risque de vandalisme selon les sites ;
- d'autres équipements de médiation de type lutrins simples seront donc à prévoir dans les autres cas.

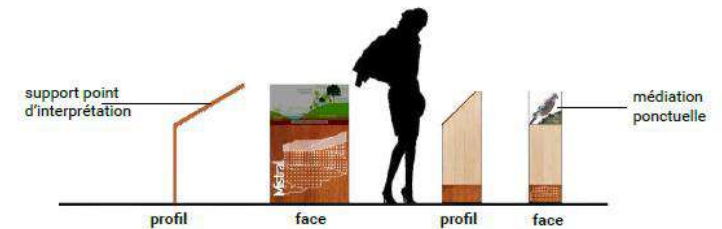
Proposition de principe de maquette pour matérialiser le relief visible et les strates géologiques sous-terraines ©Agence APS



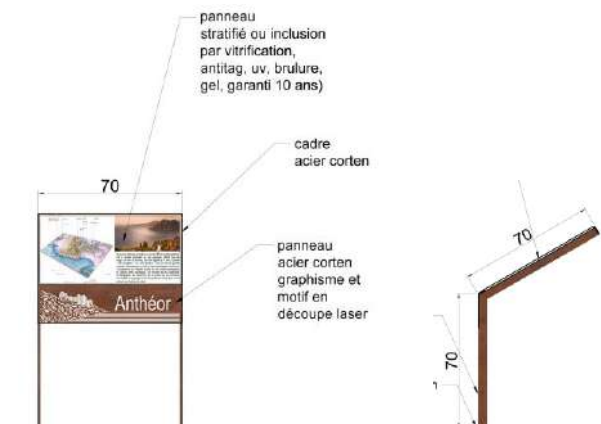
A noter : les autres médiations géologiques de type muséales seront définies dans le cadre de projets spécifiques.

Pour les éléments de patrimoine naturel et culturel

Les balades de découverte du patrimoine feront partie du réseau d'itinéraires. Elles peuvent s'envisager sans panneau de médiation ou avec des panneaux de médiation en nombre restreint afin de ne pas alourdir le panneautage sur le Grand Site.



Ligne pour le mobilier d'interprétation (agence BKBS)



Partie 6 La signalétique

Il sera possible de compléter l'information présente sur les lutrins par :

- 👉 Un guide papier ou numérique auquel renvoie le lutrin
- Et / ou
- 👉 Une application embarquée « Raconte-moi l'Estérel » pouvant géolocaliser le lieu et se déclenchant automatiquement
- Ou encore :
- 👉 Un processus numérique d'interaction de type QR code (si réseau 4G) ou NFC avec information directement dans le mobilier.

Pour les panoramas

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées pour les panoramas en fonction des sites. En effet, une doctrine générale ne nous semble pas avoir d'intérêt ici.

Les sites contemplatifs et d'inspiration

Ils n'ont pas besoin d'équipements spécifiques de médiation et les interventions peuvent être limitées à des interventions de type mise en valeur de l'accès ou de la plateforme elle-même.

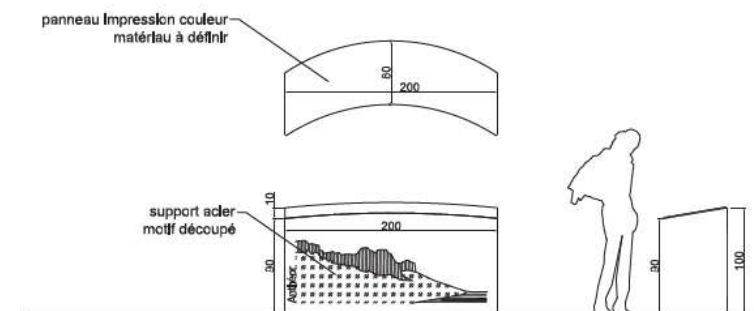
Ils peuvent également comprendre, éventuellement, quelques éléments d'inspiration, permettant de porter le regard sur certaines parties ou de « titiller » l'imaginaire du visiteur.

Les sites à interprétations

Ils comprennent une partie interprétation du paysage

- 👉 soit simple de type table d'orientation,
- 👉 soit racontant les différents aspects du paysage,
- 👉 soit en panoramas diachroniques qui racontant les grandes étapes de la création paysage ou de son usage humain.

La valorisation du site pourra alors passer par une requalification des accès du site et un projet de médiation. La qualité d'intégration et la solidité des matériaux seront ici essentielles à la réussite de type de projet.



Principes de ligne graphique pour les tables d'orientation

Les autres formes de signalétique

Dans le cadre de sa proposition l'agence BKBS a également proposé un ensemble d'éléments graphiques concernant :

- 👉 Supports d'informations sur les activités rurales du massif
- 👉 Jalon sur roche
- 👉 Lettrage sur support naturel
- 👉 Médiation Flore
- 👉 Déclinaison thématique

Partie 6 La signalétique

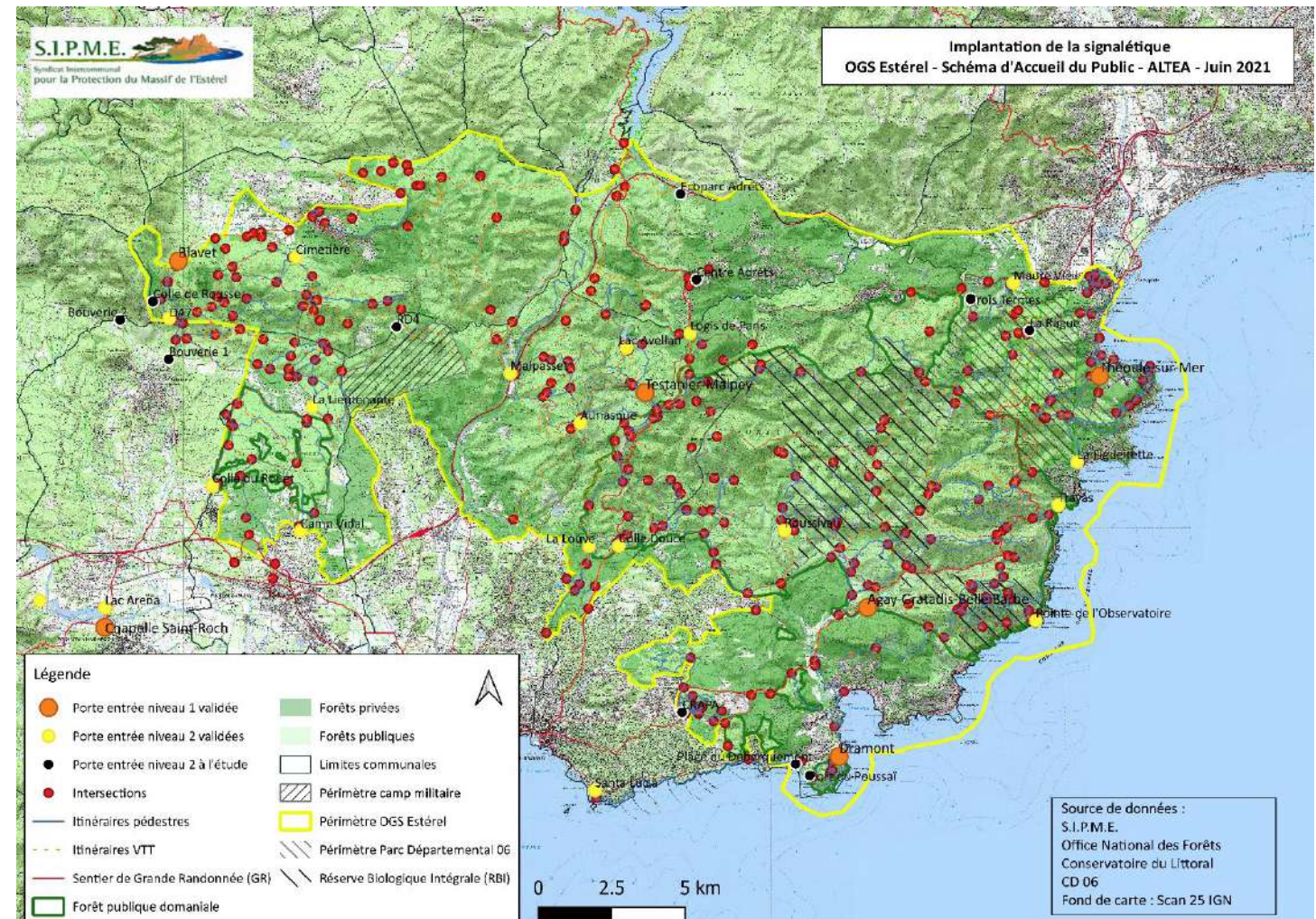
Rappels :

Le Parc Départemental de l'Estérel est déjà intégralement équipé de poteaux flèches directionnels, seuls quelques ajouts seront à prévoir au niveau des jonctions avec les itinéraires se poursuivant côté varois.

Un plan de jalonnement de signalétique devra être déterminé côté varois dans une phase ultérieure. La carte ci-contre donne une 1^{ère} estimation.

Carte fournie en HD, en annexe.

Carte 21 : Estimatif des lieux d'implantation de la signalétique directionnelle



Partie 6
La signalétique

1^{ère} évaluation des besoins en signalétique

| Typologie | Nombre de sites ou intersections | Nombre « d'ensemble de panneaux » | Remarques |
|---------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Niveau 1 | 5 | 10 x 5 | <p>5 panneaux soit : 1 panneau d'arrivée sur parking, 1 panneau d'info générale, 1 panneau itinéraire/secteur, 1 panneau réglementaire, 1 panneau actualisable.</p> <p>Il y aura certainement plusieurs sites de stationnement dans les zones d'accueil (d'où une moyenne de 10 panneaux)</p> <p><i>Certains sites comporteront des panneaux de médiation supplémentaires (non évaluable pour l'instant)</i></p> |
| Niveau 2 | 27 | 3 x 27 | Inclus 2 panneaux d'informations + 1 panneau d'entrée de parking |
| Sites emblématiques | 15 | Variable en fonction des sites | A préciser |
| Directionnel ensemble du réseau | 349 | 400 à 450 (CD 06 inclus, partie déjà équipée) | |

07

Information et communication





Partie 7 L'information et la communication

7 – L'information et la communication

L'information et la communication du Grand Site passent par :


En préalable

Parmi les éléments préalables à la réalisation, il faudra intégrer :

-  La création d'une charte graphique Grand Site de l'Estérel qui sera ensuite déclinée sur l'ensemble des supports.
-  Une évolution du nom du SIPME pour une plus grande lisibilité en "Syndicat (mixte) du Grand Site de l'Estérel" et que son logo soit revu dans un marché séparé.

Les supports de communication à réaliser

Ils prennent en compte la totalité du Grand Site ou des zooms spécifiques sur les sites emblématiques. Il s'agira de **documents trilingues** (FR/ENG/ITA) composés idéalement de :

-  une carte générale commentée, où l'on trouvera
 - une présentation succincte du Grand Site
 - les sites à découvrir,
 - les entrées,
 - le réseau d'itinéraires rando et vélo,
 - les sites d'escalade autorisés

Cette carte papier sera à diffuser largement sur le territoire du GS (OT, mairies, hébergeurs, gare, etc.)

La carte patrimoniale et touristique du Cirque de Navacelles

En 2012, au vu de l'absence de documents d'interprétation cohérents de ce site véritablement coupé en deux, le Syndicat Mixte élabore un plan de communication et de médiation, essentiel pour la compréhension du Grand Site par le visiteur. "Nous voulions coordonner l'information, la penser dans l'esprit du Grand Site et à bonne échelle, explique Caroline Salaün, responsable du Grand Site. C'est ce qui nous a amené à donner priorité à la création d'une carte qui ne soit pas bornée par les frontières départementales et donne à comprendre le paysage. Cela paraît incroyable, mais ça n'existait pas".

L'important travail réalisé en amont, autour du schéma d'interprétation du patrimoine, de la charte architecturale et paysagère, a permis d'identifier les grandes entités paysagères et de les transcrire graphiquement dans une carte informative et belle. Dans le cadre de l'élaboration de ce document, des groupes de travail ont rassemblé professionnels privés et partenaires du tourisme ainsi que des élus. Ils ont pu approfondir ce qu'est la "promesse Grand Site" : le paysage, bien sûr, les lieux patrimoniaux ou d'interprétation à ne pas manquer, mais aussi la gastronomie et des livres pour aller plus loin dans la connaissance du Grand Site.

Ces informations, figurant en marge et au verso, font de cette carte "bien plus qu'une carte", mais un document de médiation. Ces contenus complètent les informations purement pratiques sur la durée des boucles de randonnée et les contacts des prestataires qui proposent d'accompagner les visiteurs dans leur découverte nature. Enfin, un code de bonne conduite rappelle les comportements à adopter afin de préserver le site.

Partie 7
L'information et la communication

Cette carte, très appréciée “donne corps” à ce territoire morcelé et contribue à fédérer des acteurs dispersés par la topographie et le manque d'habitude de travail en commun. Un graphiste-cartographe a fait le fond de carte avec un cahier des charges précis. Les photographies sont faites en interne. La carte est distribuée gratuitement. Le tirage de 50 000 exemplaires de cette carte a permis de couvrir les besoins des offices de tourisme pour deux saisons consécutives. La carte a été traduite en anglais d'abord et en allemand, néerlandais, espagnol par la suite. Elle a été mise à jour et enrichie au fil des années. Le Syndicat Mixte a depuis réalisé une carte interactive consultable sur Internet, permettant de valoriser les offres ponctuelles et de faire le lien avec la programmation événementielle sur le Grand Site.

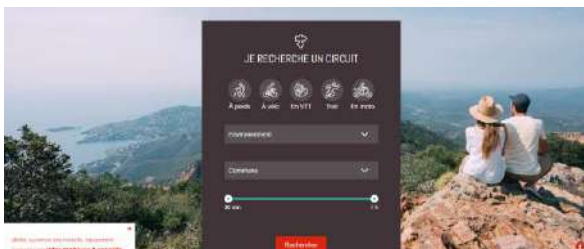


Carte patrimoniale du Cirque de Navacelles (verso de la carte dur le patrimoine)



Cirque de Navacelles ©SMGSNav

Partie 7 L'information et la communication



Page d'accueil de la plate-forme Circuits Estérel, d'Estérel Côte d'Azur

- ❖ un guide du patrimoine à découvrir et des offres de découverte du projet « Raconte-moi l'Estérel » qui pourra être envisagé éventuellement sur un principe public/privé.
- ❖ un guide des activités sportives à pratiquer sur le massif avec les activités phares ; type Randoxygène du CD 06.
- ❖ un site internet d'inspiration et d'information Grand Site de l'Estérel utilisable facilement sur smartphone et en lien fluide avec les sites internet des organismes touristiques (Offices de tourisme, Centrale de réservation, plateforme web de circuits d'Estérel côte d'Azur, Rando Oxygène, Agence de développement touristique (ADT), Comité régional du tourisme (CRT), etc.)
- ❖ des éléments relatifs aux réseaux sociaux (qui seront à préciser) et aux principales applications liées à l'environnement et aux pratiques sportives considérées (OpenRunner, Rando vio, Géovélo, Strava, etc.)
- ❖ une application mobile ou une extension mobile du site internet de type PWD ou une utilisation de Geotrek. Elle pourra être utilisée dans le cadre la médiation patrimoniale avec des liens de type puce RFID, ou QR code sur site, ce qui permettra de donner accès à un contenu riche et facilement mis à jour. Cette application ou équivalent peut également avoir un rôle en matière de sécurité.
- ❖ un ou plusieurs supports de sensibilisation aux fragilités des milieux terrestre et marin, aux comportements responsables et à la sécurité.

Les principes de la communication à mettre en place

Quelques éléments clefs

L'ensemble des intervenants touristiques publics et privés doivent être en mesure de diffuser un message commun et une information performante. Cela passe par :

- ❖ l'établissement **d'une charte ou convention de travail avec les différents acteurs sur la communication**, (une coordination devra en particulier être établie avec **l'Agence Estérel Côte d'Azur, futur Office de Tourisme Intercommunal**, qui est en train de travailler **sur une plateforme de marque**, et qui constituera un des principaux acteurs de la communication interne et externe du territoire, en particulier en matière de communication numérique).
- ❖ **Un lien pour les activités de découverte et de pleine nature** avec la plateforme numérique sur les itinéraires des activités de nature développée par Estérel Côte d'Azur, qui sera un des principaux outils du territoire pour diffuser les informations sur le réseau d'itinéraires balisés pour divers types de pratiques et divers types de publics : <https://circuits.esterel-cotedazur.com/>

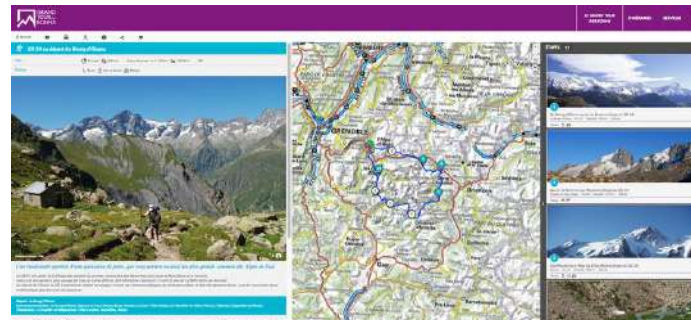
Partie 7 L'information et la communication

- ❶ un partenariat spécifique et suivi avec les lieux d'information (OT, gares, hébergements, etc.),
- ❷ des conférences, formations/éducteurs sur le Grand Site à destination notamment des acteurs locaux (sensibilisation, activités et offres, volcanisme, patrimoine, etc.),
- ❸ la diffusion des supports de communication,
- ❹ des connexions entre les différents supports numériques de gestion ou de diffusion des données. Parmi ceux-ci, il est important de s'intéresser à :
 - **APIDAE**, base de données touristique, elle sera utilisée avec les OT pour collecter et organiser l'ensemble des informations liées au Grand Site de manière professionnelle.
 - **Geotrek**, logiciel open source de gestion et de valorisation des données, il pourra être utilisé (en lien avec APIDAE) pour gérer le réseau de sentiers et pour faire émerger une offre via le site internet et une application dédiée (voir à ce sujet le travail du Parc national des Ecrins sur Rando Écrins).

- ❶ **La participation du SIPME** à des événements locaux permettant de donner de la visibilité au Grand Site et aux projets et activités développées.
- ❷ **une réflexion sur des développements spécifiques de type outils « nudges »** nous semble également à considérer. La communication nudges consiste à faire passer des messages incitant à changer les comportements par des leviers psychologiques différents que les interdictions ou les prescriptions directes.



Principes Nudges pour le tri des déchets



Présentation du site internet Rando Ecrins (PN Ecrins)

Partie 7
L'information et la communication

Quelques exemples de « nudges »

Plusieurs parcs et forêts à travers le monde ont opté pour cette pratique qui vise à changer efficacement le comportement des visiteurs surtout pour la protection et le respect des lieux.



Une accroche pour inciter à jeter correctement les déchets



La santé, une priorité : intégration des parcours d'itinérances et les bienfaits du sport



Campagne de WWF contre la déforestation qui pourrait être une inspiration sur le respect des lieux, le non-prélèvement de la flore...

Partie 7 L'information et la communication

Un outil de partage avec les habitants

Un support de communication et un support d'échanges avec les habitants (plateforme internet avec gestion) doit pouvoir être possible et facile pour les locaux. Une réflexion particulière doit donc aller dans ce sens. Elle peut correspondre à une partie du site internet du Grand Site.

Une réflexion autour du principe d'Ambassadeurs du Grand Site

Mettre en place un système d'Ambassadeurs du Grand Site (comme cela a déjà été fait dans plusieurs Grands Sites de France) permettrait d'amplifier fortement les messages auprès des habitants et des touristes.

Pour rappel, mettre en place un tel réseau nécessite notamment de :

- 👉 Étape 1 – Choisir leur profil
- 👉 Étape 2 – Définir les missions possibles : L'ambassadeur aura une ou plusieurs missions en fonction de son profil
- 👉 Étape 3 – Développer des principes de reconnaissance pour reconnaître leurs actions et leur statut
- 👉 Étape 4 - Définir le mode de recrutement
- 👉 Étape 5 – Animer le réseau

Deux réseaux d'ambassadeurs pour illustrer cet exemple :

Ose le pays des bleuets, un réseau qui rassemble une communauté puissante et engagée au service du territoire du Pays des Bleuets (Québec) afin de contribuer à son rayonnement et son attractivité autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Les ambassadeurs relayent l'information sur le territoire, utilisent les outils mis à disposition afin d'afficher leur appartenance et faire rayonner le réseau d'ambassadeurs. Ils contribuent au développement du réseau en invitant amis et collègues à en faire partie et, enfin, ils continuent de s'impliquer et de contribuer à l'attractivité du territoire



Source : <https://oselepaysdesbleuets.com/>

La marque partagée **Isle-sur-la-Sorgue Village-monde** est une démarche de marketing territorial visant à développer l'attractivité du territoire.

La dynamique de cette démarche repose sur un réseau d'ambassadeurs qui rassemble, à ce jour, plus de 700 personnes amoureuses de L'Isle sur la Sorgue et près de 80 partenaires privés et publics.

Devenez «Ambassadeur»
de L'Isle-sur-la-Sorgue et de son
territoire!

Comme nous, vous aimez L'Isle-sur-la-Sorgue et sa région ? Vous êtes habitant ou simplement un ami-voyageur ? Vous souhaitez mieux les connaître, mieux les faire connaître et mieux les promouvoir ?

Source : <http://ambassadeur-islesurlasorgue.fr/>

Partie 7
L'information et la communication

Un exemple de travail sur la communication Bibracte

Mutualisation de la promotion du territoire du Grand Site Bibracte - Mont Beuvray

La difficulté pour le Grand Site de France Bibracte – Mont Beuvray, situé dans le Morvan, consiste à mettre en réseau l'offre touristique dispersée d'un territoire vaste, de très faible densité et disposant de peu de moyens. Les acteurs touristiques ont pris l'habitude de travailler ensemble et de mettre en commun leurs ressources :

- Mutualiser la promotion de l'offre** : les acteurs touristiques du Morvan se retrouvent une fois par an pour mettre en commun leur documentation promotionnelle et en organiser collectivement la diffusion à travers tout le territoire (le territoire a été divisé en secteurs où un des prestataires assure la distribution des dépliants de tous). C'est aussi l'occasion pour l'équipe de Bibracte, de connaître tous les prestataires de son secteur (le Sud Morvan), d'être à l'écoute de leurs projets, suggestions et besoins et de faire connaître les actualités du site et du territoire.
- Mettre les sites patrimoniaux en réseau** : le Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray participe au Pass Archéo "Gaulois et Romains en Bourgogne" qui donne accès à un site et permet d'accéder aux autres à prix réduit.
- Attirer des visiteurs vers des lieux reculés** avec un riche patrimoine grâce au réseau "Morvan des sommets" : l'objectif principal est de dépasser les limites administratives auxquelles font face les acteurs du tourisme. Ils se concertent pour mutualiser leur communication, avec un message commun qui véhicule les atouts du territoire, qui se traduit sous forme de brochure réalisée par eux-mêmes.

- Renforcer les liens entre Grand Site et prestataires touristiques** : par le biais d'une visite du Grand Site afin qu'ils deviennent des ambassadeurs du territoire mais aussi des autres prestataires.

Des « Pass hébergeurs » leur sont offerts pour qu'ils puissent distribuer à leurs clients afin que ces derniers bénéficient de diverses réductions.



Partie 7 L'information et la communication

Communication, information et sécurité

Ces informations concernent 3 grands types de risques :

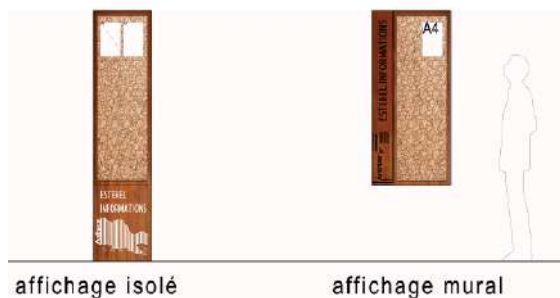
- 👉 Le risque incendie
- 👉 Le risque inhérent aux partages d'usages (chasse, éleveurs, apiculteurs, pratiques motorisées, vététistes, promeneurs, cueilleurs, etc.)
- 👉 Les zones pouvant présenter des risques d'accident
- 👉 La localisation des victimes et leur prise en charge

Les éléments de communication liés à la sécurité peuvent être envisagés à différents niveaux :

- 👉 L'information sur les panneaux d'entrée des portes de niveau I et II
- 👉 Les informations de type numérique géolocalisées et en temps réel
- 👉 L'information de repérage et d'intervention des secours en temps réel

1 - L'information sur les panneaux d'entrée des portes de niveaux I et II

Les panneaux d'accueil des portes d'entrée comprendront une partie d'information sur les questions de sécurité et de cohabitation entre usagers. Les portes d'entrée de niveau I comporteront de plus un panneau d'informations actualisables (voir partie signalétique) concernant tout particulièrement les éléments variables (risque incendie, présence de ruchers, organisation de battues, problème particulier survenu sur un sentier, etc.). En amont, des principes d'obligation de mise à jour de cette information (obligation de moyens en termes de responsabilité) sont indispensables.



2 - Les informations de type numérique géolocalisées et en temps réel

Sécuriser la cohabitation chasseurs / promeneurs.

Pour améliorer la sécurisation de la cohabitation chasseurs / promeneurs, il conviendra de travailler sur des principes numériques **pouvant fournir une information géolocalisée en temps réel qui puisse remonter** sur l'application (ou équivalent numérique) du Grand site.



Des expérimentations sont à faire dans ce domaine mais des exemples existent déjà comme l'application « Land Share ». C'est la première application mobile capable de géolocaliser en temps réels, les chasses collectives (ou battues) au grand gibier.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, la FFRandonnée Isère et Mountain Bikers Foundation sont à l'origine du développement de cette application au bénéfice de la sécurité et du vivre ensemble en nature.

www.chasse38.com/partager-la-nature/landshare/

A noter qu'il existe également des initiatives numériques permettant de limiter les risques d'accidents pour les chasseurs comme le principe « Protect Hunt » développé par la startup Find Tech.



Partie 7 L'information et la communication

Un travail de concertation sera également à initier avec les communes concernant l'agenda hebdomadaire des sociétés de chasse, en vue d'éviter que les jours de chasse coïncident avec les pics de fréquentation du massif (dimanche, certains ponts, et week-ends de périodes de vacances scolaires, bien identifiés dans l'étude de fréquentation de 2018), ou avec les jours de sortie des associations de formation des jeunes sur les sports de nature (exemple : dialogue engagé en 2021 sur la commune de Fréjus).

Il pourrait aussi être envisagé de conseiller aux visiteurs de privilégier le **port de vêtements de couleurs vives** en période de chasse (demande récurrente des sociétés de chasse).

Informer sur les dangers éventuels du réseau de sentiers et globalement sur ses dégradations

Cette partie est également à réfléchir en matière numérique pour avoir une agrégation des données sur l'application du Grand Site. Les données pourraient provenir de différentes sources et principalement :

- 📍 L'ensemble des utilisateurs (clubs et pratiquants individuels),
- 📍 L'application nationale Suricate,
- 📍 Les applications dédiées aux différentes activités (Géovélo, Visorando, Strava, Alltrails...)



A noter que des expérimentations sont en cours dans le domaine de l'agrégation de données numériques notamment sur le

domaine de la sécurité avec la Région Aura et le PNRSPN dans le cadre du programme Outdoorvision sur 12 sites pilotes

www.sportsdenature.gouv.fr/pour-mieux-gerer-les-espaces-de-pratique-collectons-des-traces-gps



3 - L'information de repérage et d'intervention des secours

Donner l'information en amont et faciliter la capacité de réaction

Un principe d'information et sensibilisation à la sécurité doit être intégré dans les principes de communication. Il se retrouvera sur l'ensemble des principaux supports de communication.

Ces éléments doivent éduquer sur :

- 📍 l'exposition aux risques,
- 📍 les principes de réactions,
- 📍 les principes de repérage,
- 📍 le déclenchement des secours.

Partie 7 L'information et la communication

Faciliter le repérage avec le réseau point nœud des poteaux flèches directionnels

Le déclenchement de secours est intimement lié aux systèmes de repérage des victimes.

Le développement du principe de réseau point nœud sur la partie varoise de l'Estérel (déjà historiquement existant dans les Alpes-Maritimes) pourra facilement être utilisé pour le repérage des éventuels accidents à conditions de :

- Retrouver les numéros de balises sur les cartes IGN et les guides de randonnées,
- Eviter toutes confusions sur les numéros de poteau notamment entre les Alpes-Maritimes et le Var,
- Information sur les multiples utilisations des n° points nœud dans les différents documents de communication.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de traçabilité – processus de concertation Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public de l'Estérel

Annexe 2 : Charte de signalétique Grand Site de l'Estérel – BKBS & Agence APS. Juillet 2021

Annexe 3 : Dossier de cartes du SAP en HD

Annexe 4 : Carte des itinéraires de randonnée pédestre validés sur le Rocher de Roquebrune par la commune en 2021